

Mohamed Souhaili

LE ROI et LA ROSE
HASSAN II
et
MITTERRAND

Des rapports équivoques

L'Harmattan

Le Roi et la Rose

LE MAROC A L'HARMATTAN

- AYACHE Albert, *Le mouvement syndical au Maroc, de 1919 à 1942*, 320 p.
- BENSEDDIK Fouad, *Syndicat et politique au Maroc, tome 1 : 1930-1956*, (Coll. *Histoire et Perspectives Méditerranéennes*), 686 p.
- BEN MLIH Abdellah, *Structures politiques du Maroc colonial*, (Coll. *Histoire et Perspectives Méditerranéennes*), 396 p.
- BREJON DE LA VERGNÉE N., *Politique d'aménagement du territoire au Maroc*, 271 p.
- DELANÔE G., *Lyautey, Juin Mohammed V, fin d'un protectorat*, 225 p.
- DELANÔE G., *La résistance marocaine et le mouvement "Conscience française"*, (t. 2), 171 p.
— *Le retour du roi et l'indépendance retrouvée*, (t. 3), 207 p.
- DIOURI Moumen, *Réalités marocaines. La dynastie alaouite, de l'usurpation à l'impasse*, 235 p.
- KACEM T., *Choix technologiques et systèmes alimentaires - Le cas du Maroc*, (Coll. *Bibliothèque du Développement*), 172 p.
- KASRIEL Michèle, *Libres femmes du Haut-Atlas - Dynamique d'une micro-société au Maroc*, (Histoire et Perspectives Méditerranéennes), 245 p.
- KHANENOUBI A., *Les premiers sultans mérinides, 1269-1331. Histoire politique et sociale*, (Coll. *Histoire et Perspectives Méditerranéennes*), 245 p.
- LACROIX-RIZ A., *Les protectorats d'Afrique du Nord entre la France et Washington*, (Coll. *Histoire et Perspectives Méditerranéennes*), 262 p.
- LAGARDÈRE Vincent, *Le vendredi de Zallaga*, (Coll. *Histoire et Perspectives Méditerranéennes*), 239 p.
- Maroc (le), *Le Maroc des procès. En diffusion*, 96 p.
- M'RABET Khalil, *Peinture et Identité. L'expérience marocaine*, (Cartonné - Nombreuses reproductions).
- OVED Georges, *La gauche française et le nationalisme marocain : 1905-1955* (2 tomes), 1074 p.
- SALAH DINE Mohamed, *Maroc : Tribus, Makhzen et Colons - Essai d'histoire économique et sociale*, (Coll. *Bibl. du Développement*), 340 p.
- VAN DER YEUGHT Michel, *Le Maroc à nu*, 192 p.
- VINCENT & ROYON, *Économie de la construction au Maroc*, (Coll. *Villes et Entreprises*), 190 p.
- BRACHET Philippe: *Corruption et sous-développement au Maroc*, 208p.
- DIOURI Moumen: *Réquisitoire contre un despote*, Albatros, 226p.
— *A qui appartient le Maroc?* 272p.
— *Chronique d'une expulsion annoncée*, 126p.
— *Réalités marocaines - la dynastie alaouite de l'usurpation à l'impasse*, Jaca Book, 240p.

Mohamed SOUHAILI

LE ROI ET LA ROSE
HASSAN II -MITTERRAND
des rapports équivoques

Diffusion L'Harmattan
5-7 rue de l'Ecole Polytechnique
75005 - Paris

Du même auteur:

Les Damnés du Royaume - le drame des libertés au Maroc.
Préface de Jean Ziegler, Etudes et Documentation Internationales, Paris, 1986.

© L'Harmattan, 1992
ISBN: 2-7384-1392-7

AVERTISSEMENT

Dès le milieu des années 80, préoccupé par la tournure qu'avaient pris les relations entre les socialistes français et le roi du Maroc, j'avais envisagé de consacrer une étude aux relations franco-marocaines. J'en avais parlé à un ami français, plume d'envergure internationale, en l'occurrence l'actuel directeur du *Monde diplomatique* Ignacio Ramonet. Au lendemain du sommet franco-africain de Casablanca qui avait eu lieu en décembre 1988 et qui ne fut pas un moment de gloire pour François Mitterrand, ce livre fut conçu et sa rédaction entamée, puis pour diverses raisons personnelles interrompu.

Les graves lacunes constatées dans le livre de Gilles Perault *Notre Ami le roi* (une douzaine de pages seulement consacrées aux relations franco-marocaines) me résolurent à relancer *Le Roi et la Rose*. L'absence totale de documentation, la difficulté rencontrée à obtenir les interviews nécessaires, le mutisme officiel français, la prudence que dicte à l'auteur (réfugié marocain) «l'obligation de réserve»..., expliquent que cette étude reste perfectible.

Le lecteur pourrait être frappé par la mise en avant des interventions de l'auteur et la description de son expérience militante comme s'il s'agissait d'une récupération politique, une personnalisation de l'Histoire. Cette démarche serait injustifiée et constituerait une faiblesse énorme, si les affirmations de l'auteur, le rôle essentiel joué par son organisation le *Calpom**, n'étaient pas étayés par des pièces et des preuves concrètes rassemblées dans les nombreux documents annexes que contient cet ouvrage. Aussi l'auteur n'a-t-il pas jugé nécessaire de s'attarder sur les actions des autres organisations marocaines ou françaises, et cela n'enlève rien à leur rôle précieux: ainsi pour les Comités de Lutte contre la Répression au Maroc (C.L.R.M.) et l'Association de Défense des droits de l'Homme au Maroc (A.S.D.H.O.M.).

* Comité d'Action pour la Libération des Prisonniers d'Opinion au Maroc dont le fondateur est l'auteur, Mohamed Souhaili.

Enfin, ce livre ne peut être interprété comme une dénonciation politique du pouvoir socialiste en France, à qui l'auteur reconnaît d'ailleurs certains mérites.

Cet ouvrage se veut une tentative d'approche de la géopolitique des droits de l'homme, une contribution au débat sur les problèmes et l'avenir du Maroc, un réquisitoire contre la «raison d'Etat» et contre la gestion permanente d'un héritage contestable, riche en «affaires» et «mystères» crapuleux inscrits dans les relations franco-marocaines.

Mohamed Souhaili
Février 1992.

*A celles et ceux
qui m'ont apporté
une aide précieuse
durant ces années
longues et terribles.*

«Notre monarchie est “*constitutionnelle et sociale*”. Personnellement, je n’avais rien contre qu’elle fût socialiste.»

Hassan II marquant ses préférences pour le socialisme suédois. In *Le Défi* (Albin Michel, 1976).

«En cette matinée de deuil (...), s’il est d’autres valeurs que l’argent et l’insolence, le monde est plus pauvre aujourd’hui»

François Mitterrand, en septembre 1973, au lendemain de l’assassinat de son ami le président Salvador Allende du Chili.

INTRODUCTION

COMMENT HASSAN II A CONQUIS LA FRANCE ET PERDU L'EUROPE

La guerre des lobbies

1984: le peuple marocain se soulève contre le régime monarchique à la suite de l'annonce d'une hausse insupportable des prix. Le quatrième soulèvement populaire depuis l'indépendance est violemment réprimé: plusieurs centaines de morts, des milliers de personnes arrêtées, jugées et condamnées.

Je venais d'obtenir le statut de réfugié politique après avoir échappé en 1981, à Paris, à une classique tentative d'enlèvement fomentée par des agents de la sécurité marocaine. J'étais profondément antiroyaliste. Je considérais que les royautés dans le monde arabe ne pouvaient être des monarchies constitutionnelles¹. L'argument selon lequel le modèle de la monarchie espagnole pouvait s'appliquer au Maroc était, à mes yeux, dénué de tout sérieux, le roi Juan Carlos ne pouvant être tenu pour responsable des crimes de Franco et ne s'identifiant donc pas au passé et à l'héritage franquistes. Dans le cas du Maroc, la dynastie des Alaouites, considérais-je, était responsable du déclin historique de la Nation et de la pénétration colonialiste étrangère. Elle l'était aussi pour l'échec des multiples tentatives émancipatrices (dont celle d'Abdel-Krim dans les années 20) ainsi que pour ses compromissions dans des complots extérieurs ayant écrasé les soulèvements populaires contre les violations de la souveraineté marocaine.

1. L'évolution du régime jordanien est cependant un cas qui paraît heureusement contrarier ce préjugé idéologique fondé sur deux modèles aberrants: le Maroc et l'Arabie Saoudite. Ma position est aujourd'hui plus nuancée sur le cas du Maroc. Voir «L'affaire Hassan II» en 2ème partie de cet ouvrage.

Le Prince héritier prétendant au trône prête un solennel serment de fidélité au trône Alaouite et à ses ancêtres. Imaginait-t-on donc un roi constitutionnel au Maroc tolérer la publication de thèses mettant en cause la dynastie ou un prédécesseur dans quelque crime politique tel l'affaire Ben Barka, ou la mise en cause de la Cour dans une quelconque affaire scandaleuse? Dans tous les cas de figures, il me semblait que la disparition de la monarchie au Maroc est une fatalité historique voire scientifique.

Rationnel et conséquent, je me refusais donc à adhérer à l'Union Socialiste des Forces Populaires (USFP) opposition de la gauche légaliste, royaliste. Je refusais aussi l'adhésion à des groupuscules de type «marxiste-léniniste», car j'avais depuis longtemps rejeté un certain nombre de dogmes.

En 1984, après trois années d'exil breton, sans papiers ni titre de voyage, je décide de faire quelque chose. La défense des Droits de l'Homme au Maroc, de mon lointain exil, répond à une conviction humanitaire personnelle, mais aussi à un objectif stratégique. Parmi mes relations d'alors, quelques personnalités européennes respectées, et des journalistes en vue, qu'il convient de sensibiliser et, excusez-moi du terme, d'*utiliser* à cette fin. En font partie Claude Bourdet, figure historique de la résistance française, l'ancien chancelier autrichien Bruno Kreisky, le sociologue suisse Jean Ziegler, des socio-démocrates suédois dont Olof Palme, les verts et les socio-démocrates allemands, ainsi que des parlementaires européens. Parmi les journalistes, Daniel Vernet, rencontré en Allemagne dans les années 70, où il était correspondant du *Monde*, Paul Balta, alors chef de la rubrique «Maghreb» du même journal, et un journaliste de l'AFP, René Naba².

Des amis vivant au Maroc m'envoient des informations sur la répression, pour le compte du Comité d'Action pour la Libération des Prisonniers d'Opinion au Maroc, le CALPOM, que je viens de créer avec des amis marocains afin de nous doter d'une structure nous permettant d'intervenir officiellement. Paul Balta qui me considère comme une source fiable, publie dans son journal *Le Monde*, les premiers communiqués du CALPOM. L'Ely-

2. Chargé de la rubrique «Monde Arabe» à l'Agence France Presse.

sée s'intéresse à ce nouveau-né, et mon ami Claude Bourdet organise une entrevue à l'Elysée entre Hubert Védrine, à l'époque conseiller diplomatique du président, et moi-même.

Hassan II, assurément rusé et habile, est-il aussi intelligent qu'on le dit? Il reçoit dans son palais de Rabat deux journalistes du *Monde* dont Paul Balta, jadis interdit de séjour au Maroc en raison de ses écrits antérieurs, considérés comme hostiles au Maroc. Comme le roi venait de normaliser ses rapports avec la France socialiste de Mitterrand, il veut profiter de ce semestre où la France assume la présidence de la CEE, pour lancer une grande campagne d'intoxication dont l'objectif est de séduire l'Europe et stabiliser chez lui une jeunesse impatiente. Il déclare aux deux journalistes qui s'interrogent sur le sérieux d'une certaine demande d'adhésion marocaine à la CEE: «Le Maroc est géographiquement plus européen que la Grèce, il est doté d'institutions démocratiques... Il remplit les conditions pour adhérer à la CEE...» (*Le Monde*, 10 novembre 1984).

De retour à Paris, Balta trouve dans son bureau un communiqué que je lui avais adressé. Il le publie dans *Le Monde* daté du 25 novembre 1984. La brève dit:

«Le Comité d'Action pour la Libération des Prisonniers d'Opinion au Maroc, qui vient d'informer l'Elysée de l'aggravation de la situation des prisonniers grévistes de la faim, vient de saisir la sous-commission européenne des Droits de l'Homme à Strasbourg. Le CALPOM souligne que le Maroc, qui vient de quitter l'OUA, a formulé une demande d'adhésion à la Communauté Européenne».

Les instances européennes nous répondent que notre requête demandant l'examen de la situation des Droits de l'Homme au Maroc est recevable, mais que, renseignement pris, on n'avait trouvé nulle trace d'une demande officielle marocaine d'adhérer à la CEE. C'était donc une manœuvre royale destinée à contenir le sentiment de révolte chez les chômeurs marocains, à qui l'on promet l'embauche prochaine dans les marchés du travail européens. Mais on a bien pris soin à Rabat de ne déposer aucune demande écrite, en bonne et due forme, pour éviter

que la CEE ne réponde par un refus administratif rapide et public.

La sous-commission européenne des Droits de l'Homme publiera en 1985 un rapport accablant sur le Maroc. Sa présidente, une néerlandaise socialiste, Van Den Heuvel, une de nos amis politiques, est assiégée pendant plusieurs mois par des diplomates marocains lui transmettant la considération du roi qui souhaite l'inviter au Maroc. D'autres députés ont reçu des propositions pour aller passer, gracieusement, des vacances dans le désormais légendaire et luxueux palace de Marrakech, «La Mamounia».

Le roi dépêche une délégation de parlementaires marocains, dont des dirigeants socialistes³ et communistes, pour tenter de créer un lobby au Parlement Européen. Deux clans s'opposent au sein du groupe socialiste, l'un pro, l'autre anti Hassan II. La présidente de la sous-commission des Droits de l'Homme reste inébranlable face aux propositions des diplomates marocains. Les efforts du roi n'ayant abouti qu'auprès d'un certain nombre de députés de droite, de quelques socialistes et de l'extrême droite de Jean-Marie Le Pen, Rabat va lancer une autre opération d'intoxication, une manœuvre politique spectaculaire: le souverain vient en visite officielle en 1985, à Paris, mais la veille, il s'est déclaré prêt à recevoir, au Maroc, l'Israélien Shimon Pérès. La presse salue en lui un génie, d'une grande sagesse. Ses alliés au Parlement sautent sur l'occasion pour incriminer leurs collègues qui ont été «désobligeants» à l'égard d'un allié de l'Occident et d'un modéré à l'égard d'Israël, et demandent à ce que l'on invite le roi officiellement à l'Assemblée de Strasbourg. Rendez-vous est pris avec sa Majesté pour qu'elle vienne discourir, fin 86, devant le Parlement Européen à Strasbourg.

Les organisations marocaines et européennes ne désespèrent pas. Associations des disparus, associations de défense des Droits de l'Homme au Maroc, Amnesty International, CALPOM... assiègent le Parlement Européen. Chaque député reçoit un dossier sur la répression. Un

3. Le délégué socialiste (USFP) est resté à l'écart de la polémique autour du nombre des détenus politiques que la délégation marocaine cherchait manifestement à minimiser.

livre portant sur le drame des libertés au Maroc (*Les damnés du Royaume*) est distribué aux parlementaires, une manifestation contre la venue d'Hassan est prévue à Strasbourg. Le président du Parlement Européen, débordé par cette agitation, conseille au roi d'ajourner son voyage; le risque d'une manifestation de parlementaires européens à l'intérieur même de l'enceinte des députés est imminent. Hassan II accepte et restera à Rabat.

Avril 1987, l'affaire des enfants d'Oufkir rebondit. Ils sont séquestrés, avec leur mère, depuis 1972, après la mort du général Oufkir qui venait de fomenter un complot contre la personne du roi. Grâce à l'évasion manquée de la fille aînée d'Oufkir, l'opinion publique prend connaissance du sort injuste, infligé à cette famille innocente. Le Parlement Européen indigné vote une première résolution d'urgence en faveur de cette famille. Le roi s'inquiète, il n'a pas encore normalisé ses relations avec l'Algérie, le problème saharien est toujours en suspens. Il réagit, cet été 1987, par une nouvelle manœuvre de désinformation.

Je suis en RFA, pour préparer avec le Tribunal permanent des peuples une session spéciale sur le crime politique au Maroc. Je prépare également une intervention au Parlement Européen pour l'automne. Les Danois viennent d'entamer leur présidence de la CEE. Le président en exercice du conseil des ministres est le libéral Ellman Jensen; je ne le connais pas mais j'ai un ami danois à l'assemblée de Strasbourg, qui me met en contact avec son cabinet à Copenhague. J'envoie des informations en insistant sur toutes les conférences prévues sur le Maroc. L'été même, Hassan II fait circuler une rumeur sur une prochaine amnistie politique générale. Les exilés pourront rentrer au pays.

Pour crédibiliser cette «information», son ministre de l'intérieur rencontre à l'étranger une figure historique de l'opposition marocaine, l'exilé Mohamed Basri, ancien leader de la Résistance anticoloniale marocaine. Ce dernier se laisse piéger et organise, avec d'autres exilés à Paris, une réunion pour discuter du «retour». La presse parle de cette affaire et annonce une imminente amnistie politique au Maroc. Le roi pressé d'agir vite, envoie son ministre des affaires étrangères à Bruxelles, pour remettre au

danois Ellman Jensen réuni avec ses collègues des Douze, une lettre faisant acte officiellement de la candidature du Maroc pour adhérer à la CEE. Fort de son projet d'amnistie, le roi espère l'enregistrement de cette demande pour pouvoir aller en novembre à Strasbourg, la défendre devant un Parlement Européen «apaisé» par la rumeur d'amnistie.

Ellman Jensen ne comprend pas pourquoi Hassan II ne fait pas précéder ses actions diplomatiques par une amnistie immédiate. Il a d'autres raisons de refuser la demande d'adhésion marocaine sur le champ: le Maroc n'est pas européen et si cette demande est déférée à la commission de Bruxelles, comme l'espèrent les dirigeants marocains (procédure très longue), le gouvernement marocain continuera à en abuser à des fins de politique intérieure.

Sous l'autorité de son président danois, le conseil des ministres des Douze rejette immédiatement la demande marocaine. Hassan II est surpris! Deux mois plus tard, en septembre, Ellman Jensen convoque l'ambassadeur marocain à Copenhague pour lui notifier officiellement le refus des Douze. Jacques Delors⁴ s'envole précipitamment pour Rabat afin d'apaiser les dirigeants marocains «quelque peu mal traités», comme l'écrit *Libération*, sans connaître les véritables motifs de l'attitude danoise. Toutefois, la presse marocaine continuera à mentir aux marocains en agitant cette demande d'adhésion pourtant rejetée.

Mais le roi tient à son projet d'intervention devant le Parlement Européen. Un projet de résolution condamnant le Maroc pour les violations des Droits de l'Homme est prévu pour le 29 octobre 1987, date commémorative de l'enlèvement, à Paris, de Ben Barka. Pour éviter l'adoption de cette résolution, et donner quelque chance au projet du roi de faire le voyage à Strasbourg en novembre 1987, les autorités marocaines procèdent à une quatrième opération de désinformation. Comme l'opinion publique ne comprend pas pourquoi on séquestre depuis 1972 la famille Oufkir, Rabat affirme par le biais de la presse, et par une étrange confirmation d'un officiel canadien, que cette affaire est en voie de règlement, la famille Oufkir ayant eu

4. Président de la commission européenne de Bruxelles.

l'accord du gouvernement marocain pour émigrer au Canada. Pris au piège, le Parlement Européen se félicite de cette nouvelle dans la résolution suscitée, mais condamne tout de même les autres violations des Droits de l'Homme au Maroc.

Le projet de visite d'Hassan II à l'assemblée de Strasbourg est définitivement compromis. Les médias en France décident de ne rien souffler de cette affaire. Le lendemain de cette condamnation européenne, la chaîne de télévision française Antenne 2 donne la parole au roi qui s'emploie à la diversion en parlant du sommet arabe d'Aman prévu (auquel d'ailleurs il ne participera pas) et de ses sentiments à l'égard de Khomeiny. Deux années plus tard, le roi veut profiter de la présidence française de la CEE, qui s'achève le 31 décembre 1989, pour améliorer son image et s'imposer aux européens. Pourtant, le 14 décembre, le Parlement Européen le condamne, pour la sixième fois, et demande à Mitterrand d'intervenir pour les prisonniers politiques marocains à l'occasion de la venue d'Hassan II à Paris, en tant que co-président de la conférence ministérielle Euro-Arabe.

Quelques jours plus tard, à l'Heure de Vérité, dont l'émission télévisée est consacrée à Hassan II, les protestations européennes passent à la trappe au profit de la promotion scandaleuse d'un monarque de droit divin.

1ère PARTIE

**DIPLOMATIE - SPECTACLE
SUR FOND DE CRISES
HUMANITAIRES**

L'ACCORD SECRET

«Il nous est agréable de vous adresser nos amicales félicitations. Nos deux pays ont toujours entretenu des relations exemplaires... Le Maroc pour sa part ne ménage aucun effort pour maintenir les relations franco-marocaines à l'abri de toutes sortes d'altérations ou aléas».

C'est en ces termes qu'Hassan II vient de s'adresser, le 11 mai 1981, au nouveau locataire de l'Elysée, le président Mitterrand, élu la veille à la magistrature suprême. Le moins qu'on puisse dire est que durant toute la campagne présidentielle, les dirigeants marocains ne se sont guère montrés prudents dans cette affaire. Préférant ouvertement celui qu'il n'a cessé d'appeler «mon copain», Hassan II a déjà «voté» Giscard au nom de la continuité de l'Etat et surtout par hostilité à l'homme de gauche François Mitterrand. Le cousin du roi, Moulay Ahmed Alaoui, ministre et directeur du très pro-gouvernemental *Matin du Sahara* ne s'embarrasse pas de publier la veille de l'élection française des éditoriaux très hostiles à François Mitterrand.

N'empêche: à peine quelques jours après son installation à l'Elysée, le nouveau Président envoie deux émissaires, et non des moindres, rencontrer le roi. Les deux envoyés français sont de taille. Les enjeux aussi. Il s'agit de Pierre Bérégovoy, futur secrétaire général de l'Elysée et François de Grossouvre, lié aux services spéciaux français, tous deux intimes de Mitterrand. Reçus au palais par Hassan II, les deux émissaires, qui connaissent fort bien le Maroc et ses dirigeants, expliquent au roi les préoccupations du président sur un certain nombre de questions d'intérêt commun. Hassan écoute très attentivement ces deux hommes de l'entourage du président socialiste qui comptent parmi les «amis» du Maroc, il apprend le réalisme

me, la considération et les bonnes dispositions du nouveau chef d'Etat français envers le Maroc.

A l'issue de cet entretien, les deux émissaires rentrent à Paris faire leur rapport à l'Elysée. Mission accomplie! Un marchandage entre Paris et Rabat vient d'être conclu. Il jette les fondements de la nouvelle coopération politique et diplomatique entre les deux pays et ouvre la voie à des relations personnelles entre le monarque chérifien et le président socialiste français.

On connaît le goût des présidents français pour le «mondialisme», leur passion pour les grands dossiers internationaux, leur souci de faire entendre «la voix de la France», d'assurer son rayonnement dans le monde. Mitterrand ne fait pas exception à la règle. En tant que premier secrétaire du parti socialiste, alors dans l'opposition, il n'a jamais cessé de clamer son adhésion à «l'autodétermination du peuple sahraoui» et de dénoncer «l'expansionnisme et le militarisme marocains». Allusion évidente au conflit du Sahara occidental. Ce dossier, qui retient l'attention de l'OUA, de la Ligue Arabe, de l'ONU, bref de la communauté internationale, est des plus «payants» à court et à long terme. Il constituera le premier pilier de l'accord conclu entre Mitterrand et Hassan II.

Le 21 juin 1981 Hassan II est à Nairobi, capitale du Kenya, pour le sommet de l'OUA. Il accepte l'auto-détermination du Sahara occidental et propose un référendum sous contrôle international. Cette décision que Claude Cheysson, ministre français des relations extérieures, qualifiera de «*courageuse*», est applaudie dans les chancelleries africaines et les instances de l'ONU. Pour son prestige, Mitterrand vient d'inaugurer son septennat par un grand succès international. Il vient d'obtenir du roi Hassan une concession majeure sur le conflit saharien. Durant cette journée du 20 juin, alors que le roi, vedette du sommet de Nairobi, multiplie les contacts avec les délégations, le peuple des bidonvilles envahit Casablanca afin de protester contre la hausse des prix et les options anti-populaires du gouvernement. Les syndicats divisés viennent d'appeler à une grève générale. Débordements, intervention de l'armée. Massacres. 624 morts, des milliers de blessés. Autant d'arrestations. La révolte de Casablanca

est noyée dans le sang. Le président Mitterrand ferme les yeux sur cet aspect de la politique intérieure marocaine. Pas de vagues au sujet des violations des Droits de l'Homme. C'est le deuxième pilier de l'accord entre lui et Hassan.

Quelques semaines auparavant, Hassan II est intervenu auprès de l'Arabie Saoudite et des émirats du Golfe pour les dissuader de retirer leurs capitaux investis en France à la suite de l'élection de François Mitterrand.

Mais le parti socialiste français n'est pas au parfum. Il continue de protester, de s'insurger contre la politique répressive au Maroc. Hassan II se fâche, rappelle la France à l'ordre et menace de rappeler son ambassadeur. L'Elysée calme le jeu. Le Président sait de quoi Hassan II parle. Après l'arrestation, au lendemain des émeutes de Casablanca, de quatre dirigeants de l'USFP dont le premier secrétaire Abderahim Bouabid, le PS s'insurge, Rabat menace, Mitterrand se tait, le gouvernement français équilibre. Paris précise que sa «*préoccupation*» au sujet de ces arrestations (les quatre dirigeants et non pas les centaines de morts) exclut toute idée d'ingérence.

Le Journal *Le Monde* écrit que la déclaration du Quai d'Orsay «*a été bien accueillie à Rabat et a incontestablement contribué à détendre l'atmosphère*». Et pour que les choses soient claires pour le commun des mortels, les autorités notent, ajoute le journal, qu'

«à la suite de l'élection de M. Mitterrand, Hassan II, en dépit de ses liens d'amitié avec M. Giscard d'Estaing, était intervenu auprès de plusieurs de ses pairs pour les dissuader de retirer leurs capitaux de France. Il avait également dépêché dans la péninsule arabe son plus ancien conseiller, M. Guédira, pour expliquer aux dirigeants de la région pourquoi il convenait de faire confiance à la nouvelle majorité.»

Aussi Mitterrand accordera-t-il à l'Arabie Saoudite pour marquer spectaculairement sa bonne volonté, une de ses premières visites officielles depuis son accession au pouvoir. Un dossier délicat est également l'objet de ces tractations discrètes: les exilés marocains et plus généralement la communauté marocaine en France. Là, le pouvoir

socialiste se montre plutôt ferme. Depuis l'affaire Ben Barka, la gauche française a une image diabolique de la police politique marocaine agissant en France. Pas question de tolérer des activités trop voyantes, encore moins des actions spectaculaires contre les opposants. Le principe d'une surveillance discrète est toutefois accepté à contre-cœur. Fins stratèges, les socialistes au pouvoir songent au présent mais aussi à l'avenir: les exilés politiques servent de moyen de pression latent pour obtenir du pouvoir marocain des concessions éventuelles en cas de crise diplomatique majeure. Ils constituent également des «contacts» précieux en cas de changement imprévu de régime.

C'est dans ce contexte (début des années 80) que des associations d'exilés, de défense des Droits de l'Homme, d'immigrés marocains, vont être créées et se livrer à des activités démocratiques. Mais paradoxalement, ce sera à cause de la connivence née du rapprochement entre les socialistes et Hassan II que nos luttes, nos écrits, nos protestations vont être noyés dans le silence. Certains d'entre nous sont reçus à l'Élysée, à Matignon, ou par Madame Danielle Mitterrand. On nous écoute, on s'informe. C'est là incontestablement une nouveauté louable depuis 1981. Mais sur le fond, le bilan de la stratégie du pouvoir socialiste concernant les questions morales face au régime marocain est terriblement négatif, pour employer un euphémisme.

En décembre 1982¹, une émission de Antenne 2, Résistances², consacrée aux Droits de l'Homme au Maroc, est déprogrammée. Pourquoi? Mitterrand doit se rendre en janvier au Maroc pour une visite officielle. Hassan II a laissé entendre au président «Surtout ne me parlez pas de mes prisonniers. Alors seulement je les ferai libérer, peut-être!». Aussi, lorsqu'en septembre 1984, deux jeunes étudiants détenus politiques succombent à leur grève de la faim à l'hôpital de Marrakech, Mitterrand est en visite privée chez Hassan à Ifrane. «Parties de chasse», selon certains commentateurs, méchouis, conversations au coin du

1. Au lendemain de l'assassinat du Général Dlimi, maquillé en accident de la circulation.

2. Alors animée par Bernard Langlois, journaliste courageux qui lancera par la suite l'hebdomadaire *Politis*.

feu. Le président s'informe des tenants et aboutissants de l'alliance que vient de contracter le Maroc avec la Libye de Khadafi. Aucune allusion publique au sort des détenus politiques.

L'opinion publique en France, sensible au drame du peuple marocain à l'intérieur continue à s'émouvoir chaque fois que les exactions du régime marocain sont portées sur la place publique. Les dirigeants socialistes qui se succèdent à Rabat ou rencontrent les diplomates marocains à Paris avertissent leurs partenaires: «Faites attention aux Droits de l'Homme, nous avons une opinion publique très sensible à la question». Traduit en d'autres termes, cela signifie que la pression de l'opinion finirait par avoir raison de la complaisance des gouvernements occidentaux et les obligerait à sortir de leur réserve. D'ailleurs, le Parlement Européen est mobilisé cet été 1985 contre les violations des Droits de l'Homme au Maroc.

Les médias, faiseurs d'opinion, préoccupent donc Hassan II. Une idée lui est soufflée par on ne sait qui. En recevant l'israélien Shimon Pérès au Maroc, il marquerait d'une manière spectaculaire les orientations pro-occidentales de son régime en ces années de guerre froide. Les médias français apprécieraient et le ménageraient désormais. A la veille de sa visite d'Etat en France en novembre 1985, la visite de Shimon Pérès est annoncée au Maroc. Hassan II a pesé le pour et le contre, il fonce. Mitterrand et la presse applaudissent. Le Président français ne se prive pas d'éloges pour le souverain du Maroc. «Votre esprit, Majesté, est habité par de grandes conceptions», lui lancera-t-il lors d'une réception en son honneur à l'Elysée.

La loi du silence sur la répression s'instaure. Elle durera cinq années. Des organes de presse réputés pourtant sérieux iront jusqu'à promouvoir le système Hassan II à coup d'articles flatteurs, ou d'émissions télévisées élogieuses³.

3. La quasi-totalité des militants du CALPOM désertent le mouvement (certains momentanément) impressionnés par l'incroyable popularité en France d'un roi auquel ils ont cru un moment pouvoir s'opposer ouvertement. Certains prédisent ma mort, surtout après la publication des *Damnés du royaume* en 1985, à compte d'auteur, et sa réédition un peu mieux diffusée en 1986. Les protestations du Parlement Européen avec lequel je collabore restent marginales, sans effet.

LES RAISONS D'UNE ALLIANCE CONTRE-NATURE

Des républicains au secours d'une monarchie?

La Révolution islamique de Khomeiny, qui fait tomber le régime du Chah d'Iran comme un château de cartes, a incontestablement bouleversé les données des relations internationales et contribué à provoquer la restructuration idéologique, morale et militaire de l'Occident. L'avènement du Reaganisme après la défaite de l'Amérique de Jimmy Carter, humiliée par le nouveau régime iranien et affaiblie par le désastre vietnamien, est l'une des conséquences directes de l'apparition au Sud, aux yeux de l'Occident, d'un ennemi supplémentaire à côté de «*l'Empire du Mal*»⁴ (le communisme à l'Est): l'Islam radical. De cette révision fondamentale des relations internationales sur fond de Guerre des Etoiles naîtra une bipolarisation situant le Bien par rapport au Mal, le «*Monde Libre*» face au reste du monde. Les dictatures pro-américaines du Tiers-Monde bénéficieront de la mansuétude et de la protection d'une Amérique plus que jamais décidée à laver les affronts vietnamien et iranien et à défier, militairement s'il le faut, le communisme.

Dans un tel contexte, pour cette Amérique nouvelle manière, la victoire de la gauche en France en 1981 ne pouvait être plus malvenue. Réalisme oblige, Français et Américains s'empressent d'échanger visites et propos rassurants, d'applanir leurs différences pour valoriser leurs convergences et leur appartenance à la même famille géopolitique, pour ne pas dire idéologique. Dans leurs rapports au Tiers-Monde, les divergences se feront pourtant aussitôt sentir: Amérique Centrale, dette des pays pauvres,

4. Selon la formule de Ronald Reagan.

Droits de l'Homme. Sur le terrain africain, la rivalité franco-américaine tourne à l'avantage de Washington, moins scrupuleuse sur les questions morales. En effet, en Amérique Centrale la solidarité critique de Mitterrand avec les Sandinistes du Nicaragua ou ses réserves fermes à l'égard de Pinochet et consorts n'inquiètent pas trop une Amérique traditionnellement omniprésente sur le reste du continent. En revanche, sur le continent noir, où la France se sent historiquement chez elle, le « jeu » est serré et la concurrence n'est pas toujours loyale.

Au moment où le socialisme français se démène avec une série de capitales africaines sur le problème des Droits de l'Homme, les délégations américaines (diplomatiques, militaires et économiques) se succèdent dans ces mêmes capitales pour assurer les dirigeants en place du soutien de Washington; et si ces Etats ont du mal à payer leurs fonctionnaires, l'administration Reagan versera les dollars sans poser de conditions politiques, fussent-elles humanitaires.

Déterminé à protéger ses alliés contre l'ouragan khomeiniste et la « subversion internationale », Washington se met au service du roi du Maroc qui abrite des bases militaires américaines et fait contre-poids à deux Etats du Maghreb entretenant des rapports étroits avec les soviétiques: l'Algérie et la Libye.

Confronté au chantage déstabilisateur agité cyniquement par un Hassan II faisant figure de chef de file des dictatures les plus détestables en Afrique et dans le Monde Arabe, la France socialiste n'a qu'à prendre acte des réalités. Elle qui vient de faire entrer des communistes dans le gouvernement Mauroy, s'empresse de légaliser la situation des immigrés clandestins et pratique le volontarisme social. D'ailleurs, les entreprises françaises implantées au Maroc assurent à l'économie française des bénéfices énormes qu'une crise politique avec ce grand pays francophone pourrait compromettre. La stabilité politique et le statu-quo régional au Maghreb et en Afrique Noire, décidément chassée gardée des Présidents français qui se succèdent, sont un préalable, découvre-t-on rue de Solferino⁵, au maintien des intérêts économiques et stratégiques de la France, fût-elle socialiste.

5. Siège du Parti Socialiste.

Dans ce contexte historique où les contre-pouvoirs (intellectuels, médias, syndicats) vont s'effacer progressivement à la faveur de la prise de pouvoir par le parti de la Rose, l'intelligentsia découvre soudainement les «vertus» de l'Amérique, de son mode de vie et de pensée, et en face les «méfaits et les archaïsmes» du Tiers-Mondisme, la «monstruosité» du système communiste soviétique. On ne sait si c'est elle qui influencera le sommet de l'Etat socialiste ou si elle subira son influence. A cet égard, les régimes faussement libéraux ou même viscéralement oppressifs comme celui de Hassan II vont apparaître comme un moindre mal. Le maintien au pouvoir de ces hommes, au demeurant fort peu recommandables, dans l'arrière-cour stratégique de l'Occident est un impératif géopolitique. Face à la «menace bolchévique» à l'Est et «intégriste» au Sud, le «Monde Libre» est mobilisé, le colt de Reagan et la Rose de Mitterrand feront désormais bon ménage avec le «jardin secret» d'Hassan II⁶.

Devant de tels enjeux, qu'importe qu'Hassan fasse expulser des journalistes étrangers, prive de leur liberté trois citoyens français ainsi que les enfants et la veuve d'Oufkir⁷, emprisonne des gens pour s'être prononcés, comme Mitterrand au PS (parti socialiste) et à l'Elysée, en faveur de l'auto-détermination du Sahara Occidental, ou fasse massacrer des foules et des manifestants révoltés.

La dénonciation par le pouvoir, même socialiste, des violations des Droits de l'Homme n'est pas inscrite dans la tradition diplomatique franco-marocaine. Elle violerait la pudeur inhérente à toute démarche de la République dans ses rapports avec les pays traditionnellement sous son influence. La question est tellement délicate que même l'association France Libertés de Danielle Mitterrand fera preuve d'une grande discrétion. Les médias

6. Répondant aux délégués d'Amnesty International en février 1989, qui l'interrogent sur le sort de prisonniers politiques comme la famille Oufkir, Abraham Serfaty, les disparus, le roi se justifie en présentant certains cas comme une affaire personnelle: il parle de «jardin secret» propre selon lui à chaque chef d'Etat.

7. A propos de ces cas des Droits de l'Homme, voir plus loin le titre 4: «Ces dossiers en sommeil qui n'empêchent pas les diplomates de dormir».

mobilisés dans la guerre froide que mène l'Occident contre ses ennemis font preuve de cohérence idéologique. Ils ménageront autant que possible les Etats alliés. Car pour ces régimes si détestables, si corrompus, la moindre campagne de presse contre leur non-respect des Droits de l'Homme a automatiquement un effet déstabilisateur.

Avec ses trente millions d'habitants, son demi-million d'immigrés en France, le Maroc, Etat membre de la Ligue Arabe, est le plus grand pays francophone après le Zaïre. Francophones de Palaces, les socialistes négligeront le destin des millions de jeunes des bidonvilles du Royaume, livrés à eux-mêmes. Ils souligneront à chaque occasion la francophonie du Maroc pour justifier leur aide au régime marocain ou leur discrétion sur la répression. Mais l'erreur ne consiste-t-elle pas à promouvoir à terme, à force de connivence avec un Etat répressif, la *francophobie* dans les bidonvilles? Au lieu de reposer sur les valeurs qui sont celles de la République et de la culture française, la francophonie devient un élément clé de la Raison d'Etat, un moyen de justifier la complaisance vis-à-vis d'Etats anti-démocratiques au détriment des principes humanistes, d'échange mutuellement profitable et de complémentarité civilisationnelle. Prenant le pas sur toute autre considération, les intérêts économiques et la Realpolitik se sont érigés en dogmes d'Etat, ne laissant pratiquement aucune place à l'homme, à la sensibilité, voire à l'avenir.

Qu'Hassan II cherche à exercer sa tutelle selon une conception d'un autre âge sur ses «sujets» installés en France, et les dirigeants socialistes trouveront cela (presque) normal. Car la cohérence n'est pas de leurs soucis. Partisans de l'intégration, de la nouvelle citoyenneté et du droit de vote pour les immigrés, ils n'expriment pas d'états d'âme quand le Souverain se prononce contre le droit de vote, contre les mariages mixtes, ou fait arrêter des travailleurs syndiqués en France à leur retour. Il arrive aussi que la France, à la recherche vaine d'un chef spirituel pour sa communauté musulmane, ait recours par le biais des médias (l'Heure de Vérité) à un chef extérieur (Hassan II, le «*Commandeur des Croyants*») pour interve-

nir ou trancher dans une affaire intérieure française: l'Islam en France⁸.

Depuis son accession au Trône, le roi Hassan II consacre son règne à la consolidation du pouvoir dynastique et à la mainmise du Palais sur les richesses économiques nationales. Au moyen d'une répression politique souvent sauvage, impitoyable, contre les opposants et les dissidents, il parviendra à assurer la continuité d'un pouvoir sans partage. Les protestations extérieures contre ses méthodes répressives le laissant de marbre (et par le jeu subtil de la géopolitique du Maroc), il saura négocier systématiquement l'abandon d'une partie de la souveraineté nationale en échange de la collaboration des voisins dans la lutte qu'il mène contre ses contestataires.

Ainsi avec l'Espagne de Franco, et même celle de Felipe Gonzales dans une moindre mesure, il gèlera les revendications marocaines sur Mellila et Ceùta (les deux ports marocains administrés par l'Espagne) contre la surveillance des opposants qui traversent la frontière. En 1969, deux dissidents, Bonnaïlat et Ahmed Benjéloun sont ainsi arrêtés par la police de Franco et livrés aux autorités marocaines.

Avec Gibraltar que le Maroc a accepté de ravitailler pendant le blocus espagnol, la démocratie anglaise violera ses propres lois en 1972 en extradant un officier de l'armée marocaine réfugié sur son territoire⁹. Il sera condamné et fusillé. L'Algérie de Boumédiène n'est pas plus scrupuleuse en matière de droit d'asile. L'accord d'Ifrane conclu entre le roi et le président algérien en 1969 portant sur le tracé des frontières poussera le gouvernement d'Al-

8. Ce fut largement le cas à l'occasion de cette prestation télévisée avec l'affaire des jeunes lycéennes de Creil, dite «l'Affaire des foulards». D'origine marocaine, elles portaient sur insistance de leur père le *hijab* en classe. Selon nos informations, c'est Hassan II, aidé par des éléments de son lobby en France, qui manigança l'affaire en faisant manipuler le père dévoué à la monarchie afin d'apparaître aux Français comme le chef spirituel incontesté de la communauté marocaine en France. Le dénouement de l'affaire, à la suite de l'intervention du roi auprès du père, étrangement intransigeant durant toute la crise, eut lieu à la veille de l'émission «l'Heure de Vérité» dont Hassan II était justement l'invité...

9. Il s'agit du lieutenant de l'armée de l'air, Amokrane. L'affaire (son extradition) avait bouleversé la Grande-Bretagne.

ger à extraditer une cinquantaine d'opposants réfugiés en Algérie.

La France de Mitterrand est plus regardante sur ces questions, fort heureusement. Ben Barka est toujours présent dans les mémoires. Hassan II doit se contenter d'une collaboration discrète entre ses sbires et la police française. Mais sa rencontre avec Shimon Pérès lui épargnera les critiques de la presse pour plusieurs années. La diplomatie, les exigences de la géopolitique et les intérêts économiques couvrent le crime politique. Soucieux de stabilité, l'Etat socialiste s'accommodera fort bien du régime d'Hassan II. Car, pense-t-on, une instabilité aux portes de l'Europe, au nord de l'Afrique, aurait des conséquences imprévisibles. Déstabilisatrice à l'Est de l'Europe, l'idéologie des Droits de l'Homme se confond avec la doctrine du «moindre mal» quand on l'applique au Sud. Une morale à deux vitesses où dans les rapports aux régimes occidentaux du Tiers-Monde l'objectif est de stabiliser le statu quo.

Pour la célébration du bicentenaire de la Révolution, la France n'a pas jugé opportun d'inviter les rois, fussent-ils constitutionnels. Aussi Hassan II figura-t-il parmi les absents. Mais les despotes de tout poil ne manqueront pas sur la liste des invités: Mobutu, Bongo, Houphouët-Boigny... Sûrement pour consoler le très susceptible souverain marocain, la chaîne de Bouygues, TFI, diffusera le 14 juillet à une heure de grande écoute une émission consacrée aux «vertus» du régime marocain et aux «qualités» personnelles du roi. Parmi les témoins, l'émission invite des socialistes de taille, de l'entourage du Président: Roland Dumas, ministre des Affaires Etrangères, et aussi Jean Daniel, directeur du *Nouvel Observateur*¹⁰. Trois semaines plus tard, un détenu politique mourra après plusieurs semaines de coma. Il faisait avec d'autres camarades contestataires une grève de la faim pour protester contre les conditions inhumaines de leur détention.

Célébrer Hassan II, l'allié, car les intérêts de la France au Maroc exigent un régime fort et stable, seul capable de

10. La chaîne privée TFI appartient au groupe Bouygues qui a construit entre autres au Maroc la mosquée de Casablanca (le plus grand lieu de culte musulman après la mosquée de La Mecque).

maîtriser le peuple marocain, d'empêcher les débordements et les aventures inconsidérées, telle est la nouvelle devise. La promotion médiatique d'Hassan permet à l'opinion française, si réticente à ce type de régime, de mieux accepter cette connivence, et à la communauté marocaine en France de modérer ses prétentions.

Seulement, à ce prix, croit-on, on serait en droit d'attendre du roi un geste de clémence pour les malheureux prisonniers politiques dont les Français en général et les socialistes en particulier ont à vrai dire toujours plaint le sort.

SOUS L'ŒIL DE WASHINGTON

Depuis l'indépendance du Maroc dans les années 50, les Américains, moins engagés historiquement que la France dans ce pays, songent à une solution de rechange, à l'Après-Hassan II. Entretenant des rapports moins passionnels que Paris avec ce pays à l'importance stratégique certaine, Washington a su constamment garder la tête froide dans ses rapports avec ses dirigeants. Hormis la parenthèse reaganienne, les stratèges américains ont toujours espéré la disparition de la monarchie corrompue et son remplacement par un régime républicain pro-américain et plus présentable. L'implication de la CIA dans les deux tentatives de coup d'Etat en 1971 et 1972 est établie. Hassan II s'était alors tourné vers le monde arabe et avait envoyé un contingent se battre au Golan en 1973 contre Israël.

Au lendemain de ces épreuves, le front intérieur est désormais la préoccupation majeure du régime. L'exaltation du nationalisme marocain sur fond de promesses de démocratisation et d'ouverture est la réponse au camouflet américain. La récupération du territoire du Sahara Occidental sous administration espagnole lui permet de marquer l'élan nationaliste et de réaliser le consensus autour du Trône, ébranlé par la «trahison» américaine. «*La Marche Verte*» sur le Sahara en 1975 conforte cette reprise en main du front intérieur par la monarchie, que les partis de l'opposition croient désormais vouloir évoluer dans un sens constitutionnel.

La défaite de Mitterrand aux élections de 1974 face à Giscard d'Estaing est une aubaine internationale pour Hassan II, même si deux années plus tard la nouvelle administration Carter, plus moraliste que les précédentes, fera des difficultés pour répondre aux demandes marocaines de livraisons d'armes.

Depuis le milieu des années 80, l'opinion américaine a découvert le despotisme et les crimes du régime marocain. Du loyer des bases américaines installées au Maroc versé sur les comptes privés d'Hassan II jusqu'au baignoire de Tazmamart où le père marocain (un militaire) d'un jeune Américain est interné depuis 1973 avec plusieurs dizaines d'autres détenus dans des conditions épouvantables, l'indignation est grande chez les Américains. Le Congrès est saisi du cas du Maroc, et la presse s'interroge sur la «moralité» des relations maroco-américaines.

L'effondrement du bloc de l'Est et l'accélération de l'Histoire sont l'occasion pour l'administration Bush de sortir de ses réserves et de blâmer officiellement bon nombre de régimes, dont celui du Maroc, pour leurs violations des Droits de l'Homme. Présentant le déclin de l'influence française au Maghreb et le développement de l'islamisme dans cette région, Washington tente de se substituer durablement à la présence économique et culturelle française. Les alliés objectifs des Américains sont incontestablement ceux que Paris considère comme ses ennemis naturels: les islamistes.

Francophobes pour des raisons liées au passé mais aussi au présent, anticommunistes, les islamistes considèrent les Etats-Unis comme une Nation croyante et sont favorables au négoce international. Aussi Washington finance-t-il via l'allié de toujours, l'Arabie Saoudite, les courants politiques religieux en Tunisie, en Algérie, et, depuis peu et dans la plus grande discrétion, au Maroc¹¹. Tombées comme un coup de foudre, les protestations américaines via le rapport du Département d'Etat américain sont ressenties par le gouvernement français comme une trahison, une violation de la règle du jeu traditionnelle. Aucun média français n'en fera état à l'exception du *Canard Enchaîné* auquel l'auteur du présent ouvrage a transmis l'information.

Alors que Paris prépare «l'Année du Maroc», l'attitude de Washington, d'Amnesty International et du Parle-

11. Les Américains semblent avoir pris quelque distance depuis que le Front islamique du Salut (FIS), en Algérie, apparaît de plus en plus comme un mouvement radical anti-économique prônant l'austérité, le protectionnisme et le gel des importations.

ment Européen est considérée comme un affront, un désaveu. Mais c'est compter sans le savoir-faire politique de l'Homme à la Rose. «L'Année du Maroc» sera conditionnée par la libération de certains prisonniers politiques. Telle est la stratégie de Mitterrand. Pour exercer une pression indirecte mais efficace sur Hassan II, le pouvoir ne s'opposera pas à la diffusion prochaine d'un livre de Gilles Perrault. Si Hassan cède, le livre ne sera pas encouragé, il sera alors dénoncé. Si le roi reste intraitable, l'ouvrage sera promu par la plus importante institution éditoriale, Gallimard, l'éditeur chargé de la collection étant Edwy Plenel, journaliste au *Monde*, autre grande institution médiatique.

CES DOSSIERS EN SOMMEIL QUI N'EMPÊCHENT PAS LES DIPLOMATES DE DORMIR

Le cas des frères Bourequat

Dès son accession au pouvoir, Mitterrand, à travers son épouse Danielle, une femme dévouée aux causes humanitaires, est harcelé par les organisations françaises et étrangères des Droits de l'Homme. Le dossier marocain figure en bonne place. Les dirigeants socialistes français découvrent que trois frères, les Bourequat, citoyens français d'origine tunisienne, sont portés disparus au Maroc depuis 1973. Leur sœur, vivant en France, a écrit à l'épouse du Président à propos de ses frères et demandé que la France intervienne auprès des autorités marocaines pour s'enquérir de leur sort. En 1982, elle est victime d'un enlèvement à Paris, qu'elle attribue aux services secrets marocains. Relâchée après quelques jours par ses ravisseurs, elle rend compte à la police de sa mésaventure liée à la campagne qu'elle mène en faveur de ses frères. Le pouvoir et l'opinion publique en France se penchent avec inquiétude sur le sort des Bourequat et l'on s'interroge sur les raisons qui ont poussé Hassan II à les faire disparaître.¹²

12. La famille Bourequat avait des liens avec la Cour. L'un des frères disparus était le secrétaire d'une princesse. Les Bourequat étaient également très liés au Général Oufkir et à sa famille. Seraient-ils aussi détenteurs de secrets d'Etat ou témoins d'un fait «quelconque»? Vu le mystère et le silence qui entourent les raisons de leur persécution, une hypothèse cruelle s'impose: selon les observateurs, au moins l'un des 3 frères aurait servi de relais entre les services français et la Cour. Très liés au Général Oufkir, successeur de leur père, ex-patron des services marocains, ils auraient accompli pour lui des missions en Europe où ses déplacements étaient devenus rares depuis sa condamnation par contumace en 1966 par

Après une première explication entre les chefs d'Etats français et marocain lors de leur première rencontre en 1982, le silence s'installe sur cette affaire. Elle ne rebondira qu'en 1990 à l'occasion des émeutes qui ont secoué les villes de Fès et de Tanger, où une fois de plus l'armée est intervenue brutalement, faisant des dizaines de morts et des centaines de blessés. Le journal *Le Monde*, sous la plume peu complaisante de Jean-Pierre Péroncel-Hugoz, reproduira un témoignage faisant foi de l'internement des trois Français, qui seraient toujours vivants, au bagne de Tazmamart. Alors que les Américains ont obtenu un régime de faveur pour le lieutenant Touil marié à une citoyenne américaine et père (comme nous l'avons dit plus haut) d'un jeune citoyen des USA, l'opinion publique s'étonne de la passivité du gouvernement français au sujet du sort des trois Français dont le père avait autrefois travaillé avec les services secrets de la République. Visiblement embarrassé, le Quai d'Orsay publiera un communiqué faisant savoir qu'il vient d'effectuer une demande auprès du gouvernement marocain à ce propos. Puis de nouveau le silence. Moins on parle de ces questions délicates, plus les dirigeants français dormiront tranquilles.¹³

Le cas d'Abraham Serfaty

Communiste dès sa jeunesse, idéal auquel cet homme exceptionnel restera fidèle (il est aujourd'hui âgé de 65

la justice française, pour l'enlèvement de Ben Barka. L'ancien responsable des services français A. de Marenches avait secrètement rencontré Oufkir à Londres et dîné avec lui début août 1972, au moment où Hassan II se trouvait en voyage privé en France. Le 16 août, le boeing qui ramenait le roi au Maroc de France est attaqué au-dessus de Tanger par 3 chasseurs marocains. Dans son livre *Entretiens avec Christine Ockrent*, paru en 1986, De Marenches, l'ancien patron des services français, reconnaît la rencontre de Londres et regrette avec force que le roi ait été conduit à le croire lui impliqué dans l'attentat du 16 août.

La paranoïa cruelle d'Hassan étant ce qu'elle est, les frères Bourequat ont-ils été victimes et les moutons de sacrifice d'un concours de circonstances? Leur libération est intervenue fin décembre 1991.

13. Pourtant en décembre 1989, à la veille de l'émission «l'Heure de Vérité», consacrée à Hassan II, le parlement européen avait souligné le sort des frères Bourequat dans une résolution passée à la trappe de cette émission comme l'avait noté *le Canard enchaîné*.

ans), Abraham Serfaty, juif marocain, participera en bon nationaliste à la lutte contre l'occupation française. Après une formation d'ingénieur des Mines à Paris dans les années 50, il retourne dans son pays où il poursuit le combat en tant que haut-fonctionnaire dans le gouvernement progressiste de l'après-indépendance (1959). Après l'accession d'Hassan II au trône Alaouite, Serfaty est l'un des responsables de l'Office Chérifien des Phosphates, qui a la haute main sur un secteur stratégique de l'économie marocaine. Il soutiendra les grèves des mineurs marocains, ce qui lui vaudra d'être arrêté et emprisonné. A la fin des années 60, il quitte le parti communiste marocain, qu'il considère trop mou face au régime féodal d'Hassan II, pour fonder l'organisation marxiste-léniniste Ilal Amam qui s'implantera dans le milieu des jeunes et des étudiants. Prônant la République par la parole, la pensée et les tracts, il glisse dans la clandestinité et devient l'ennemi public n°1 du régime.

A. Serfaty sera arrêté en 1974 et passera 14 mois au secret, en violation de la loi, pendant lesquels il subira les tortures les plus atroces. L'opinion publique internationale prend connaissance de son arrestation et sa qualité d'opposant non-violent le sauvera. Sous le chef d'accusation d'atteinte à la sûreté de l'Etat (et, lors de son procès, pour son attachement à l'auto-détermination au Sahara Occidental), il est condamné à perpétuité en 1977. Il ne quitte plus la prison centrale de Kénitra, pénitencier rendu célèbre par le courage et la ténacité des détenus politiques qui, à coups de grèves de la faim et de défis face à la lâcheté du pouvoir, alerteront la communauté internationale.

Devenu le symbole de ceux qui résistent à la répression, Abraham Serfaty se fera connaître par le peuple marocain et son cas sera cité en exemple par les organismes des Droits de l'Homme marocains et internationaux. Jusqu'à la veille de son arrestation, en 1974, il vivait, depuis son divorce avec une Espagnole fille de communiste, avec une Française, coopérante au Maroc de son état. Il se fera mieux connaître en France où la gauche (socialistes, communistes et extrême gauche confondus) apprécie le courage de cet homme qui se déclare pro-palestinien et demande pacifiquement l'instauration de la République au Maroc.

Sensible à la destinée de cet homme, Danielle Mitterrand est d'une grande attention aux doléances de la compagne d'Abraham Serfaty. Des militants marocains mènent campagne pour sa libération; il est adopté par un groupe autrichien d'Amnesty International¹⁴. Le Parlement Européen vote des résolutions demandant sa libération. Aux démarches discrètes et très diplomatiques de Danielle Mitterrand, le roi répond par un refus poli: «Cet homme a dit que le Sahara n'est pas marocain».

Le pouvoir socialiste conseille à la compagne de Serfaty d'éviter de faire trop de bruit pour ne pas compromettre les chances de sa libération. On obtient en revanche qu'elle puisse se marier avec lui à la prison et qu'elle puisse lui rendre visite plusieurs fois par an, avant que l'opposant Serfaty retrouve la liberté mais soit expulsé en France le 13 septembre 1991¹⁵.

Et Abdallah Zaazaa?

Mais qu'a-t-on fait pour une autre Française victime de la loi du silence, une certaine Monique Zaazaa ben Arbia, mariée depuis la fin des années 70 à Abdallah du même nom, qui n'est autre qu'un ancien compagnon de Serfaty et détenu dans la même prison que lui (Kénitra) pour la même peine (perpétuité) à l'issue du même procès (1977), pour les mêmes chefs d'accusation? [Abdallah Zaazaa a été arrêté en 1975 et atrocement torturé]. Son témoignage sur les sévices subis a été publié intégralement dans un document officiel d'Amnesty International. Il est aujourd'hui privé de passeport et ne peut donc aller rejoindre son épouse vivant en Normandie et qui continue à souffrir de l'indifférence de l'Establishment humanitaire en France.

Parmi les nombreux autres cas des «politiques» privés de passeport, citons ceux d'Abdeslem Yacine, leader spirituel, et celui de l'avocat Berrada ex-défenseur d'Abraham Serfaty.

14. Le Parti Communiste français mènera aussi une campagne intensive pour sa libération.

15. Nous verrons plus loin, dans la 2ème partie, les raisons et les conditions de sa libération.

L'étonnante dérobade de l'Occident face au sort de la famille Oufkir

Qui était le Général Oufkir et qu'est-il advenu de sa famille?

«“Comment oses-tu nous faire fusiller alors que tu sais bien que tu penses comme nous?” L'ombre de Chelouati adossé à son poteau d'exécution dominait la scène qui, treize mois plus tard, ensanglantait les marches de l'ambassade du Liban à Rabat: le 16 août 1972, Oufkir gisait, criblé de balles, la face contre terre, au pied du perron. Le roi Hassan avait donné le coup de grâce. Sa majesté abattait celui qui, grâce à son énergie, l'avait hissé et maintenu sur le trône marocain. Telle fut la mort de ce personnage fabuleux dont la vie extraordinaire avait bouleversé le Maroc. [C'est l'histoire] d'un petit berger de l'Atlas que le destin a conduit à dominer l'Histoire».

Claude Clément, in *Oufkir* (1974)

Né à l'aube du protectorat français au Maroc, Mohamed Oufkir s'engage dans l'armée française et devient un brillant officier. Il participe à la campagne d'Italie et à la guerre coloniale d'Indochine sous le drapeau tricolore; ses exploits militaires entrent dans la légende.

A l'indépendance du Maroc, il est l'un des bras droits de Mohamed V. A la mort de ce dernier, le prince qui devient Hassan II ne peut se passer de sa précieuse collaboration, et Oufkir devient de fait l'homme fort du régime. Décoré par l'armée française à laquelle il restera fidèle jusqu'au bout, il intéresse également les Américains pour lesquels il devient un agent sûr. Responsable sur le territoire français en 1965 de l'enlèvement et de l'assassinat de Ben Barka, le chef de file de l'opposition à Hassan II, il est condamné par la justice française aux travaux forcés à perpétuité par contumace. En 1972, il ordonne l'attaque manquée contre le Boeing royal à bord duquel Hassan II rentre au Maroc à l'issue d'un voyage en France. Sorti indemne de cet attentat, le roi reprend la situation en main et fait exécuter son ancien serviteur.

Ensuite, la malédiction va s'acharner sur sa femme Fatima et sur ses enfants orphelins. Déportés vers une desti-

nation secrète quelques semaines plus tard, ils seront condamnés à l'exil et à l'internement forcé durant plus d'une vingtaine d'années! Alors que cette famille comptait des amis à l'étranger, notamment dans l'armée française et dans la CIA américaine, personne ne va s'interroger sur leur destin jusqu'à une journée ensoleillée d'avril 1987. Ce jour-là, la fille aînée, Malika, âgée de 34 ans, vient de s'évader avec quatre de ses frères. Elle donne l'alerte à Tanger en présence d'un avocat parisien, M. Dartevelle, et un journaliste français. L'émotion est à la mesure de ce drame humain. On apprend le sort injuste infligé à une famille innocente, au moment où les relations franco-marocaines sont au beau fixe et où Hassan II a la cote en France. Son régime est l'un des plus protégés du monde. Coïncidence? Mitterrand se rendra bientôt au Maroc en visite officielle.

«Repêchés» par la police marocaine, les fugitifs sont de nouveau internés mais l'alerte est déjà donnée. S'adressant à José Arthur, journaliste français de l'audio-visuel, Malika, qui a eu le temps de poster des lettres en guise d'appel au secours à différentes personnalités françaises, écrit *«Monsieur Arthur, nous sommes confus de vous demander tant, mais nous avons été lâchés par notre propre famille de lâches et nos minables amis. Nous n'avons que vous et nous sommes sûrs de ne pas regretter notre choix.»*

Dans l'appel à François Mitterrand, où elle commence par rappeler les services rendus à la France par son père, Malika écrit:

«C'est avec l'ultime force du désespoir que nous vous adressons ces lignes échappées du plus insoutenable des enfers et qui sont le cri, le râle d'une agonie lente, atroce, qu'aucun mot ne peut retranscrire car quelles phrases pourraient redire les supplices d'enfants innocents qui depuis quinze années d'apocalypse sont torturés de toutes façons possibles et imaginables dans le silence, l'indifférence complice de tous, dus à la terreur du pouvoir (...)

Durant la visite de François Mitterrand au Maroc, où il a évidemment été question du cas des Oufkir, une rumeur circule à Paris d'après laquelle la France ne voudrait pas

accueillir cette famille en raison de la sinistre mémoire du père, le général tortionnaire impliqué de surcroît dans l'affaire Ben Barka. Le gouvernement canadien exprime sa volonté d'accueillir les malheureux avant de sombrer dans le silence, non sans avoir conclu auparavant un important accord commercial avec le Maroc. Les Américains sont indignés mais n'exercent aucune pression conséquente pour obtenir l'élargissement de cette famille.

Las des critiques venues des organismes internationaux des Droits de l'Homme, le pouvoir fait annoncer par la presse et les avocats parisiens de cette famille sa libération début mars 1991. En fait ses membres sont toujours séquestrés mais viennent d'être transférés de Marrakech à Rabat, où ils sont logés dans la famille de la veuve d'Oufkir, Fatima. Aucun journaliste toutefois n'a pu les approcher, leur liberté est quasiment fictive. C'est ainsi que le 7 mars, le CALPOM diffuse un communiqué dénonçant une fausse libération. Le lundi 11 mars, la chaîne Cinq diffuse des images qui en donnent la preuve: les Oufkir sont toujours en résidence surveillée.

Deux mois plus tard, l'avocat Dartevelle a pu rencontrer ses clients et constater leur liberté de mouvements. A son retour, il en informe le CALPOM et non la presse. En accord avec lui, le CALPOM diffuse le communiqué suivant:

«Le Comité d'Action pour la Libération des Prisonniers d'Opinion au Maroc (CALPOM) se félicite de la liberté de mouvements retrouvée par la famille Oufkir. C'est ce que vient de lui rapporter l'avocat M. Dartevelle qui a rencontré ses clients au Maroc au début du mois de mai. Le CALPOM et l'avocat restent toutefois vigilants quant au sort définitif de cette famille dont les membres sont toujours privés de passeport.»¹⁶

16. Dans une intéressante enquête publiée dans un livre paru en septembre 1991 et intitulé *l'Affaire Ben Barka*, l'auteur Bernard Violet (journaliste) a pu rencontrer «plus d'une centaine de témoins connus ou enfin identifiés». Curieusement, Fatima Oufkir est absente de la liste alors qu'elle se trouvait en résidence surveillée à Rabat aux dires mêmes de l'auteur; ce dernier est muet à son sujet. Voir les annexes.

Etudiants de 20 ans, détenus politiques et grévistes de la faim

Pour obtenir le statut de prisonnier politique, une amélioration des conditions de détention, le droit à l'information et aux visites, neuf jeunes étudiants, imitant leurs aînés de la prison de Kénitra, (le groupe Serfaty) se sont lancés en juillet 1984 dans une grève de la faim. Après une interruption par respect pour le mois sacré de Ramadan, Moulay Tahar Douraïdi (le frère de Moulay Boubker, décédé au 57ème jour de jeûne le 28 août 1984), Hassan Bari, Nourredine Jouhari, Habib Lakbour, Mohamed Kachal, Ahmed El Bouziani, Kamal Skiti, Abderrahim Saïf et Lacen Aharrat s'engagent à nouveau dans leur mouvement. Leur acte, qualifié de suicidaire par les autorités, est légitimé par les promesses non tenues de l'administration pénitentiaire. Ils sont soutenus dans leur action par onze détenus politiques de Kénitra, dont Abraham Serfaty, qui entament eux aussi une grève de la faim par solidarité.

Comme ce drame a déjà fait trois morts, les parlementaires européens interviennent fermement. Une mission de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH) est dépêchée au Maroc. Le gouvernement recule en transférant les grévistes de la faim, dans un état comateux, à l'hôpital Averroes de Casablanca, le plus équipé du royaume. On les installe en salle de réanimation. Ils reçoivent une série de tranquillisants qui les endorment pendant une semaine car les jeunes gens, isolés dans une pièce aménagée, les mains attachées, résistent contre une tentative d'alimentation forcée. Une sonde gastrique est mise en place sous la surveillance de deux gardes. Un infirmier vient deux fois par jour les nourrir par l'intermédiaire de la sonde et les mettre dans un bassin. Cette situation va durer plusieurs années «dans l'indifférence internationale» titre le quotidien catholique *La Croix* (2 février 1989) qui publie le témoignage d'un médecin français qui a rencontré Skiti redevenu libre, ayant purgé sa peine de quatre ans ainsi qu'Ahmed El Bouziani libéré lui aussi.

«Ahmed, qui était avant son arrestation en Terminale, rapporte le médecin dans *La Croix*, a 23 ans: il a retrouvé ses muscles mais pas encore son équi-

libre. A sa sortie, Ahmed ne savait plus déglutir, manger un gâteau sec lui était impossible. Et un mois après sa libération il ne pouvait avaler une bouchée de pain. Que faisaient-ils pendant toutes ces longues années? «Nous chantions!» Avec une sonde gastrique? «Nous avons le moral» disent les deux jeunes libérés. Des contrôles biologiques ont permis et permettent encore pour ceux qui restent les ajustements nécessaires par perfusion. Mais comment imaginer que les carences “spatiales”, affectives, n’aient pas de répercussion à long terme? Les quatre autres d’Averoes ont-ils toujours le moral? L’un d’entre eux finit sa peine dans un mois. Mais pour ceux qui restent, le premier libéré ne le sera que dans... dix ans!»

A la veille du sommet franco-africain de Casablanca, Saadia Douraïdi, la malheureuse mère de Boubker, décédé en août 1984, et de Moulay Tahar, en grève de la faim, adresse une lettre ouverte à l’opinion internationale publiée en arabe par le quotidien de gauche *Al Ittihad Al Ichtiraki* le 10 décembre 1988, mais le numéro est saisi par les autorités. Le cri émouvant de cette mère traduit le sens de la tragédie:

«Je ne sais pas de quelle façon une mère dont le fils a été tué à l’âge des fleurs (il n’avait pas encore 19 ans), une mère dont un autre fils purge une peine de dix ans de prison, en compagnie de ses camarades toujours grévistes de la faim, une mère à qui il est interdit depuis plus de trois ans de rendre visite à son fils incarcéré, je ne sais pas comment une telle mère peut célébrer le 40ème anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l’Homme. (...)

J’ai d’abord pensé faire un «sit-in», mais notre expérience du 10 novembre 1986 m’en a dissuadée. A cette époque, un bon nombre de mères furent arrêtées uniquement pour avoir voulu faire un «sit-in» au local casablançais de la Confédération démocratique du travail.

J’ai ensuite pensé manifester, mais je me suis rappelée ce qui nous est arrivé, aux autres mères et à moi-même, le 1er mai 1988, lorsque les Compagnies mobiles d’intervention, composées d’hommes forts et agiles, se sont mises à disperser bruta-

lement des femmes âgées pour la plupart de plus de 50 ans. Nous ne portions que des photos de militants marocains victimes de la répression et une pancarte de soutien aux mères des prisonniers de l'Intifada palestinienne.

J'ai aussi pensé faire une grève de la faim en solidarité avec mon fils et ses camarades, mais ma maladie cardiaque m'en a dissuadée.

J'ai finalement décidé de célébrer ce 40ème anniversaire en publiant une simple lettre ouverte adressée à tous ceux qui se soucient des Droits de l'Homme au Maroc.

La situation où se trouve mon fils, Moulay Al Tahar Douraïdi et ses compagnons grévistes de la faim dans un pavillon de l'hôpital Averroès de Casablanca, a pour but de les faire dépérir petit à petit et d'atteindre leur santé morale. Compagnons de mon fils mort Moulay Boubker Douraïdi, ils sont constamment soumis à des tortures physiologiques et physiques: avaler des drogues sous la contrainte, demeurer sans cesse attachés, être lavés comme on lave les morts...

Quand va-t-on me permettre de rendre visite à mon fils, ce qui n'est que mon droit naturel? (...) Tous les responsables, contactés par les autres mères et moi-même, nous ont affirmé qu'ils avaient l'intention de tout faire pour régler le problème... Pourtant, M. le Ministre de l'intérieur, Driss Basri, dit qu'il n'a aucune responsabilité dans la situation des grévistes, qu'elle incombe au ministère de la justice. M. le Ministre de la justice, pour sa part, refuse de nous recevoir depuis la mort de mon fils, depuis 1984. Il n'a pas non plus répondu à des centaines de lettres que nous lui avons adressées. (...)»

Saadia Douraïdi dont la fille, étudiante à la faculté de Marrakech, a été elle aussi brutalement malmenée par la police et l'administration universitaire, décèdera le 17 mars 1990 sans avoir pu revoir son fils Moulay Tahar. Après ce nouveau drame, ce dernier sera transféré à la prison centrale de Kénitra, ce qui a valeur de reconnaissance implicite de sa qualité de détenu politique, avant d'être libéré en 1991. Quelques mois auparavant (août 1989), Abdelhak Chbada, étudiant détenu politique appartenant à un autre groupe de grévistes de la faim (prison civile de Laa-

lou à Rabat) succombera. Sa famille et ses amis se sont interrogés sur les circonstances de sa mort alors qu'il lui restait quelques mois seulement de détention à purger avant de retrouver sa liberté. Une nouvelle tragédie humanitaire intervenue peu après les festivités du bicentenaire de la Révolution française.

En septembre, un médecin néerlandais, Anne-Marie Raat et un avocat français, Daniel Voguet, mandatés par une organisation internationale de juristes, se rendent au Maroc mais ne sont pas autorisés à rencontrer les grévistes de la faim hospitalisés. Après l'émotion relative soulevée par la mort de Abdelhak Chbada, les autorités marocaines lancent une mise en garde à l'opinion internationale: *«Dorénavant, toute démarche à propos de ces détenus sera considérée comme une immixtion dans les affaires intérieures marocaines.»*

SPONTANÉISME GÉO-POLITIQUE ET MECHOUI-DIPLOMATIE

Les visites d'Etat de détente et d'entente

Paris, 27 janvier-1982...

Le Président Mitterrand s'impatiente dans le hall donnant sur le perron de l'Elysée. Le roi du Maroc est convié à dîner avec lui. Avec cinquante minutes de retard, la limousine blindée d'Hassan II entre dans la cour du Palais présidentiel. Le jour même, en fin de matinée, le Président et le roi ont fait connaissance. Pour cette première rencontre, Mitterrand avait dû attendre son hôte une demi-heure.

Qu'en est-il des relations franco-marocaines et des nouveaux rapports entre les deux chefs d'Etat? Le très officieux *Matin du Sahara* donne dans ses éditions du 28 janvier concernant l'événement des éléments de réponse:

«Mitterrand et Hassan II se sont entendus sur la nécessité de consolider leur relations personnelles, d'éliminer tout intermédiaire et toute interférence, d'œuvrer en commun pour raffermir le caractère spécifique et privilégié de leur amitié. (...) Les relations marocco-françaises sont désormais assurées de connaître un avenir radieux, une ère, une phase et des dimensions nouvelles.»

28 janvier

Le roi donne une conférence de presse à l'issue de ses trois rencontres avec Mitterrand. D'abord, il annonce que le Président français se rendra au Maroc avant la fin de l'année. Il souligne les convergences de vue sur le Sahara

(les deux parties sont pour l'organisation d'un référendum). Sur la qualité des relations franco-marocaines, il déclare: *«Je mets quiconque au défi de trouver le moindre nuage entre le roi du Maroc et le Président Mitterrand depuis son élection à la magistrature suprême. Nous avons cherché à la loupe s'il y avait le moindre contentieux, nous n'en avons trouvé aucun.»*

A une question d'un journaliste qui lui demande si la répression qui frappe en ce moment même les syndicalistes, les étudiants et les prisonniers politiques à la suite des événements de Casablanca en juin 1981 a été évoquée, le roi répond seulement: *«non»*. Pendant ce temps, l'Élysée ne fait aucune déclaration. D'ailleurs le souverain manie habilement le chantage. Il se rend à Washington sitôt terminée sa visite en France. Durant les semaines précédentes, il a reçu à Rabat une série de délégations américaines. Reagan l'attend avec grand plaisir. *«C'est une nécessité géo-stratégique que d'aller voir ce grand pays»* lance Hassan II aux journalistes français. Et pour marquer sa solidarité avec son allié Reagan aux prises avec un certain Khadafi, le roi menace la Libye *«qui arme nos adversaires»* (le Polisario): si une guerre éclate entre les Américains et la Libye, il sacrifierait la solidarité arabe: *«Je me boucherais les yeux et les oreilles.»*

Décembre 1982, janvier 1983

Le général Dlimi, impliqué dans l'affaire Ben Barka mais blanchi par la justice française, dirige depuis 1975, avec un savoir-faire reconnu de tous, les opérations militaires au Sahara. Il a construit le mur abritant le «triangle utile», laissant aux maquisards du Polisario les deux tiers les plus ingrats et désertiques du territoire saharien. L'homme est respecté par ses adversaires. Il est populaire au Maroc et il est considéré par les partis politiques comme un héros de la cause nationale. Il traite depuis plusieurs années avec les industriels d'armement étrangers, entretient de bons rapports avec la hiérarchie militaire française qui le considère à juste titre comme un francophile, partisan d'une coopération accrue entre Paris et Rabat dans tous les secteurs, surtout dans le domaine militaire.

En ce mois de décembre 1982, il est à Paris en cachette et élit domicile à l'hôtel quatre étoiles de Neuilly-sur-Seine (près de Paris) «Le Club Méditerranée», devenu aujourd'hui «l'Hôtel International de Paris». Son objectif est tout autre que de faire livrer des armes françaises au Maroc: il cherche à transmettre un message ultra-secret à des opposants en exil, en particulier à une figure historique de la résistance marocaine, le fquih Basri. Il a bien son adresse mais ne cherche pas à le rencontrer pour ne pas éveiller les soupçons¹⁷. Car Dlimi prépare un coup d'Etat pour permettre, projette-t-il, l'assainissement institutionnel et économique d'un Maroc en crise où il se sent plus populaire que jamais. La caution d'un homme comme le fquih, en contact avec d'autres opposants, devrait faciliter sa tâche. Malgré les précautions qu'il prend, étant ancien directeur des services spéciaux marocains, Dlimi est dénoncé au roi¹⁸.

Quelques semaines plus tard, sa voiture est écrasée par un poids lourd près de Marrakech, selon le communiqué gouvernemental qui annonce un accident de la circulation. Le correspondant du *Monde* Roland Delcour rédige depuis le Maroc un témoignage précis mettant en cause la thèse de l'accident. Car, pour les témoins anonymes du drame, qui ont diffusé l'information de bouche à oreille, Dlimi a bel et bien été victime d'un attentat qui a fait exploser sa voiture. Le journaliste, après deux jours d'interrogatoire et de pressions morales dans un commissariat, sera expulsé du Maroc. L'Elysée, dit-on, est intervenu en sa faveur auprès d'Hassan II. La presse officielle marocaine souligne la «mansuétude» du roi répondant à son «ami» Mitterrand qui s'est rendu justement quelques jours plus tôt en visite officielle... au Maroc. Dans ces conditions, ce dernier pourrait-il accabler son hôte en formulant une demande supplémentaire en faveur des prisonniers politiques?

17. Le fquih Basri voyage entre plusieurs capitales arabes (dont Alger et le Caire) et Paris.

18. Par des Marocains? ou par un service secret étranger? français? américain? algérien? Soulignons que l'opposant M. Diouri ne résidait pas à l'époque des faits à Neuilly. M. Diouri, qui avait été torturé en 1963 par les services d'Oufkir et de Dlimi, avait refusé toute rencontre avec le Général craignant un piège supervisé par Hassan II.

Décidément, les premiers contacts et les premières visites entre le Président Mitterrand et le chef d'Etat marocain s'effectuent dans des contextes marqués par des drames humanitaires douloureux. Peu avant la venue de Mitterrand au Maroc, le roi a fait savoir à Paris qu'il était hors de question de tolérer la diffusion de la nouvelle émission télévisée de Bernard Langlois consacrée entre autres aux prisonniers politiques marocains. Du coup, pour ne pas compromettre le voyage de Mitterrand au Maroc, l'émission est déprogrammée.¹⁹

L'accueil réservé au Président français n'est nullement entaché par le «*deuil*» lié à la «*mort accidentelle*» du Général Dlimi. Aussi le chef d'Etat français n'a-t-il pas jugé utile de présenter les condoléances de la France à la Nation marocaine pour la perte du Général, alors même que l'homme a été célébré officiellement le jour de sa mort comme un grand patriote, et sa mort comme une tragédie nationale!

«C'est un grand spectacle parfaitement organisé que le roi Hassan II a offert à M. Mitterrand pour la dernière journée de sa visite au Maroc, samedi 29 janvier», écrit l'envoyé spécial du Monde Paul Balta (*Le Monde* du 1/2/83). *«Répondant à une brève allocution du roi, M. Mitterrand, visiblement impressionné par la majesté du spectacle, a remercié Hassan II, ajoute Balta, de son geste délicat et fort "dans lequel je reconnais votre marque", (avant d'ajouter) qu'il emporterait ces images chargées d'espérance.»*

A l'issue de cette première visite officielle au Maroc, Mitterrand donne une conférence de presse au cours de laquelle il tient à préciser au sujet des relations entre les deux pays: *«La coopération n'a jamais cessé. Les relations ont toujours été très actives (...) Il est tout à fait exact que sur différents événements notre appréciation ait été différente. Mais les relations entre la France et le Maroc ne sont pas à la merci d'événements.»* Paul Balta conclue ainsi son compte-rendu de la visite:

«La visite s'est terminée par une Fantasia aussi somptueuse que celle offerte par le roi à l'occasion

19. La déprogrammation a été, avait-on dit à Paris, assortie d'une promesse royale de «clémence».

du sommet arabe de Fès, en septembre. Pendant le déjeuner, pris dans une espèce d'immense camp du Drap d'Or, tissé pour la circonstance près du village de Tannant, cavaliers, danseurs et chanteurs se sont succédé. Avant de prendre officiellement congé du président, qu'il devait cependant revoir peu après à un dîner privé, le roi a offert à son hôte deux pur-sang, l'un blanc et l'autre bai.»

1984

Parmi les étudiants arrêtés en rapport avec les émeutes de Marrakech, quelques dizaines sont fichés par la police comme «agitateurs syndicaux». Ils sont de tendance progressiste. Des lycéens aussi sont dans le collimateur de la police secrète de Marrakech. Ce soulèvement, avec celui d'autres villes en janvier 1984 à la suite de l'annonce d'une hausse des prix exorbitante, est l'occasion pour les services de police d'en découdre avec les «éléments subversifs» même s'ils n'ont pas été liés de près ou de loin avec les manifestations dans la rue. 31 d'entre eux sont condamnés à de lourdes peines de prison: jusqu'à 20 ans. Après leur procès, où ils ont clamé leur innocence et le caractère parfaitement légal de leurs activités syndicales dans les établissements scolaires ou universitaires, ils se lancent dans des grèves de la faim pour obtenir la reconnaissance de leur qualité de prisonniers d'opinion. Abdel Hakim Meskini meurt le 18 juillet 1984. Un mois plus tard c'est au tour de Boubker Douraïdi à peine âgé de 19 ans. Le lendemain, Mustapha Belhouari succombe à son tour à son mouvement de jeûne. Les deux derniers décès interviennent les 28 et 29 août.

Le vendredi 30 août le Président Mitterrand est secrètement au Maroc. A la fin du week-end, une indiscretion fait connaître la nouvelle. Les observateurs internationaux sont perplexes. En France, l'affaire soulève une certaine émotion. Pourquoi cette diplomatie secrète? Et que fait le Président au Maroc où deux jeunes étudiants viennent de mourir, victimes de la cruauté d'Hassan II? Voyage privé répond-on à l'Elysée et au quai d'Orsay, où l'embarras est des plus manifestes. La presse française parle, avec scepticisme, de voyage «de détente» au cours duquel les deux

chefs d'Etat se seraient livrés à «des parties de chasse» à Ifrane, station d'altitude du Moyen Atlas dans la région de Fès. Méchoui également, «sur fond de musique andalouse» ironisera le comique français Guy Bedos. Le dimanche soir 2 août, Mitterrand est de retour à Paris. La presse internationale, surprise de l'attitude présidentielle et intriguée par l'aspect géostratégique de ce voyage, tente d'éclaircir le mystère. Les médias français se font l'écho de la consternation générale. Michel Müller écrit dans *l'Humanité-Dimanche* du 7/9/84 sous le titre «*Le mystère inquiétant d'une visite*»:

«Trois morts, des dizaines de jeunes Marocains marqués pour la vie par soixante jours de grève de la faim pour le respect de leurs droits élémentaires de prisonniers politiques. Trois d'entre eux sont dans le coma: le poète Ibrahim Ansari, Tahar Dou-raïdi dont le frère est mort la semaine dernière et Mohamed Saad.

Le mystère continue quant au but réel du "séjour détente", le week-end de François Mitterrand dans la résidence d'été de Sa Majesté royale... Les commentaires et les supputations se multiplient ainsi que les inquiétudes. Les Algériens ont, par l'intermédiaire de leur quotidien *El Moudjahid*, marqué leur étonnement "que le séjour du Président français ait coïncidé avec les événements tragiques que l'on connaît, alors qu'il a proclamé avec insistance, en d'autres lieux, son attachement à tout ce qui a trait aux droits humanitaires"».

«*Hassan II semble aujourd'hui être le seul à tirer bénéfice de la visite de F. Mitterrand*» poursuit Michel Müller qui insiste sur les réactions algériennes où l'on souligne, écrit-il, «*qu'au Maghreb et en Afrique, la politique française est très vite retombée dans ses vieilles ornières, celles de l'establishment néo-colonialiste.*»

Jacques Amalric, dans *Le Monde* daté du 6/9/84 cite certaines confidences qui lui ont été livrées par l'entourage de Mitterrand sur la teneur des entretiens d'Ifrane:

«Selon ces sources, c'est à un tour d'horizon des grandes questions qui se posent au Maghreb au lendemain de la signature du traité d'union marocco-lybien que se seraient livrés les deux chefs

d'Etat. L'affaire tchadienne aurait été tout particulièrement évoquée, mais aussi la question du Sahara et les relations du Maroc avec l'Algérie, la Tunisie et la Mauritanie.»

Jacques Amalric fait écho aux irritations partout manifestées au sujet de ce voyage «*d'autant plus qu'il a suivi de peu la mort de deux prisonniers politiques en grève de la faim...*»

Dès le lendemain de la rencontre d'Ifrane, un journaliste d'Antenne 2, Gérard Sebag, donne le ton dans le journal de 13h (lundi 3 septembre).

«“Visite privée, nous n'avons aucune information à vous communiquer”. Cela a été la réponse de l'Elysée au sujet des trois jours passés au Maroc par le Président Mitterrand. Un silence total. Mais qu'on le veuille ou non, les visites privées des chefs d'Etat ont toujours une signification et une utilité. Le Président Mitterrand, homme très attaché aux symboles et aux obligations de sa fonction le sait mieux que d'autres. Pourquoi, homme politique averti, a-t-il pris le risque de se rendre dans un pays comme le Maroc alors que deux jeunes étudiants, grévistes de la faim, venaient de mourir dans les prisons du roi Hassan II? Lui, François Mitterrand, défenseur des Droits de l'Homme? Qu'aurions-nous dit s'il s'était rendu en Union Soviétique pour jouer au golf ou aller à la pêche alors que Sakharov venait de succomber à sa grève de la faim?...»

Qu'en est-il exactement?

Nous avons vu, avec l'article de Jacques Amalric les «*explications*» de l'entourage de l'Elysée, explications dans lesquelles il convient de relever, parmi les sujets évoqués «*les relations du Maroc avec l'Algérie, la Tunisie et la Mauritanie.*»

La France de Mitterrand n'a jamais caché son intérêt pour le Maghreb. Dès le début de son septennat, les diplomates français ont tenu à exprimer leurs soucis d'équilibre entre les Etats du Maghreb. Or l'Algérie, la Tunisie et la Mauritanie sont liées par un traité d'amitié et de solidarité qui pour l'instant exclut le Maroc. De crainte de se retrouver isolé, le roi du Maroc a proposé à Khadafi le fameux

traité d'union entre le royaume marocain et la Jamahiria libyenne. Cette alliance contre nature que Khadafi a acceptée et que la France a cautionnée (par la visite de François Mitterrand à Ifrane) constitue un contrepoids à l'autre alliance maghrébine parrainée par l'Algérie rivale.

La visite plus ou moins secrète de Mitterrand s'inscrit dans la démarche spontanéiste²⁰ de la diplomatie française en matière de géopolitique. Elle a pour but d'apporter un soutien au roi du Maroc menacé d'isolement au niveau maghrébin. Elle permet à la France d'avoir un intermédiaire écouté par Khadafi pour une solution du problème tchadien.

Soit! mais cette diplomatie finit-elle par donner ses fruits? Rien n'est moins sûr. Avec la tragédie des grévistes de la faim, elle tend contre sa volonté à renforcer le régime autoritaire d'Hassan II. Quant au traité d'union entre le Maroc et la Libye, il n'a pas vécu plus de deux petites années. Ne se rappelle-t-on pas d'ailleurs qu'il y a peu de temps Hassan II accusait la Libye de tous les maux, lors justement d'un certain voyage effectué à Paris en 1982?

Ne devrait-on pas s'interroger sur le sérieux de la diplomatie d'Hassan II et la santé morale des relations franco-marocaines? On verra dans les exemples qui suivent que cette interrogation est parfaitement légitime.

Il convient de souligner que le voyage «privé» de Mitterrand à Ifrane, fin août-début septembre 1984, intervient trois mois à peine après le Conseil Européen de Fontainebleau. Mitterrand assure donc la présidence de la CEE au moment des faits. Profitant de cette situation, Hassan II fait circuler une information portant sur le dépôt, à l'occasion du Conseil de Fontainebleau, d'une demande marocaine d'adhésion à la CEE.

Lorsque le CALPOM, nous l'avons vu dans l'introduction, se penche sur cette question, il ne trouve nulle trace de cette demande. Le bruit fait au Parlement Européen à propos des violations des Droits de l'Homme au Maroc va motiver un ami d'Hassan II, ancien ministre des Affaires Etrangères de Pompidou, à faire le commentaire suivant: «*Quand le roi Hassan II a demandé que le som-*

20. Je doute que ces initiatives diplomatiques fassent partie d'une vision d'ensemble, d'une stratégie réfléchie et motivée à long terme.

met européen de Fontainebleau, en juin 1984, prene acte de la candidature du Maroc à entrer dans le Marché Commun, certains y ont vu un coup publicitaire...»²¹

Jean de la Guérivière, journaliste très dévoué au régime marocain, rappelle cette allusion de Michel Jobert à l'occasion de la visite d'Etat d'Hassan II en France, en novembre 1985.

Plus tard, en avril 1987, le même de la Guérivière, à l'occasion de la visite de Mitterrand au Maroc, revient sur le sujet en citant la délégation française, pour affirmer que les deux parties se sont mises d'accord, que cette demande d'adhésion «*n' était pas encore d'actualité*».

Comble de légèreté, au mois d'août suivant, le ministre marocain des affaires étrangères dépose à Bruxelles à l'occasion du conseil européen des Douze, une demande marocaine officielle, au nom du roi.²²

Novembre 1985

Après un été chaud au cours duquel le roi reçoit plusieurs télégrammes et pétitions de parlementaires européens en faveur des prisonniers et des grévistes de la faim, le voilà en visite d'Etat en France comme si de rien n'était. Amine Tahani, un jeune ingénieur de 28 ans qui vient de terminer ses études en France vient de décéder sous la torture. Amnesty International proteste. Devant les journalistes français, le roi s'en tire aisément. Il est épargné par la presse. N'avait-il pas déclaré à la veille de son départ pour la France, sa disponibilité pour rencontrer Shimon Pérès? Du coup le roi passe, dans les milieux officiels et médiatiques français, pour un chef d'Etat arabe ami qu'il convient de protéger contre les menaces terroristes arabes en raison de sa «*décision courageuse*».

21. Michel Jobert in *Maghreb*, Albin Michel 1985.

22. Cette demande d'adhésion, nous l'avons vu, a été examinée sur le champ et rejetée sous l'autorité de la présidence danoise en exercice, à l'issue du sommet de Bruxelles de 1987. De deux choses l'une: ou bien la coordination diplomatique franco-marocaine frise le ridicule, ou bien toutes ces manœuvres font partie d'une stratégie machiavélique qui nous dépasse. En tout état de cause, le bilan de ses conséquences sur le plan intérieur marocain n'agrandit pas la diplomatie française.

La rencontre avec Shimon Pérès (dont on sait qu'elle va rétablir la paix au Moyen-Orient, l'Intifada et la Guerre du Golfe le prouveront...) va avoir lieu en août 1986 au Maroc, à Ifrane. Hassan II, qui a en quelque sorte obtenu carte blanche pour gérer à sa guise sa politique intérieure, a tenu sa promesse. Pour cela, il a été politiquement récompensé par les médias et par Mitterrand, qui lui a rendu un exceptionnel hommage le mercredi 27 novembre 1985 à l'Élysée. Ainsi: *«le roi est l'exemple d'un haut responsable parmi ceux qui peuvent parler au nom d'une immense multitude (...) Votre esprit est habité par de grandes conceptions. Je souhaite que cela soit compris un peu partout»* s'est exclamé le Président Mitterrand, saluant chez son hôte marocain *«le courage et la fidélité dans l'épreuve, le sens élevé des responsabilités.»*

Dimanche 20 avril 1987

Quatre des enfants d'Oufkir (Malika 34 ans, Rouf 28 ans, Iman 23 ans et Abdelatif 18 ans) redécouvrent la lumière du jour et le soleil à Casablanca. Ils se sont évadés dans la nuit de leur lieu d'internement au sud du Maroc, laissant derrière eux leur mère Fatima, sa cousine âgée de 60 ans ainsi que leurs deux autres sœurs, dont la santé ne permettait pas une cavale aussi périlleuse. Le lendemain à midi, ils sont à Rabat, la capitale. Toutes les ambassades sont gardées. Exception toutefois: celle de la Suède. Le personnel diplomatique est absent pour cause de fête nationale suédoise. L'ambassadeur est à Stockhöl m. Les employés ne croient pas à l'histoire des Oufkir, qui demandent l'asile. On leur demande de partir et de revenir plus tard, seuls les diplomates étant habilités à traiter leur cas. Déçus, les fugitifs poursuivent leur cavale, mettant le cap sur Tanger, le port situé au nord et qui donne accès à l'Europe.

Le lundi matin, l'alerte est donnée, mais les services de sécurité sont déjà déployés dans un impressionnant dispositif de protection pour la visite du Président Mitterrand, attendu ce mercredi 22 avril à Marrakech par Hassan II. Comme à Casablanca et à Rabat lundi, les évadés sont refoulés par les amis et parents auxquels ils demandent secours.

Le mardi, Malika obtient le numéro de téléphone de Radio France Internationale. Elle appelle le rédacteur en chef, qui enregistre son témoignage. Ce même jour, dans la soirée, Mitterrand prend l'avion pour Marrakech. La coïncidence est troublante. L'affaire des Oufkir n'est rendue publique qu'après la visite du Président français. L'émotion est grande en France et dans le monde.

L'intervention d'un avocat parisien sur place à Tanger ne les empêchera pas de retourner là d'où ils se sont évadés.

Dans les dossiers que le Président Mitterrand a emportés dans sa valise, figure le cas de la famille Oufkir, écriront les journalistes français, se voulant rassurants. D'autant que Maître Kiejman, célèbre avocat parisien et proche de Mitterrand, s'est désormais saisi du sort des Oufkir. Alors quoi? Va-t-on compromettre les chances d'une clémence royale et le succès de la visite présidentielle au Maroc en faisant du bruit autour de cette affaire humanitaire? C'est pour cette raison que Radio France Internationale n'a diffusé sur ses ondes le témoignage de Malika qu'au lendemain de la visite de Mitterrand au Maroc. On a épargné au Président la lourde charge d'un dossier humanitaire délicat.

Les journalistes français présents au Maroc pour la couverture de la visite officielle ne sont a priori pas au courant du calvaire des Oufkir. Ils insisteront sur l'excellence des relations entre les deux pays dans tous les domaines. Julia Ficatier résume d'une manière très significative l'état d'esprit général dans le quotidien chrétien *La Croix* du 23 avril 1987:

«Il est bien loin le temps (mai 1981) où le roi Hassan II du Maroc pleurait son "ami" Giscard d'Estaing. Ce genre de commentaire n'est plus de mise aujourd'hui au Maroc, où le Président François Mitterrand est arrivé mercredi 22 avril pour une troisième visite officielle de deux jours dans la palmeraie de Marrakech. *Jamais les relations entre l'Elysée et le Souverain n'ont été aussi bonnes.* Oublié le temps du «froid» entre Rabat et Paris, particulièrement sur le problème des Droits de l'Homme. Qui se souvient, en effet, que Danielle Mitterrand avait refusé de faire le premier voyage

présidentiel au Maroc (en 1983) précisément en raison des violations des Droits de l'Homme dans ce pays? Certes, plusieurs associations ont annoncé avoir rencontré, il y a 24 heures, un des conseillers techniques de Mitterrand pour informer le Président des atteintes aux Droits de l'Homme au Maroc (en insistant sur le sort des disparus qu'elles chiffrent à 400). Mais les "intérêts" du Chef de l'Etat sont aujourd'hui bien ailleurs. Du côté de l'Elysée on ne cesse en effet de vanter les qualités d'"*homme de paix*" du souverain chérifien, qui prend personnellement des risques pour la cause du Proche-Orient. A preuve: la rencontre d'Ifrane, l'été dernier, entre Hassan II et Shimon Pérès, alors Premier Ministre israélien, qui a fait craindre (et fait craindre encore aujourd'hui) qu'Hassan II soit sur la liste noire de certaines organisations terroristes»²³

Cet article, qui nous paraît avoir été écrit avec sincérité, est révélateur d'un certain nombre de choses. Aussi mérite-t-il qu'on s'y penche de plus près pour tenter de comprendre, à travers sa lecture, le comportement diplomatique de l'Elysée à l'égard du Maroc.

Il est vrai, comme le note Ficatier, que les relations franco-marocaines n'avaient jamais atteint un stade aussi harmonieux que, paradoxalement, depuis l'arrivée de Mitterrand au pouvoir (et plus précisément à partir de 1984). Aucun contentieux n'a pu être relevé par les diplomates et les observateurs. Dès lors, on peut se demander à quoi sert l'audience accordée 24 heures avant le voyage présidentiel à des associations de défense des Droits de l'Homme pour «*informer*» F. Mitterrand des «*atteintes aux Droits de l'Homme*». D'autant qu'on ne voit pas comment, dans le contexte des relations entre les deux pays décrit par Ficatier, le Président français ait pu en parler à son homologue marocain, alors que sur le cas des enfants d'Oufkir en cavale le jour de l'arrivée du Président à Marrakech, la diplomatie a choisi la discrétion et la prudence. Comment peut-on recevoir des associations d'exilés par souci d'information et dans le même temps insister pour vanter les qualités d'«*homme de paix*» du souverain chérifien? Un

23. C'est nous qui soulignons.

véritable homme de paix serait-il capable de tant d'horreurs et d'exactions dans son propre pays?

Sans négliger le caractère symboliquement positif de ces audiences accordées aux associations humanitaires marocaines, ne serait-on pas tenté de croire qu'elles ne servent qu'une certaine propagande et qu'elles sont surtout utilisées pour désamorcer la colère des opposants marocains et des familles de victimes à l'occasion de chaque visite au Sommet?

Depuis, la dernière rencontre publique entre les deux chefs d'Etat, mis à part les sommets franco-africains de Casablanca et de La Baule (1988 et 1990), a eu lieu à Paris en décembre 1989, à l'occasion du Sommet Euro-Arabe perturbé par les événements en Roumanie. L'accélération de l'Histoire a rendu plus difficile le cirque diplomatique du roi Hassan II et la complaisance de la diplomatie française. Elle a porté un coup à l'insoutenable insolence de la Diplomatie-spectacle sur fond de crises et de tragédies humaines. La France étant un grand pays européen, toujours au rendez-vous de l'Histoire, la diplomatie française, qui ne nous semble pas être à la hauteur de sa vocation, serait mieux inspirée d'amorcer une analyse en profondeur de ses relations avec les peuples du Sud en prévision de l'avenir.

L'EFFICACE MACHINE DE DÉSINFORMATION

Les défenseurs d'Hassan II plaident les circonstances atténuantes

Eté 1985

Le CALPOM rend public en France une lettre du déte-
nu politique Abraham Serfaty adressée à son groupe
d'adoption autrichien d'Amnesty International. Serfaty
appelle l'opinion internationale à agir pour sauver les 9
jeunes étudiants prisonniers politiques grévistes de la faim
qui se trouvent dans un état alarmant. Quelques semaines
plus tôt, le même CALPOM a rendu public le télégramme
adressé à la sous-commission des Droits de l'Homme au
Parlement européen condamnant les violations des Droits
de l'Homme au Maroc. Enfin, en juillet, après plusieurs
journées pénibles de contact avec des députés européens,
il obtient que le plus important groupe parlementaire de
l'Assemblée, le groupe socialiste, ainsi que les verts (alle-
mands pour la plupart) interviennent auprès du roi pour
sauver les grévistes de la faim²⁴.

Il n'en faut pas plus pour que le pouvoir marocain et
certains milieux français soupçonnent le CALPOM d'agir
dans le cadre d'une conspiration internationale coordon-
née avec Amnesty International et le Parlement européen.
Projetant une importante visite d'Etat pour l'automne en
France, le roi voit dans cette campagne les prémises d'un
complot contre lui, dont l'exécution pourrait s'effectuer
prochainement et, pourquoi pas, durant son séjour officiel
en France. Le téléphone de militants du CALPOM est

24. Pour tous ces faits, se reporter aux annexes.

écouté et des «éclaireurs» marocains envoyés par le ministre de l'intérieur Driss Basri «débarquent» à Rouen pour tenter d'approcher (efficacement en fin de compte), l'un des animateurs principaux du CALPOM installé dans la ville normande, l'auteur du présent ouvrage. Son téléphone est également l'objet d'écoutes «sauvages». Le roi retarde son voyage à Paris d'un mois; il aura lieu finalement en novembre.

Les fermes interventions (pour la première fois) des parlementaires européens alors que le roi vante ses rapports avec l'Europe vont le pousser à faire transférer les jeunes grévistes de la faim dans le meilleur hôpital du royaume. Une délégation de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH) est reçue au Maroc à un très haut niveau officiel. Le professeur Alexandre Minkowski et l'avocat Rostorer, membres de la mission, ne peuvent toutefois rendre visite aux grévistes de la faim. A leur retour à Paris²⁵, les délégués convoquent une conférence de presse. Que rapportent-ils? Le professeur Minkowski: «*Nous donnons acte aux autorités marocaines de nous avoir reçus. Elles nous ont affirmé qu'il n'y avait que six grévistes de la faim et non pas neuf, que les trois autres avaient cessé la grève. On nous a même dit qu'ils étaient gais. Pour ma part, je me pose un point d'interrogation.*»

Mais pourquoi n'ont-ils pas pu rencontrer les grévistes de la faim? Minkowski:

«Soit à cause de leur état, soit pour ne pas créer un précédent. (...) Notre visite a mis à l'épreuve le gouvernement marocain (...) le palais est engagé par ses déclarations et, pour que les choses soient nettes, nous devons avoir la confirmation absolue que tout sera conforme.»

Parlant «*en son nom personnel*», Minkowski insiste plusieurs fois:

«Ayant eu l'affirmation que les autorités ne céderaient en rien sur la question des prisonniers de Marrakech et que le roi a vu dans les émeutes de

25. Le siège de la FIDH est à Paris. Cette organisation, présidée alors par M^e Michel Blum (France), est très proche du pouvoir socialiste en France.

Marrakech une offense personnelle, je me suis demandé en mon nom propre s'il ne serait pas plus positif d'arrêter la grève de la faim car nous craignons essentiellement pour leur vie.»

Et Minkowski de promettre de se rendre souvent au Maroc: «*Au vu des résultats, nous nous prononcerons d'une façon catégorique.*»

Pendant que les délégués parlaient dans un salon parisien à la presse, des Marocains étaient détenus au secret et sauvagement torturés. D'autres le seront à la veille de la visite officielle, en novembre, d'Hassan II en France. Le cas de Amine Tahani est révélateur. Arrêté le 27 octobre pour ses activités «*subversives*» (il est membre du syndicat légal: l'Union Nationale des Ingénieurs), il décèdera sous la torture, comme l'affirmeront Amnesty International et sa famille le 13 octobre. Asthmatique, il avait été transporté dans le coma à l'hôpital Averroès. Les policiers avaient refusé de donner son nom aux médecins et l'avaient fait inscrire sous une fausse identité.

Toujours à la veille de cette visite officielle et au lendemain de la mission humanitaire de la FIDH, une vague d'arrestations a lieu dans le milieu étudiant et enseignant. 70 noms sont répertoriés par les organisations de défense des Droits de l'Homme.

Depuis 1985 le drame des grévistes de la faim s'est amplifié et s'est illustré en 1989 par la mort d'un détenu politique, Abdelhak Chbada. Contrairement à la promesse du professeur Minkowski, la FIDH ne s'est depuis lors pas rendue au Maroc et aucune prise de position «*catégorique*» n'a été enregistrée.

Pour annoncer à l'opinion publique une future vague de répression et obtenir sa «*compréhension*», le pouvoir marocain n'hésite pas à utiliser des journalistes français, et non des moindres, dans son jeu sordide. Il s'agit de Jean de la Guérvivière, du quotidien *Le Monde*. Ce dernier titre dans un grand article publié dans son journal le 4 février 1986 (peu après la visite d'Hassan II en France): «*Vingt-sept gauchistes jugés à Casablanca. Ces groupuscules incontrôlés que redoute le Maroc.*»

D'abord, le journaliste se passe de guillemets pour le qualificatif «*gauchistes*». Il s'agit en fait des étudiants et

enseignants arrêtés en octobre en raison de leurs activités dans des syndicats légaux. Le qualificatif «gauchiste» tend à les présenter comme des extrémistes subversifs.

Il présente l'article comme suit:

«27 militants d'extrême gauche ont comparu, lundi 3 février, devant la chambre criminelle de la Cour de Casablanca, accusés d'atteinte à la sûreté de l'Etat. Le 31 janvier, un tribunal de la même ville avait condamné 15 autres gauchistes à des peines allant de trois à quatre ans de prison ferme.»

Dans cet article, de la Guérivière cite sans le nommer un haut responsable marocain qui lance de graves accusations (en fait ridicules et fantaisistes) à l'encontre de l'Algérie:

«Nous savons que des agents de la Sécurité militaire algérienne réunissent à Paris des gauchistes et des intégristes marocains et leur conseillent d'agir de concert. (...) Ces complots ne peuvent pas avoir beaucoup de résultats concrets mais ils nous obligent à réprimer, à opérer des arrestations et à organiser des procès, ce qui nuit à notre image, but sans doute recherché.»

Toujours par l'intermédiaire du journaliste français, le ministère de l'intérieur lance dans le même article une mise en garde à une organisation de gauche, l'OADP, qui, au lendemain de sa légalisation, vient de tenir son premier congrès.

«L'OADP n'avait rien fait pour arranger les choses en invitant de nombreux partis de gauche étrangers. Ces hôtes encombrants, enchaîne de la Guérivière, allaient du PC libanais au PSU français. Finalement les autorités ont laissé faire, estimant maladroit de s'opposer à une initiative de nature à faire participer au jeu normal des institutions les plus résolus des contestataires.»

Revenons à la Fédération internationale des Droits de l'Homme. Michel Blum participe en mai 1987 à une conférence de presse sur le Maroc après l'évasion manquée des enfants d'Oufkir. Il n'est plus à la tête de la FIDH, mais son ancien mandat lui confère une autorité morale certaine. Il déclare à la presse et à l'attention des

organisations humanitaires marocaines en exil, présentes à cette rencontre parisienne avec les journalistes: «*Ne condamnons pas globalement le régime d'Hassan II. Les positions diplomatiques du roi sont souvent positives*». Sans commentaire.

Parlement Européen, le 29 octobre 1987

Quatre groupes parlementaires (socialiste, communiste, écologistes, libéraux) parrainent une résolution condamnant les violations des Droits de l'Homme au Maroc, présentée au vote ce jeudi soir. Deux jours auparavant, le gouvernement canadien fait savoir publiquement sa disposition à accueillir sur le sol canadien la famille Oufkir²⁶.

Le 28 octobre, Jean de la Guévière revient sur le sujet dans *Le Monde* daté du lendemain 29. Le procédé semble destiné aux parlementaires européens qui s'apprêtent à débattre et voter ladite résolution. Il écrit comme pour mettre en garde le Parlement européen contre un geste trop inopportun, qui risquerait de compromettre la prochaine libération de la famille Oufkir. Titre de l'article: «*Avant son départ en exil, Mme Oufkir souhaite rencontrer le roi*»:

«Aucun commentaire officiel n'avait été fait dans la matinée du mercredi 28 octobre à Rabat après l'annonce par les autorités d'Ottawa du prochain départ de la famille Oufkir au Canada (nos dernières éditions du 28 octobre). Tout en ayant donné leur accord de principe pour cette libération, les autorités marocaines préféreraient qu'elle se fasse discrètement et personne parmi les négociateurs ne désiretrait qu'elle soit annoncée au préalable²⁷. *Les dernières difficultés qui avaient trait aux moyens dont disposerait la famille Oufkir au Canada semblent levées*. Avant sa mort dramatique en 1977, le général Oufkir avait de la fortune au Maroc. En atten-

26. Voir annexes.

27. Les négociateurs étant: le Maroc, le Canada et l'avocat M^e G. Kiejman. Alors: pourquoi le gouvernement d'Ottawa l'a-t-il annoncé la veille du vote de la résolution de Strasbourg? A la demande de qui?

dant la réalisation de certains de ces biens, le Trésor marocain serait prêt à consentir une avance²⁸.

Un élément nouveau a cependant retardé le départ des Oufkir, un moment prévu pour samedi dernier: Mme Oufkir souhaite rencontrer le roi Hassan II. On ignore le sort que le souverain entendait réserver à cette demande d'audience de la veuve de l'homme qui organisa la tentative d'attentat contre lui il y a quinze ans.»

Avec un tel article, paru à Strasbourg le 29 octobre, quelques heures avant le vote, le Parlement européen, de bonne foi, ne pouvait que prendre acte, voire se «*féliciter du règlement de l'affaire de la famille Oufkir*»; amendement ajouté à la résolution votée le soir. On saura plus tard, comme l'a prédit le CALPOM dès le mois de décembre 1987²⁹, que cette «*demande d'audience*» était en fait une invention du pouvoir marocain pour empêcher le départ des Oufkir vers le Canada.

A la veille de la session annuelle de janvier 1988, le CALPOM a préparé un dossier spécial sur les Oufkir à l'intention des Parlementaires européens³⁰. Quelques jours avant le dépôt dudit dossier à la présidence du Parlement européen, le comité a pris le soin d'en informer M^e George Kiejman et de lui demander des nouvelles de ses clients. Le CALPOM reçoit une réponse optimiste. Mais deux jours plus tard, juste à la veille de l'ouverture de la session, M^e Kiejman publie une déclaration pessimiste dans le journal *Le Monde* daté du 14 janvier 1988. Dans cette déclaration, l'avocat exprime sa préoccupation et rend responsable l'entourage du roi du blocage du départ des Oufkir.

Dès la première journée de la session parlementaire, le CALPOM rend publique son intervention auprès de l'Assemblée.³¹ Jean de la Guérivière refuse catégoriquement de prendre en compte notre point de vue mais publie la réaction du gouvernement marocain sans jamais nous citer³². La déclaration officielle marocaine telle qu'elle est

28. C'est nous qui soulignons.

29. Voir annexes.

30. Voir annexes.

31. Voir annexes.

32. Voir annexes.

publiée dans les éditions du journal datées du 20 janvier 1988 est la suivante, avec comme titre: «*Maroc, les autorités font état d'une nouvelle demande d'audience de Mme Oufkir au roi*»:

«C'est effectivement avec l'entier concours des autorités marocaines que le départ de la famille Oufkir pour le Canada avait été organisé; cependant, le vœu expressément formulé à plusieurs reprises par Mme Oufkir, et tout récemment encore, d'obtenir un audience de Sa Majesté le roi et sa bénédiction avait reporté le départ. Mme Oufkir et ses enfants vivent présentement dans les meilleures conditions de confort possibles, ils ne sont pas coupés du monde et encore moins au secret. Ils reçoivent les journaux quotidiennement et disposent de la radio et de la télévision. Les visites familiales du père et du grand-père, de leurs oncle, tantes et neveux sont libres et sans contrainte aucune. Ces visites permettent un contact permanent avec l'extérieur et la possibilité d'effectuer des achats.

La famille Oufkir est *entrée en possession de tous ses biens mobiliers et immobiliers* à l'exception de ceux qui font l'objet de litiges avec des particuliers. C'est actuellement le père de Mme Oufkir et son frère qui s'occupent du règlement du litige et de la gestion des biens par procuration. Mme Oufkir n'est jamais revenue sur sa demande d'audience avec Sa Majesté le roi, bien au contraire. Du reste, il n'y a pas lieu de s'inquiéter du sort de l'ensemble de la famille, dans la mesure où le Souverain avait parfaitement donné son sentiment sur cette question à Antenne 2, le 30 octobre 1987, en déclarant: "*C'est une affaire qui concerne un Souverain et une famille qui fait partie de ses sujets. Je pense que nous allons la régler de la façon la plus normale et la plus conforme à ce que nous considérons comme étant notre morale*".

*Enfin, on s'étonne de toute l'exploitation de cette affaire, présentée comme une question des Droits de l'Homme, mais qui en fait est utilisée politiquement contre le Maroc.*³³»

33. C'est nous qui soulignons. De deux choses l'une: ou De la Guérevière se prête volontiers à ces opérations de désinformation, ou il s'est laissé abuser. Il n'a jamais dénoncé le pouvoir marocain en la matière.

Claire allusion, sans nous nommer, à notre intervention du 18 janvier au Parlement européen sur cette affaire.

Lorsque M^e Kiejman exprime en janvier 88 sa préoccupation au sujet de ses clients, il menace de saisir le comité des Droits de l'Homme³⁴.

Quinze mois plus tard, le célèbre avocat très proche du Président Mitterrand fera son autocritique dans une conférence de presse à Paris dont rendra compte le fidèle De la Guérivière dans *Le Monde* daté du 30 avril 1989. Le journaliste écrit en substance:

«à moins qu'une mesure n'intervienne enfin en faveur de ceux que M^e Kiejman a appelés "les masques de fer de la monarchie chérifienne", l'affaire sur laquelle l'avocat invite les instances européennes³⁵ à se pencher sera de plus en plus embarrassante pour le roi Hassan II. Celui-ci a peut-être ses raisons pour neutraliser la famille Oufkir, mais il fait naître le soupçon de vouloir se venger d'une trahison sur des femmes et des enfants.»³⁶

34. Voir annexes.

35. C'est nous qui soulignons.

36. A propos de De la Guérivière: mes rapports avec lui ont toujours été tendus et conflictuels. Nos contacts demeurèrent longtemps strictement téléphoniques. A mes «Cessez vos massacres» (allusion à ses articles sur le Maroc), il se bornait à me répondre: «il n'y a pas que votre association, il n'y a pas que le Maroc où... etc.»

Nous décidâmes un jour de nous rencontrer. Il me reçut vers le mois de mai 1989 dans son bureau au journal *Le Monde*. L'entretien fut cordial et franc. Il m'expliqua ses convictions «pro-marocaines» et son refus d'écrire des choses susceptibles de déstabiliser le régime d'Hassan II. Il justifia son attitude sur les Oufkir en se déchargeant sur l'avocat Kiejman qui avait choisi la stratégie de la discrétion. J'ai été frappé par la franchise du journaliste qui m'a semblé avoir, contrairement à d'autres, le courage de ses opinions. Au moment où ces lignes sont écrites, il est en poste à Bruxelles, toujours pour le quotidien *Le Monde*.

USFP-PS: LE RENDEZ-VOUS MANQUÉ

Acculés à l'exil et à la clandestinité ou à un légalisme farceur dont le roi fixe la règle du jeu, les groupes d'opposants se sont révélés depuis la mort de Ben Barka en 1965 incapables de présenter une alternative crédible au système semi-féodal d'Hassan II. Nés légitimement de la lutte nationale pour l'indépendance, les mouvements d'opposition légaux n'en constituent pas moins des forces vives, démocratiques, à la représentativité indéniable. C'est le cas de l'Union Socialiste des Forces Populaires (USFP), du parti nationaliste (l'Istiqlal), des syndicats ouvriers et étudiants, des organisations socio-professionnelles représentant la société civile.

Considérée à l'étranger du temps de Ben Barka, et en particulier dans le tiers-monde, comme l'opposition la plus progressiste, la plus structurée et la plus volontariste, la gauche marocaine forçait le respect et présentait un modèle de lutte pour les libérations nationales des peuples opprimés. Hostile à toute sorte de putschisme, qu'il soit politique (les coups d'Etat militaires) ou de type culturel (telle l'exaltation des régionalismes ou des particularismes ethniques), elle se veut volontiers monarchiste, le trône symbolisant pour elle l'unité nationale. C'est en vertu de cette analyse qu'elle accordera vite son soutien à Mohamed V, premier roi de l'indépendance. Son objectif: écarter le palais des affaires de l'Etat pour lui assigner un rôle de chef religieux, représentatif et symbolique de la cohésion nationale.

Avec le roi Hassan II, les choses ne sont plus aussi simples. L'homme veut conserver l'essentiel du pouvoir car il méprise les contre-pouvoirs. Les deux gifles (pour employer un euphémisme) qu'il reçoit des militaires d'abord en 1971 puis en 1972 finissent par persuader les partis d'opposition que la leçon est reçue par le roi et que,

déçu par ses protecteurs les Américains, il va enfin enfile le costume de monarque constitutionnel.

En apparence, cette analyse n'était pas entièrement infondée. Après avoir subi les deux épreuves, ces coups d'Etat où il faillit laisser la vie, le roi a montré des signes de lassitude, une volonté de changer, de faire participer l'opposition à la responsabilité des affaires. Il devient plus nationaliste que la gauche sur la question de la «*récupération des provinces sahariennes*», et la gauche à son tour, croyant à un tournant dans l'histoire tumultueuse du palais, va devenir de son côté plus royaliste que le roi.

Après le succès de la «*Marche Verte*» — la marche «*volontaire*» pour revendiquer «*la marocanité*» du pays sahraoui —, elle adhère au consensus national, qui implique la paix sociale et la défense des intérêts monarchiques. Elle fera bloc avec le roi contre les protestations internationales, les réticences des voisins ou les réserves de la communauté des Nations concernant les prétentions marocaines sur le Sahara Occidental. Le chèque en blanc est signé. Le roi retrouve pleinement sa souveraineté, son autorité intérieure. Il peut désormais traiter avec l'étranger sans soulever la moindre critique dans son pays.

Le prestige international de la gauche marocaine va forcément souffrir de cette évolution. Car l'Algérie de Boumédiène, en désaccord total avec le Maroc au sujet du Sahara Occidental, exerce une influence certaine dans le Tiers-Monde, dans le mouvement socialiste occidental voire dans certains milieux d'affaires notamment américains plus motivés par le gaz algérien que par les charmes féodaux du royaume d'Hassan II. Mitterrand, alors Secrétaire général du Parti Socialiste Français, connaît les dirigeants socialistes marocains et leur voue une affection certaine. Il a lutté pour la vérité sur l'affaire Ben Barka. Mais il a une seule envie: devenir le Président de la République et normaliser avec cette Algérie jadis si violentée, car il y a laissé un fâcheux souvenir comme ministre de la justice durant la Guerre d'Algérie.

L'obsession tiers-mondiste de Mitterrand n'est un mystère pour personne. Gaullien avant l'heure, il conçoit une relation privilégiée de la France avec les pays du Tiers-Monde comme alternative aux blocs de l'Est et de

l'Ouest. Dès son élection, c'est un tiers-mondiste notoire qu'il nomme ministre des Affaires Etrangères en la personne de Claude Cheysson. La conférence de Cancun, au lendemain de son accession au pouvoir, lui offre l'occasion de rencontrer le président algérien Benjedid. Cheysson multiplie les déclarations de considération à l'égard d'une Algérie longtemps défavorisée par Giscard, l'ami d'Hassan II.

Les socialistes marocains, eux qui ont célébré la victoire de la gauche en France, s'inquiètent du rapprochement franco-algérien. Pan-arabistes, ils n'en considèrent pas moins leur différend avec l'Algérie sur le Polisario comme au-dessus du reste. Le parti socialiste français, lui, en désaccord avec ses camarades marocains sur le Sahara, reste toutefois solidaire de leur combat pour la démocratie. Entre Hassan II d'un côté, l'Etat algérien d'un autre et puis l'opposition marocaine, le PS va tenter un équilibre impossible. Cela conduit parfois à des erreurs tactiques.

Lionel Jospin, successeur de Mitterrand à la tête du PS, grogne contre le roi du Maroc quand ce dernier arrête, après les émeutes du 20 juin 1981 à Casablanca, des dirigeants socialistes. Mitterrand, nous l'avons dit précédemment, est lié par un engagement secret vis-à-vis du Maroc. Il se tait. Le coup de sang de Jospin fustigeant «*Monsieur Hassan II*» n'est pas apprécié par les Marocains, socialistes compris. Seuls les exilés à Paris applaudissent. Le Parti Socialiste Marocain vit une complète confusion stratégique et tactique. Il attend du pouvoir socialiste français des pressions diplomatiques discrètes sur le gouvernement marocain pour qu'il respecte les Droits de l'Homme.

Le but de l'USFP est d'obtenir du roi la participation de la gauche aux affaires, ce qui suppose des négociations pour la limitation des pouvoirs du roi. Mais en critiquant le ton employé par les dirigeants socialistes français pour soulever la question des Droits de l'Homme, les socialistes marocains laissent perplexes leurs camarades français. De part et d'autre, on ignore le fait important: l'accord tacite conclu entre Mitterrand et Hassan II. La confusion qui marque ces événements va pousser le PS à croire que ses amis marocains — plus royalistes que le roi — ne savent pas ce qu'ils veulent. Les Marocains, eux, soupçonnent des instincts paternalistes épidermiques chez les Français.

Prisonniers de leur attachement à la «marocanité» du Sahara, principe sacré érigé en dogme, les partis de gauche au Maroc vont peu à peu geler leurs relations internationales et se retrancher sur eux-mêmes. L'incompréhension à l'étranger de leur position jugée archaïque, féodale, monarchiste, va accroître leur isolement, ce qui va les jeter inéluctablement dans les bras du palais. Bref, entre socialistes marocains et français, les rapports autrefois chaleureux se refroidissent et les déceptions réciproques s'affichent: les Marocains accusent les Français de pro-sionisme, tandis que les Français ne voient chez leurs amis marocains que des socialistes de palais, d'un anti-impérialisme archaïque, teinté de chauvinisme. En France, seuls les exilés et les associations de Marocains poursuivront le contact, mais la méfiance chez eux aussi s'est déjà installée. Elle est surtout due à la lenteur du PS au pouvoir à régler le dossier de l'immigration dans le sens de l'intégration et du droit de vote.

Les clivages internes à l'USFP vont s'accroître et s'illustrer dramatiquement en 1983 après les affrontements entre le bureau politique et la commission administrative nationale du parti, litige dont sont l'objet les nombreuses concessions que ne cesse de faire le parti au palais. Les exilés politiques, eux, qu'ils soient marxistes-léninistes, plus implantés dans le milieu étudiant que porteurs d'un projet politique crédible, ou anciens socialistes convertis à l'anti-monarchisme, ne sont pas pris plus au sérieux vu leur incapacité à constituer une force politique conséquente. Cependant, à titre individuel ou en tant que petits groupes, ils constituent des contacts indispensables.

De fait la Rose, en début de septennat, va se trouver face à face avec le Tyran de l'Atlas. Effrayée par la progression de l'Islam (la Révolution iranienne et l'apparition de mouvements politico-religieux structurés dans le Monde Arabe et au Maghreb), allergique aux militaires (l'élimination du Général Dlimi en 1983 semble avoir soulagé Paris), la Rose va peu à peu trouver quelques vertus à un régime au demeurant sanguinaire. «Commandeur des Croyants», doté d'un arsenal policier musclé, le roi offre l'avantage de garder le Maroc à l'abri de l'«intégrisme» religieux. Monarchie de droit divin pratiquant un cer-

tain multipartisme, elle est préférable à une éventuelle dictature militaire de type khadafiste. Pro-occidentale, elle constitue un obstacle à l'émergence d'une entité maghrébine homogène et forte qui menacerait les intérêts de l'Occident en Afrique et dans le Monde Arabe. Seul point noir: les Droits de l'Homme.

La Rose se promet d'aider avec le temps à l'assainissement du régime marocain et d'obtenir de lui une meilleure prise en compte des Droits de l'Homme. Pour Hassan II, l'alliance avec la France, fût-elle socialiste, est infiniment plus sûre que celle avec les Américains. Confondant l'amitié pour le peuple marocain avec celle pour ses dirigeants, l'ex-métropole n'a-t-elle pas été de tout temps au service du maintien du trône alaouite? La France n'a-t-elle pas contribué gravement, aux côtés de l'Espagne, à écraser la République d'Abdelkrim dans les années 20 et stoppé sa marche sur Fès alors capitale du Maroc? Aussi, Paris constitue-t-il pour les dirigeants marocains, plutôt mal à l'aise avec les autres pays de la Communauté Européenne, la passerelle obligée vers l'Europe. C'est à ce titre qu'Hassan II a cherché systématiquement à s'imposer aux Européens par le biais de la diplomatie française. En 1984, c'est la présidence française de la CEE qui sera l'occasion pour lui de lancer l'opération de sa demande d'adhésion. En 1989, nouvelle présidence française: le roi vient à Paris en tant que co-président, avec Mitterrand, de la Conférence Euro-Arabe, cherchant manifestement la vedette. Mais elle lui est volée, ce 22 décembre, par le couple Ceausescu pourchassé par la Révolution roumaine.

Incontestablement, l'utilisation que fait Hassan II de la diplomatie et de l'amitié des chefs d'Etats étrangers est liée à la politique intérieure. La répression interne doit s'effectuer dans la discrétion internationale. Les coups médiatiques spectaculaires servent de couverture. Un épisode douloureux mérite d'être cité. Que le Président français ne m'en tienne pas rigueur, je sais à quel point sa bonne foi a été abusée:

Lorsque, répondant à une visite privée d'Hassan II en France, il se trouve à Ifrane au Maroc (septembre 1984), une dizaine de jeunes opposants détenus politiques sont

en pleine grève de la faim. Deux d'entre eux viennent juste de mourir, six autres sont dans le coma. Comme on l'a dit plus haut, Mitterrand n'a fait aucune allusion publique au sort de ces malheureux jeunes gens. Lorsque, reçu quelques semaines plus tard à l'Elysée par Hubert Védrine, j'évoque ce drame, j'apprends que le Président a exprimé sa préoccupation au roi. Ce dernier a comme d'habitude répondu par une promesse à son hôte français. Mais chacun sait aujourd'hui ce que vaut la parole d'Hassan II. Le plus douloureux dans cette affaire, en dehors de la tragédie humaine en soi, c'est que peu après le retour du Président français, le pacha³⁷ de Marrakech convoque les familles des grévistes de la faim pour leur crier: «N'avez-vous pas vu à la télévision Mitterrand, le Sultan des Droits de l'Homme, chez Sidna (Notre Seigneur). S'est-il préoccupé de vos fils? Qu'ils meurent s'ils le désirent, le roi ne cèdera jamais.»

Cette anecdote a été rapportée au CALPOM par un membre d'une des familles concernées. Indigné par les méthodes employées par le roi pour écraser et impressionner son peuple, j'en ai fait état à des amis français ayant des entrées à l'Elysée. Je ne sais aujourd'hui si le Président en avait pris connaissance.

Mais ce régime ne restera pas à l'abri des sanctions de l'Histoire. Loin d'avoir dit son dernier mot, Elle a déjà annoncé la couleur en adressant des flèches empoisonnées au détenteur du trône. C'est ainsi qu'aux coups d'Amnesty International et des parlementaires européens s'est joint celui du Département d'Etat américain; la sortie du livre de Gilles Perrault et les mises en garde du Comité des Droits de l'Homme de l'ONU s'inscrivent dans ce processus historique. La guerre du Golfe a fourni l'occasion de montrer l'isolement du palais à l'intérieur et son impopularité. Le camouflet au roi infligé par l'armée marocaine dont des unités ont déserté pour se réfugier en Algérie et la gigantesque manifestation populaire à Rabat constituent les signes annonciateurs d'un changement prochain.

Dans ces conditions, il est inimaginable que la France socialiste ne procède pas à une révision de sa stratégie

37. Représentant du gouverneur de la province.

vis-à-vis du régime en place et ne se positionne pas vis-à-vis des processus évolutifs que connaît le Maroc.³⁸

Les syndicats marocains, aguerris depuis la répression de 1981, montrent un regain de dynamisme. Les organisations de défense des Droits de l'Homme se mobilisent. Une recomposition du mouvement démocratique est en train de se faire. L'action des exilés et des associations d'émigrés fait partie de cette lutte globale menée par le peuple marocain pour l'édification d'un Etat de droit, étape stratégique pour la construction de l'avenir. Avec les changements en cours en Algérie, le Maroc connaîtra prochainement des luttes syndicales, des agitations étudiantes et des manifestations populaires.

L'action des syndicats et l'efficacité des luttes au Maroc dépendent de la vigilance de l'opinion internationale et des encouragements extérieurs. A ce prix, des bains de sang pourront être évités. Le changement démocratique s'imposera par la réussite de la marche tenace du peuple marocain sous les applaudissements et les encouragements de la communauté internationale. Ce processus peut et doit être mené à bien avec pour objectif final l'abolition du système archaïque, l'élimination de la dictature. Les Marocains seuls, dans la sérénité, devenus maîtres de leur destin, décideront à ce moment-là du maintien ou du rejet de la forme d'Etat actuelle.

38. Voir l'évolution de la position de Mitterrand au dernier chapitre.

2ème PARTIE

**LA DÉCHIRURE
(«L'AFFAIRE» HASSAN II)**

CASABLANCA-LA BAULE: LE TOURNANT

Décembre 1988, Mitterrand et ses pairs africains sont chez Hassan II pour le sommet franco-africain de Casablanca. Ne trouvant rien à se dire de sérieux, comme le reconnaîtra publiquement Omar Bongo, ils n'ont qu'à passer leur temps à se divertir comme sait si bien les en assurer leur hôte marocain.

Le 18 décembre 1989, Hassan II est l'invité en direct de l'émission télévisée *«l'Heure de Vérité»*. Les journalistes, exceptionnellement, acceptent de faire le déplacement à Rabat où le roi les reçoit devant un parterre d'invités marocains et surtout français, de gauche comme de droite. Parmi ces derniers, des ministres, des anciens ministres, des personnalités du monde du show-biz, des milieux d'affaires, des académiciens... Une fois n'est pas coutume, l'invité de l'émission, le roi, aura droit à un traitement privilégié. Il sera ménagé par ses intervieweurs qui s'abstiendront de l'interroger sur les sujets (les Droits de l'Homme) susceptibles de le mettre mal à l'aise devant les téléspectateurs français et marocains auxquels on assure une transmission en direct.

Lorsqu'une question «tombe» sur les allégations d'Amnesty International, le souverain crie au mensonge, à la diffamation... Prenant à témoin son ami Michel Jobert¹, présent parmi les invités, il se déclare prêt à recevoir une délégation de l'organisation humanitaire. Une fois terminée cette émission — qui constitue un précédent de complaisance dans son histoire — Amnesty fait savoir qu'il prend le roi au mot et accepte de déléguer une mission auprès de lui.

La suite, on le sait, est moins brillante, pour ne pas dire douloureuse, pour le roi. Après sa mission quelques mois

1. Natif du Maroc, ancien ministre des Affaires Etrangères sous Pompidou et du Commerce Extérieur au début du premier septennat de Mitterrand.

plus tard (février 1990), Amnesty publie un rapport accusant le gouvernement marocain de mauvaise volonté et de graves violations des Droits de l'Homme. A Rabat c'est le désarroi! La réplique du gouvernement est maladroite. Il accuse l'organisation internationale de «*subversion*» et de participation à un «*complot international*» contre le Maroc.

En effet, pour les dirigeants marocains, le rapport de mission d'Amnesty est d'autant plus inopportun que le Département d'Etat américain vient de rendre public son rapport annuel sur la situation des Droits de l'Homme dans le monde, où il a constaté une franche répression contre les droits des citoyens marocains. Auparavant, rappelons-le, le Parlement Européen avait agi dans le même sens, laissant la diplomatie française dans une situation très embarrassante; car «l'Année du Maroc», baptisée le «Temps du Maroc» est en préparation pour 1991.

Au sommet franco-africain de La Baule (juin 1990), les diplomates français tentent de raisonner leurs homologues marocains. On leur parle de la parution prochaine d'un livre de Gilles Perrault: il faut un geste du roi pour assurer le succès du projet (l'Année du Maroc) et désamorcer les critiques internationales. Le souverain refuse de céder à cette pression, que sa paranoïa naturelle attribue à un complot planétaire. N'a-t-on pas lâché le régime de Ceaucescu et tant d'autres, jadis alliés et protégés de l'Occident? Orgueilleux parce que longtemps gâté par les caprices de l'Occident, le roi refuse de «marchander», joue les rancuniers. Durant tout le sommet de La Baule, il montre ses états d'âme à qui veut bien le comprendre. Avec certains de ses pairs africains, il cherchera à créer un bloc de résistance aux appels à la sagesse de Mitterrand, qui voudrait que cette Afrique prenne acte du tournant de l'Histoire.

En août 1990, Hassan II fera annuler unilatéralement, l'Année du Maroc, cette opération mystificatrice et propagandiste à laquelle il tenait tant. La presse française publie les bonnes feuilles du livre de Gilles Perrault, *Notre Ami le Roi*, qui en raison des longues années de silence sur le Maroc s'annonce comme un tremblement de terre. A partir de la parution de cet ouvrage (octobre 1990), Paris et Rabat s'installent dans un round d'observation, ce qui laisse croire à certains que les relations entre les deux pays viennent de connaître une dégradation spectaculaire.

Pendant ce temps — en automne 1990 —, les syndicats marocains suivent le cours de l'Histoire en préparant une grève générale pour novembre après un premier report au mois d'avril précédent. Le risque d'une explosion sociale avec l'organisation de cette grève prévue de longue date inquiète le régime marocain en particulier. Les déclarations fracassantes de Gilles Perrault à la télévision française, ses excès de langage², permettent aux dirigeants marocains de crier au complot extérieur. En agitant la thèse d'un complot fictif, le régime souhaite obtenir un sursis, la paix sociale. Cette version officielle, agitée par le pouvoir, sera hélas! confortée par l'attitude de Danielle Mitterrand qui s'apprête à effectuer une visite aux Sahraouis du Sahara occidental. Il n'en faut pas plus pour réaliser un consensus national, d'autant que Gilles Perrault multiplie les interventions tapageuses. Les grèves sont reportées!

Roland Dumas, lui, vu l'ampleur de la crise diplomatique née artificiellement d'un enchaînement politico-médiatique, se rend au Maroc pour apaiser Hassan II.

Le 14 décembre suivant a lieu la grève générale tant redoutée. Succès total. Dans l'après-midi, à Fès et à Tanger, les jeunes des bidonvilles se révoltent; ils manifestent en débordant les consignes de retenue données par les deux centrales syndicales qui ont lancé l'ordre de grève. L'armée et la police interviennent comme à l'accoutumée. Le jour suivant, samedi, le bilan de la répression est de plusieurs dizaines de morts (80 selon le CALPOM, 50 selon Amnesty), des centaines de blessés et un millier d'arrestations.

François Mitterrand est alors à Rome (15 et 16 décembre 1990) pour un sommet européen important. Une journaliste belge lui demande son sentiment sur ce qui se passe au Maroc (la répression, les morts, les arrestations). Visiblement embarrassé mais probablement peu informé du cours des événements, il répond: «*Au stade actuel des choses, il s'agit bien d'une affaire intérieure.*» C'est le samedi 15, le lendemain donc du déclenchement des événements. Le dimanche, le CALPOM publie un communiqué réagissant aux propos présidentiels. La dépêche de l'AFP dit:

2. Sur le plateau d'Antenne 2 où le roi Hassan II était il y a peu l'invité de «l'Heure de Vérité», Gilles Perrault, un ami sincère du peuple marocain mais médiocre spécialiste du Maroc, a qualifié à plusieurs reprises le roi de «fou»...

«Le Comité d'Action Pour la Libération des Prisonniers d'Opinion au Maroc (CALPOM) dénonce le silence international. (...) Il se déclare particulièrement peiné par la déclaration de Monsieur Mitterrand samedi à Rome, qualifiant les événements au Maroc d'«*affaire intérieure*». Le CALPOM prie le gouvernement français de réajuster sa position pour la rendre plus conforme aux idéaux qui, depuis ces dernières années, président aux relations internationales. Le CALPOM fait état de 80 morts et d'un millier d'arrestations».

Le mercredi suivant, à l'Assemblée Nationale, un ministre rectifie le tir au nom du gouvernement français, en demandant au gouvernement marocain de respecter les Droits de l'Homme. Ce dernier réagit en repoussant cette «*ingérence dans les affaires intérieures marocaines*». Quelques jours auparavant, Péroncel-Hugoz, ce journaliste du *Monde* des plus attentifs depuis 20 ans aux problèmes des Droits de l'Homme au Maroc, soulève l'affaire des Bourequat, trois frères français portés disparus depuis 1975. C'est à lui qu'une source marocaine «*sûre et bien informée*» s'adresse pour remettre sur le tapis un dossier jamais élucidé. Le quai d'Orsay, contraint de sortir de sa réserve, formule sa préoccupation au sujet de leur sort.

Amnesty International a le Maroc dans le collimateur. Un nouveau rapport, cette fois sur les disparus (plusieurs centaines), est rendu public. Les procès politiques qui suivront les émeutes de décembre 1990 suscitent les préoccupations des organismes marocains et internationaux des Droits de l'Homme. On ne constate aucun infléchissement du pouvoir marocain sur la question du respect des Droits de l'Homme. Les relations franco-marocaines reprennent peu à peu leur cours normal. Malgré un nouveau rapport spécial sur le Maroc, publié par Amnesty en avril 1991, Roland Dumas se rend au Maroc peu après la guerre du Golfe de février 1991, pour relancer les relations entre les deux pays. Juste avant cette visite, le CALPOM avait dénoncé la fausse libération de la famille Oufkir, «*élargissement*» annoncé début mars.

AMNESTY INTERNATIONAL ET LE MAROC

Rompre la solitude d'un peuple

1989, la France prépare sur son sol l'Année du Maroc, cette festivité «culturelle» qui n'abuse personne. Pour preuve, les euphories mercantiles affichées publiquement dans les milieux d'affaires, diplomatiques et médiatiques français. 240 entreprises à capitaux partiellement français ont été créées au cours des trois dernières années. L'hebdomadaire *Marchés tropicaux et méditerranéens* du 15 septembre 1989 publie la liste des nouveaux projets de partenariat proposés par des entreprises marocaines sous forme de sociétés mixtes, d'assistance technique ou de vente d'équipements. Au total: 67, dont 18 dans le secteur agro-alimentaire, 19 dans la branche chimie et para-chimie et 20 dans les industries mécanique, métallurgique et électronique. Emmanuelle Pradier écrit dans *Le Monde* daté du 14 novembre 1989:

«A l'aéroport de Casablanca, les investisseurs étrangers, français, italiens, allemands, se bousculent au coude à coude. Aujourd'hui c'est une délégation du CNPF (syndicat du patronat français), demain un groupe de cotonniers (...) Les grands hôtels sont pleins, les zones industrielles éclatent (...). "Je ne connais pas de grand groupe industriel qui n'ait pas au Maroc au moins une usine", affirme un haut-fonctionnaire en poste à Rabat (...) Ainsi certaines sociétés françaises détiennent-elles une part de capital dans des sociétés publiques marocaines (...)

Bouygues, dont l'implantation est récente, fait actuellement le forcing: après avoir remporté quelques beaux contrats, comme la grande mosquée de Casablanca ou l'aéroport d'Agadir, le numéro 1 mondial du bâtiment a jugé indispensable d'investir en entrant

dans le capital de la deuxième chaîne de télévision marocaine (...) Ce n'était qu'un début.»

«*Le Maroc sur la ligne de départ*» (*Les Echos*, 24.08.89).

«*La France prête à une expérience-pilote de partenariat avec le Maroc*» (*Les Echos*, 09.10.89).

«*Le Maroc, porte du Grand Maghreb pour Alcatel*» (*Les Echos*, 23.10.89).

«*Le Maroc, nouveau "dragon" aux portes de l'Europe*» (*Le Monde*, 04.11.89).

«*Le royaume est sur la bonne voie*» (*Le Monde*, 04.11.89).

«*Maroc, le Paradis retrouvé*» (*Le Monde*, 16.02.90).

«*Les Etats-majors préparent de grandes manœuvres (...) Les entreprises françaises n'utilisent pas leur partenaire naturel*» (*Le Monde*, 16.02.90).

Le ton est donné par la presse française. Nous sommes en pleins préparatifs de l'Année du Maroc.

«Commence alors une série de visites officielles d'hommes politiques de gauche et de droite, de rencontres entre les patronats français et marocain faisant l'éloge des relations d'amitié et des facilités offertes en matière fiscale et douanière par le gouvernement marocain à tous ceux qui cherchent à faire fortune dans un nouvel Eldorado, où les salaires ouvriers sont 8 à 10 fois moins élevés qu'en France³».

Hallucinant! On se croirait au début du siècle, à la veille de la signature, entre la France et le Sultan du Maroc,... du traité de Protectorat.

A «l'Heure de Vérité» (décembre 1989), émission de TV s'inscrivant dans la logique de cette propagande, Hassan II accuse Amnesty International d'avoir manqué de répondre à ses invitations à se rendre au Maroc. Faux! réplique l'organisation humanitaire dès le lendemain. Et pour cause: une délégation s'était rendue au Maroc l'année précédente et les autorités marocaines avaient complètement ignoré les motifs de préoccupation exprimés à cette occasion par les délégués d'Amnesty International.

3. *Maroc Informations* n°4, mars 1990 — 59, rue de la Fontaine-au-Roi, 75011 Paris (Bulletin du Comité français d'Amitié et de Solidarité avec le peuple marocain).

Après le renouvellement de l'invitation royale, l'organisation internationale dépêche auprès du roi une délégation au plus haut niveau. A leur retour, les délégués publient donc le rapport sur la répression au Maroc qui fera couler beaucoup d'encre. Surpris par la vigilance et la fermeté d'Amnesty, le gouvernement de Sa Majesté crie au complot extérieur, dans lequel serait impliquée l'organisation basée à Londres. Déjà, en 1981, un rapport de mission avait été publié par Amnesty International, désignant le Maroc du doigt pour les violations des Droits de l'Homme qui y sévissent.

En 1961, l'accession d'Hassan II au trône a coïncidé avec l'année de la naissance d'Amnesty International. Depuis, au vu de ses rapports annuels, cette organisation a toujours eu le Maroc à l'œil. Déjà en 1977 l'organisation humanitaire prend fait et cause pour les victimes de la répression, notamment les inculpés du procès politique à l'issue duquel plusieurs dizaines de militants furent condamnés à des peines de prison allant jusqu'à la détention perpétuelle. Amnesty proteste vigoureusement contre les conditions de leur détention, qui ont entraîné les grèves de la faim, à l'issue desquelles la poétesse Saïda Menebhi va décéder. Ce groupe de détenus est alors adopté comme prisonniers d'opinion par l'organisation non-gouvernementale.

Après la publication de ses griefs contre les pratiques du gouvernement marocain en 1977, le ministère de la justice réplique en accusant Amnesty International de «*mauvaise foi*». Et la déclaration gouvernementale poursuit:

«Il est profondément regrettable qu'une association dont la réputation mondiale vient de lui valoir le prix Nobel de la Paix puisse avec une telle légèreté répandre des accusations à l'encontre de la justice marocaine et donner sa caution à un soi-disant rapport qui n'avait pu être établi que par des observateurs qui ont été autorisés à suivre les débats devant la chambre criminelle de la cour d'appel de Casablanca du 3 janvier au 14 février 1977 (...) Il convient que les observateurs précisent la source de leurs informations quand ils prétendent qu'il y a plusieurs centaines d'autres détenus (...) Nul dans le royaume n'est incarcéré sans jugement et il n'existe aucun centre de détention secret. Le rapport d'Amnesty International est manifestement inspiré de l'extérieur en vue de créer un climat de suspicion contre *le Maroc*, où

l'exercice des droits et de la démocratie n'est plus à prouver⁴.»

En février 1990, à son retour du Maroc où il venait, avec deux autres délégués, de rencontrer le roi, Peter Duffy, le président du Comité exécutif d'Amnesty International, évoque pour la première fois la répression qui s'abat sur le peuple marocain. Il n'est plus seulement question de «cas» de violations des Droits de l'Homme mais du sort de «*tout un peuple*». Traduit en termes juridiques dans le langage d'usage de cette organisation il s'agit de... «*crime contre l'humanité*»!

En mars 1991, Amnesty réitère ses accusations dans un nouveau rapport spécial consacré au Maroc, portant sur les disparitions, les tortures et l'emprisonnement à caractère politique. Le roi fête ses 30 ans de trône, Amnesty parle de «*30 années de répression systématique à l'encontre du peuple marocain*».

Revenant sur le rapport d'Amnesty publié au lendemain de sa rencontre avec le roi, le ministre de l'intérieur et de l'information, qui a mené une campagne de dénonciation contre l'organisation humanitaire et ordonné l'expulsion du Maroc de deux de ses délégués, dépêchés pour poursuivre les investigations, ne se soucie guère de cohérence lorsqu'il déclare à Jacques de Barrin, du *Monde* (daté du 13 avril 1991): «*Amnesty n'a pas fait un effort d'analyse. La situation a beaucoup évolué depuis février 1990.*»

Ce qui revient à dire que les allégations d'Amnesty à l'époque étaient... parfaitement fondées.

4. C'est nous qui soulignons.

À GILLES PERRAULT

Questions sur *Notre Ami le Roi*

Sur les 400 pages de l'ouvrage *Notre ami le roi* de Gilles Perrault, dont le titre laisserait penser qu'il traite des relations franco-marocaines sous l'angle des connivences et complicités françaises avec la dictature marocaine, seul le dernier chapitre (une douzaine de pages) aborde cette question, maintenant, qui plus est, un flou artistique et protégeant par l'anonymat les personnes et milieux concernés. Prudence «élémentaire», qui contraste avec la véhémence des propos quand il est question d'autres thèmes, destinée à faciliter le succès du livre. Ainsi la vérité est-elle sacrifiée au nom de la Raison d'Etat, que l'auteur prétend dénoncer. Aussi le fait-il en termes vagues et imprécis, gardant le silence sur le thème central de l'ouvrage: *à quel niveau se situent les responsabilités françaises? Et pourquoi cette connivence?*

Non seulement Perrault se garde bien de s'attaquer à ce sujet resté malheureusement tabou, mais il réussit à pousser la déraison «scientifique» jusqu'à falsifier l'histoire de la résistance marocaine, jeter le discrédit sur des opposants, passer sous silence des faits importants mais qui lui paraissent incompatibles avec les thèses qu'il s'efforce de vulgariser.

Pour rétablir les faits dans leur vérité autant que faire se peut, nous proposons au lecteur une approche critique de l'ouvrage de Gilles Perrault et une réponse méthodique à certaines de ses allégations.

Sur Ben Barka

En octobre 1985, à l'initiative de la famille Ben Barka et de ses amis, eut lieu à Paris un colloque intitulé «Ben Barka vingt ans après» concernant le 20ème anniversaire de la dis-

parition, assortie de l'assassinat en 1965 à Paris, de Mehdi Ben Barka, leader de l'opposition marocaine.

Participaient à cette journée commémorative des intellectuels français et autres ayant connu Ben Barka de son vivant et joué un rôle actif (notamment au sein du Comité pour la vérité sur Ben Barka) pour dénoncer le crime perpétré contre l'opposant marocain et pour la découverte de la vérité réclamée par sa famille et ses amis: parmi eux pratiquement tous des spécialistes des questions marocaines (Vincent Monteil, Albert-Paul Lentin, Jean Lacouture...).

Les interventions et les témoignages lors de ce colloque ont été rassemblés et publiés en 1986 dans un petit livre intitulé *Ben Barka, vingt ans après* (Editions Arcantère, Paris 1986).

Résumons brièvement la vie de Ben Barka, son œuvre, son action et ce qui allait devenir après son enlèvement tragique «l'affaire Ben Barka»:

Mehdi Ben Barka est né en 1920 à Rabat (Maroc) dans une famille très modeste. Après de brillantes études à la Faculté d'Alger, où il est vice-président de l'Association des étudiants Nord-Africains, il obtient en 1942 une licence de mathématiques.

En janvier 1944, il est l'un des signataires du manifeste de l'Istiqlal portant sur l'indépendance. Le 15 février 1944 il est arrêté et condamné à deux ans de détention pour ses activités en faveur de l'indépendance.

A sa libération, en 1945, il devient membre du «Comité administratif» de l'Istiqlal.

Après la déposition de Mohamed V par les Français et son exil à Madagascar, en 1953, Ben Barka est envoyé au camp d'Aghbalou n-Kerdous avec de nombreux militants de l'Istiqlal.

Il est libéré en 1954 avec Bouabid et d'autres, et s'attache à la reconstitution du parti.

En 1955, Ben Barka accueille Mohamed V à Saint-Germain-en-Laye (Ile-de-France) et organise son retour au Maroc, où ils reçoivent un accueil triomphal.

A l'indépendance du Maroc, en mars 1956, Ben Barka est président de l'Assemblée consultative.

En 1959, après un voyage en Chine à la tête d'une délégation de l'UNFP (Union Nationale des Forces Populaires,

qu'il vient de créer), il est arrêté avec Yousfi, Bouabid et Basri. Le quotidien *Al Tahrir* est saisi. Ben Barka décide de s'exiler à Paris.

En 1962, lors du 2^e congrès de l'UNFP, il fait un retour triomphal au Maroc. Il y est victime, avec Mehdi Alaoui, d'un grave «accident» de voiture de toute évidence organisé par la police. Soigné à l'étranger, il rentre au Maroc pour participer à la campagne de l'Assemblée législative.

En 1963, 5000 cadres de l'UNFP sont arrêtés au Maroc. Ben Barka s'installe à Genève, sous la surveillance constante des agents d'Oufkir: il vient en effet de dénoncer la responsabilité du palais dans la guerre dite «*des sables*» au sujet du tracé des frontières entre l'Algérie et le Maroc.

Il est condamné à mort par contumace en 1964 à l'occasion d'un «complot» contre la vie du roi.

En 1965 il est au Caire, où il représente le Comité préparatoire pour la Tricontinentale — réunion tiermondiste internationale des progressistes des trois continents: Afrique, Asie, Amérique, qui se tiendra à Cuba en janvier 1966 —, puis il effectue des voyages en Indonésie, à Cuba, au Liban... et s'installe en Suisse.

Il est alors enlevé, à Paris, en octobre 1965, par deux policiers français et assassiné par le général Oufkir, ministre de l'Intérieur marocain. Sa disparition donne lieu à une crise politique entre la France du Général de Gaulle et le roi Hassan II, impliqué de toute évidence dans cette affaire.

On pouvait légitimement attendre de *Notre Ami le Roi*, écrit par un intellectuel français réputé pour son goût de l'investigation, qu'il apportât quelque élément nouveau sur cette affaire demeurée sans suite, mais dont les clés sont détenues dans les archives secrètes de l'Etat français. Au lieu de contribuer à la découverte de la vérité réclamée par la famille en donnant satisfaction à une opinion publique naturellement désireuse d'en savoir plus, l'auteur s'emploie — involontairement? — à fausser les pistes, à semer la confusion, allant même jusqu'à salir la mémoire de Mehdi Ben Barka, jetant entre deux paragraphes le discrédit sur certains aspects de son action politique, entretenant même le doute sur l'intégrité morale du «disparu». Écoutons Gilles Perrault (page 48) qui, répétons-le, n'a jamais été un spécialiste du Maroc et encore moins de la période se situant au lendemain de l'indé-

pendance de ce pays dans les années 50:

«Secrétaire exécutif de l'Istiqlal [parti de l'indépendance], Ben Barka entend bien en faire le parti unique du Maroc, une force irrésistible qui, avec l'appui de l'Union Marocaine du Travail, syndicat fort d'un demi-million de travailleurs, entraînera le Palais dans le mouvement vers le socialisme (...)»

L'auteur ne cite aucune source pour étayer ce qu'il avance, et pour cause: rien dans les écrits ou dans les discours de Ben Barka à l'époque ne permet d'affirmer qu'il cherchait à imposer au Maroc un parti unique dans le cadre de la Monarchie. Cette accusation avait été en fait propagée par le pouvoir du Protectorat français contre le parti de l'Istiqlal (dont faisait partie Ben Barka) pour tenter de discréditer le seul interlocuteur marocain authentique et l'affaiblir à la veille des négociations qui allaient s'ouvrir à Aix-les-Bains sur le transfert de la souveraineté du Maroc aux Marocains.

D'ailleurs Ben Barka, que Gilles Perrault qualifie de «*monarchiste de fait, sinon de conviction*» (page 47) alors que le spécialiste du Maroc, Jean Lacouture, lui prêtait concernant cette époque des «*tendances [plutôt] républicaines*», appartenait à l'aile progressiste et moderniste du parti de l'Istiqlal et songeait déjà à l'idée qu'il concrétiserait en 1959, à savoir: la scission du parti et la création de ce qui deviendra l'Union Nationale des Forces Populaires (UNFP).

Albert-Paul Lentin qui avait connu Mehdi Ben Barka personnellement et professionnellement en tant que journaliste rapporte dans son témoignage (*Ben Barka 20 ans après*, page 59):

«J'ai pu assister⁵ à toute la vie politique intérieure de ce pays. Ce qui m'a frappé, c'est la découverte par Mehdi de la dimension sociale de la politique face à son action initiale dans la résistance, alors qu'il s'efforçait de forger en priorité absolue l'Istiqlal, au dépens des autres actions, au nom d'une vision assez étroitement politique du moment. Il fit son autocritique un jour chez moi, énonçant l'idée qu'il fallait tenir bien plus compte des forces sociales et d'un certain pluralisme en exprimant de l'extérieur ou de l'in-

5. C'était dans les premières années de l'indépendance, donc la période à laquelle fait allusion Perrault.

térieur la diversité de l'action politique des forces sociales et également des forces par rapport aux valeurs culturelles.»

D'ailleurs Perrault cite (page 48) sans souci de cohérence «*l'éminent spécialiste du Maroc*», l'américain John Waterbury [*Le Commandeur des Croyants*, PUF]:

«Ben Barka n'était pas l'homme de gauche intransigeant salué par la presse de gauche (...). Il n'était pas un homme de gauche doctrinaire et dogmatique bien que ses méthodes fussent à l'occasion progressistes, son vocabulaire typiquement marxiste, et ses conceptions politiques autoritaristes. Mais il faisait preuve d'un pragmatisme remarquable pour atteindre ses objectifs.»

Certes Waterbury affirme que Ben Barka avait «à l'occasion» des conceptions autoritaristes. Mais de là à conclure que l'opposant marocain projetait d'imposer le parti unique comme le soutient Perrault est un pas que les spécialistes n'ont jamais franchi. Il conviendrait en revanche de conclure que Ben Barka était un monarchiste conditionnel, c'est-à-dire favorable à une monarchie authentiquement constitutionnelle. Faute de quoi, dans l'attente d'une Assemblée Constituante promise par le roi Mohamed V au lendemain de l'indépendance, la perspective de l'abolition de la Monarchie au profit d'une république démocratique n'était pas écartée de ses calculs. Albert-Paul Lentin se souvient que son objectif final était la République⁶.

Poursuivons la lecture de Gilles Perrault sur Ben Barka (pages 48, 49 et 50):

«Deux hommes auront mis au pas la Résistance: le prince Moulay Hassan [futur Hassan II] et Ben Barka. [Pour parvenir à ses fins, ce dernier] quadrille le pays et pousse partout ses pions: fonctionnaires acquis au Parti ou permanents de l'Istiqlal (dans le Rif et ailleurs la distinction sera mal perçue). Les adversaires doivent être réduits. Quant aux irréductibles, il faut les éliminer. Le secrétaire exécutif [Ben Barka] procède à la purge sans atermoiements ni palinodies. Sans doute des éléments douteux s'étaient-ils, comme partout, introduits dans la Résistance. La Sûreté ma-

6. Entretien avec Mohamed Souhaili.

rocaïne, aux ordres de Moulay Hassan, pourvoyait le cas échéant aux provocations susceptibles d'éliminer les honnêtes gens. Mais tous ceux qui furent éliminés n'appartenaient pas à cette catégorie. Les cellules urbaines du Croissant noir avaient le tort d'être souvent d'inspiration communiste. D'autres furent abattus parce qu'ils refusaient l'alliance avec le trône, ou plus simplement pour rébellion contre l'hégémonie istiglalienne. Étaient enfin sacrifiés ceux qui entendaient poursuivre le combat jusqu'à l'indépendance de l'Algérie.»

Arrêtons-nous un moment car les accusations de Perrault contre Ben Barka sont d'une gravité exceptionnelle. Ben Barka est ainsi accusé d'avoir collaboré, dès le lendemain de l'indépendance du Maroc, avec le prince héritier secondé par Oufkir (ces deux derniers contrôlaient l'armée et la police) pour liquider la Résistance. Notons d'abord qu'aucun historien ou témoin (hormis Moumen Diouri⁷) n'est allé jusqu'à parler d'une telle «collaboration» dirigée contre la Résistance. Soulignons au passage qu'il est difficilement compréhensible qu'un homme comme Ben Barka, que Perrault qualifie de «marxiste» (page 51), eût cherché prioritairement à liquider les résistants des cellules du Croissant noir parce qu'*«elles avaient le tort d'être souvent d'inspiration communiste»* (page 48). En outre il est établi comme nous l'avons vu, que Ben Barka avait des tendances républicaines et qu'il avait été, comme le souligne Waterbury (*Le commandeur des croyants*, page 232) «*durant les négociations d'Aix-les-Bains sur l'avenir du Maroc, en faveur d'une solution au problème marocain qui excluait le retour de Mohamed V*». Ce dernier ayant été comme on le sait déposé par les autorités du Protectorat en 1953 et exilé à Madagascar jusqu'à son retour au Maroc en 1955.

Dès lors, on ne comprend pas pourquoi le leader marocain aurait cherché à liquider les résistants qui, comme l'écrit Perrault, «*refusaient l'alliance avec le trône (...)*».

7. Moumen Diouri, opposant marocain en exil, a fourni deux témoignages contradictoires. Le premier, élogieux pour Ben Barka, dans un livre paru en 1972 (*Réquisitoire contre un despote*) et le second, incendiaire mais invérifiable (*Réalités marocaines*, 1987), qui semble avoir inspiré les allégations de Gilles Perrault. Voir aussi le 5^{ème} chapitre «L'opération Diouri».

Gilles Perrault ajoute (p.49): «*Une commission siégeait, sous la présidence de Ben Barka, qui séparait le bon grain de l'ivraie. L'ivraie était abandonnée aux tueurs de la Sûreté, souvent anciens résistants eux-mêmes.*» L'auteur ne précise pas la nature de cette commission. En fait, il s'agit de la commission de discipline du parti dont il était le Président. Ce type de structure existe dans chaque organisation politique, au Maroc ou ailleurs. Les lecteurs de Gilles Perrault trouveraient d'ailleurs normale l'existence d'une telle commission. En taisant sa nature, l'auteur a sans doute voulu faire croire que cette structure était secrète et permettait à son Président de diriger dans l'ombre, en collaboration avec la police politique contrôlée par le Prince héritier et Oufkir, des actions de liquidation contre les Marocains qui ont porté les armes contre l'occupant. Gilles Perrault cite (page 49) le cas Messadi Si Abbas (le seul cas controversé, d'ailleurs).

«Messadi était une grande figure de la Résistance. (...) En janvier 1956, lorsque l'Armée de libération s'organisa sous trois commandements distincts, celui des forces du Rif lui fut confié.

Ben Barka le rencontra au cours d'une tournée dans le Nord. Messadi n'entendait pas se soumettre à l'Istiqlal. Il proclamait sa solidarité avec le combat des Algériens. Son seul point commun avec Ben Barka était un tempérament assez vif. Il séquestra quelques jours le tout-puissant secrétaire exécutif de l'Istiqlal. Ben Barka lui fit tenir par la suite une proposition de rencontre à Fès pour éclaircir les malentendus. L'intermédiaire était un certain Hajjaj, subordonné d'Abès Messadi, mais subordonné jaloux. La seule certitude est qu'on retrouva, le 26 juin 1956, le cadavre affreusement mutilé de Messadi dans la villa louée à Fès par Ben Barka. Selon les amis du secrétaire exécutif, celui-ci souhaitait réellement parvenir à un accord avec Messadi, et chargea Hajjaj de le lui amener. Hajjaj le fit revolver au poing. Une bousculade se produisit dans la voiture et une balle partit, tuant net Messadi.»

Cet incident est connu de la plupart des Marocains. Waterbury (*op. cit.* p. 232) cite les fidèles de Ben Barka dont la version est que ce dernier avait demandé à Hajjaj de lui amener Messadi Si Abbas pour négocier avec lui. Son subordonné jaloux exécuta la demande de Ben Barka l'arme au poing.

Il y eut une bousculade, le pistolet partit et Messadi Si Abbas fut tué.

Gilles Perrault conclut (page 50) cet épisode par une insinuation grave et incroyablement cynique: «*Neuf ans plus tard, dans une autre voiture, sur une route d'Ile-de-France, il arrivera peut-être que le destin bégaie...*» [allusion à l'enlèvement de Ben Barka à Paris].

L'auteur poursuit son acharnement (voilé, certes) contre Mehdi Ben Barka (page 50):

«Il est ensuite Président de l'Assemblée Consultative, dont tous les membres sont nommés par le Sultan.» [...et d'ajouter, avec raison:] «solution transitoire en attendant l'Assemblée constituante, solennellement promise par Mohamed Ben Youssef [Mohamed V]. Ben Barka propose et fait accepter que Moulay Hassan [futur Hassan II] devienne Prince Héritier.»

Répondons aussitôt à cette affirmation pour le moins extravagante: Mohamed V, suivant le conseil des Français (voir Gilbert Granval, Résident-Général au Maroc dans les années 50: *Ma mission au Maroc*), a proposé la désignation de son fils aîné Hassan comme prétendant «*légitime*» au trône. L'Assemblée Consultative désirait voir mis fin au «*chaos dynastique*» traditionnel qui survenait à chaque fois qu'il fallait désigner un élu parmi tous les princes qui se disputaient le trône (la succession automatique par primogéniture est contraire aux principes de l'Islam, le Prophète n'ayant pas désigné son successeur).

Cette assemblée a donc accepté la proposition de Mohamed V. N'avait-il pas promis l'édification d'une Monarchie parlementaire? Et qui pouvait prévoir sa mort subite en 1961? Ou la monopolisation future du pouvoir par son fils Hassan qui venait de lui succéder? En tant que Président de l'Assemblée, Ben Barka n'a fait qu'adhérer à un consensus national sur cette question.

Pourtant, dès la fin de 1959, le Prince héritier Hassan fait arrêter deux camarades de Ben Barka. Il s'agit de deux dirigeants historiques de l'Istiqlal et co-fondateurs, avec Ben Barka, de l'UNFP. Méfiant, ce dernier s'exile à Paris pour deux ans. A son retour au Maroc, il fut triomphalement accueilli par le peuple. Comment pouvait-il être l'allié d'Hassan dans la liquidation de la Résistance et nourrir une telle

méfiance à l'égard du Prince et d'Oufkir? Etre responsable de l'élimination physique de Résistants et jouir d'une popularité que lui enviaient ses ennemis, et plus particulièrement Hassan II qui venait de succéder à son père?

Interrogation: alors que l'affaire Ben Barka n'est toujours pas élucidée, Gilles Perrault a-t-il été manipulé?

Sur Mohamed Basri, le Fqih

Un autre opposant historique, ancien chef de résistance ayant combattu, parfois par des actions de violence, la présence coloniale française au Maroc, retient l'attention de Gilles Perrault. Il s'agit de Mohamed Basri, alias le Fqih. Notons que depuis la disparition de Ben Barka à Paris, ce dernier nourrit une méfiance viscérale à l'égard de l'Etat français.

Gilles Perrault, page 195:

«Ce même 3 mars 1973, le fqih Basri frappait. Infatigable, il faisait la navette entre Paris, Damas, Bagdad, Le Caire, Tripoli et Alger, tissant des amitiés solides, notamment avec le président Boumediene, recueillant des fonds non négligeables, multipliant les contacts avec ses compatriotes exilés. Son nom et sa photo n'apparaissaient guère dans les journaux. Deux fois condamné à mort, il se savait suivi à la trace par les agents du roi et redoutait le sort de Ben Barka. Mais l'action politique au grand jour ne le concernait plus. L'impuissance de l'opposition légale marocaine, traînée par le roi de conversations secrètes en élections truquées, lui paraissait irrémédiable. Il avait tourné la page. Seule la lutte armée pourrait en finir avec le régime. Il y consacrait toute son énergie».

Puis page 204:

«Dans la foulée, le tribunal de Kenitra prononçait, le lundi 28 janvier, soixante-deux peines capitales par contumace. Le fqih Basri écopa naturellement de sa troisième condamnation à mort. Le réquisitoire le désignait comme un *"dangereux agitateur qui compte à son actif plusieurs tentatives de renversement du régime"*».

Antoine Lopez, agent du SDECE, ami du Général Oufkir, avait organisé l'enlèvement de Ben Barka. Il fut inculpé et

condamné à une peine de prison par la justice française. Vu ses relations avec Oufkir, les opposants marocains se méfiaient de lui comme de la peste. Tout ceci est établi historiquement.

Gilles Perrault, à propos de Lopez, page 99:

«Le 12 mai (1965), le SDECE note dans un rapport que son agent Lopez, de retour d'un voyage au Maroc, où il a rencontré Oufkir, a appris de celui-ci un projet de "*récupération de Ben Barka*" et la volonté des autorités marocaines d'en finir "*par des procédés non orthodoxes*". Lopez, dit "la savonnette", chef d'escale à Orly, est un intime d'Oufkir, chez lequel il emmène sa famille en vacances. Oufkir lui a promis le poste de directeur général d'Air Maroc.»

Quel rapport avec le Fqih Basri? Gilles Perrault n'hésite pas à affirmer, pages 90 et 91:

«Le Fqih Basri quitta le Maroc en 1966 [après sa sortie de prison] avec un passeport en bonne et due forme, ce qui étonne ses amis: la plupart des prisonniers politiques éprouvent la plus grande peine à obtenir ce document. Mais le Fqih savait par ses avocats que le palais souhaitait son départ. Il était l'irréductible par excellence. Faute de pouvoir le neutraliser, mieux valait l'éloigner. Il partit pour Paris où l'attendait, sur les Champs-Élysées, un pied-à-terre obligeamment loué pour lui dès sa sortie de prison par un sympathique Français amoureux du Maroc: Antoine Lopez.»

Gravissime: Perrault sous-entend que le Fqih était lié aux services spéciaux français et pourrait avoir été mêlé à la disparition de son propre camarade et compatriote Ben Barka. Après la parution de son livre, j'ai émis à mon tour à l'adresse de l'auteur des remarques fermes portant sur les graves insinuations contenues dans son ouvrage et plus particulièrement sur l'accusation (voilée) portée contre le Fqih. Perrault, agacé par mes reproches, me fit la réponse suivante: «C'est ce qu'on m'a dit!»

Sur A. Reda Guedira

Voyons ce qu'écrit l'auteur de *Notre ami le Roi* sur une personnalité liée au pouvoir et confidente de Hassan II, Ah-

med Reda Guedira, actuellement conseiller spécial du roi. Dès l'indépendance du Maroc, il est l'un des cerveaux du régime marocain. A la veille des élections législatives de 1963... (pages 56 et 57):

«Ahmed Reda Guedira, ministre du roi, homme distingué, fit donner dix dirhams et dix kilos de farine à tout électeur présentant son bulletin de vote UNFP. Ailleurs, c'était un pain de sucre ou du thé. Dans plusieurs circonscriptions, l'administration inversa tout bonnement les résultats, attribuant au candidat du roi les voix obtenues par celui de l'UNFP [le parti de Ben Barka].»

Malgré le passé de Guedira et ses responsabilités actuelles d'homme de pouvoir, Perrault est d'une curieuse indulgence avec lui, contrastant avec l'excessive sévérité exprimée à l'égard de bon nombre d'opposants. Ainsi, page 324:

«Peu après la libération des huit renégats [parmi les prisonniers politiques de Kenitra], un article de Ahmed Reda Guedira fit flamber l'espoir. Cet homme singulier, d'une envergure intellectuelle rare, incontestablement courageux (on se souvient de son plaidoyer pour les aviateurs de Kenitra), parvenait malgré quelques éclipses à conserver l'oreille du roi tout en manifestant une réelle indépendance d'esprit. Après avoir épilogué avec componction sur le ralliement des brebis égarées (*"L'action — persévérante — politique et pédagogique du Souverain a fait ses effets: quelque chose devait se retourner dans les profondeurs de l'esprit de nos détenus"*), Reda Guedira évoquait *"une responsabilité partagée"*: *"Celle du gouvernement, qui, se considérant apolitique, estimait pouvoir s'acquitter de sa mission par les seuls moyens de coercition et par la seule voie d'injonction; celle de la classe politique, qui a oublié de jouer son rôle constitutionnel de formation des citoyens."* A propos des frontistes, il écrivait ces lignes fort insolites, surtout pour l'officieux *Matin du Sahara* qui les publiait: *"Leur conviction était alors sincère, ils ont d'abord subi leur condamnation avec un certain courage. Justice doit leur être rendue à cet égard"*.»

Perrault, naïf ou manipulé, a manqué de voir dans la démarche de Guedira une routinière opération d'intoxication

destinée à faciliter les acrobaties européennes d'Hassan II comme nous l'avons déjà vu précédemment.

Sur la famille Oufkir

Mais la calomnie et l'incohérence ne sont pas les seules «qualités» de ce nouveau spécialiste fraîchement débarqué sur le terrain (ô combien complexe!) des affaires marocaines. L'indécence et l'art de tirer sur les ambulances font partie du jeu. Feignant de défendre le cas douloureux de la veuve d'Oufkir et de ses enfants, Perrault écrit sans gêne:

«Oufkir trompait abondamment Fatima tout en considérant que ses infidélités, normales pour un homme, surtout marocain, n'affectaient en rien ses sentiments. Le problème naquit de ce que Fatima en usa de même avec lui, ce que peu d'hommes, surtout marocains, acceptent avec bonne humeur. Quoique peu exclusive, elle marquait une préférence pour les jeunes officiers. Un lieutenant, surpris par Oufkir, fut retrouvé roué de coups, inconscient, non loin de la villa. Un capitaine, père de deux enfants, reçut une mutation pour une garnison saharienne, dont il ne revint pas. Cela faisait événement. Mais l'ordinaire de la vie était tissé de fracassantes scènes de ménage, suivies de réconciliations attendries, de sorte que le couple Oufkir fournissait à la rubrique mondaine de Rabat des chapitres qui, quoique mouvementés, parurent à la fin fastidieux.

Elle passa par le lit du roi, comme beaucoup d'autres, mais elle y resta plus longtemps. Ce fut une vraie liaison, assez agitée elle aussi, puisqu'il semblait écrit que les amours de cette femme seraient toujours tumultueuses. Hassan II la couvrit de bijoux, puis se lassa, n'aimant pas plus qu'un autre se voir préférer de vigoureux sous-lieutenants.

Une fille naquit: Soukaïna. Tout Rabat murmurait qu'elle était l'enfant du roi.»

Décrivant le calvaire des enfants d'Oufkir durant leur courte évasion, l'auteur est sans pitié pour les Suédois (page 331):

«L'ambassade de France était elle aussi surveillée. A l'ambassade de Suède, on les mit dehors dès qu'ils eurent donné leur nom.»

Mais en bon patriote, Perrault est plus compréhensif à l'égard des diplomates français au Maroc (page 340):

«M^e Dartevelle, accompagné [du journaliste] Hervé Kerrien, rencontra les fugitifs dans le parc de l'hôtel Ahlen le 23 avril vers midi. Leur cavale durait depuis quatre jours mais l'étau se resserrait. La police quadrillait étroitement Tanger. L'avocat trouva les enfants "dans un état de détresse physique et morale absolu". Il leur donna huit cents dirhams pour leur subsistance et s'ingénia à leur chercher un asile, ou, mieux encore, le moyen de quitter le pays. Le consulat de France à Tanger témoigna d'une grande prudence diplomatique.»

On mesure la différence de ton.

A propos de l'affaire de la famille Oufkir, Gilles Perrault défend la thèse de la vengeance royale contre la famille du Général qui complota contre le roi en 1972. L'auteur écarte la thèse d'après laquelle Fatima Oufkir pourrait détenir des secrets d'Etat notamment sur l'affaire Ben Barka. Il est vrai que Perrault passe sous silence le cas de Aït Kaddour, ex-représentant de l'USFP à Paris qui fut amnistié par le roi en 1989 alors qu'il était sous le coup d'une condamnation à mort par contumace en raison de son implication dans les événements de... 1972, dont fut à l'origine le Général Oufkir. D'autres cas montrent que la «*vengeance royale*» n'est pas systématique, comme le sort de la famille Dlimi par exemple. D'ailleurs Perrault relève page 332:

«En novembre 1973, la famille est transférée près d'Agdz, au sud de Ouarzazate. On oblige Fatima à signer un acte cédant au royaume du Maroc la maison que son mari avait achetée à Londres, 19, Hyde Park Street. Selon le journaliste Jérôme Marchand, les hommes de la Special Branch virent avec surprise débarquer une vingtaine de spécialistes marocains qui démontèrent minutieusement l'intérieur de la maison — meubles, boiseries planchers — à la recherche d'on ne sait quoi.»

Il arrive que Gilles Perrault justifiant l'auto-censure fasse appel aux scrupules quand il est question du lobby d'Hassan II en France. Exemple, page 362:

«Nous avons un instant songé à publier la liste des invités de la Mamounia de Marrakech pour les der-

nières années, mais outre que le procédé aurait un fûtet typiquement hassanien (il est des sujets qui obligent à des précautions prophylactiques), l'énumération serait trop longue, quoique éclairante (...)

Comme quoi il est plus facile d'écrire (pour le grand public Français) que Ben Barka était un homme de main et que l'épouse d'Oufkir couchait avec tout le monde...

Enfin un oubli «involontaire». Perrault rend hommage au Parlement européen (page 365), qui fut «*la seule institution à passer condamnation sur la cruauté du pouvoir marocain.*» alertée «*sans relâche, notamment par les comités de lutte contre la répression au Maroc.*»

Aucun mot sur le CALPOM, l'initiateur de la démarche auprès de l'assemblée de Strasbourg. A moins que Perrault n'ait pu avoir accès qu'à une documentation sélective....

Il n'en demeure pas moins que cet écrivain français reste un ami sincère du peuple marocain et que les dérives de son livre, vraisemblablement dues à une manipulation politique, constituent un accident de parcours dans la vie intellectuelle de l'auteur de l'*Orchestre Rouge*.

UN SERVICE SECRET EUROPÉEN...

La guerre dans le Golfe Février 1991

L'aviation des forces coalisées s'acharne contre l'Irak, provoquant destructions matérielles et humaines importantes! Bagdad, capitale d'une terre de civilisation millénaire, est la cible de bombardements incessants et intensifs. Les peuples arabes assistent, impuissants, à une entreprise d'anéantissement d'un pays frère accusé d'avoir envahi un autre pays frère, le riche et minuscule Koweït, jadis arrière-pays désertique et bédouin relevant de la province irakienne de Bassorah. La guerre bat son plein. Les observateurs parlent de dizaines de milliers de victimes militaires et civils en Irak.

Hassan II a envoyé un corps expéditionnaire (1 100 soldats) en Arabie Saoudite, où sont basées les forces de la coalition internationale décidées à faire payer à l'Irak de Saddam Hussein l'audace d'avoir annexé par la force le petit émirat pétrolier du Koweït. Les foules arabes manifestent dans la rue leur solidarité avec le peuple irakien. Des slogans anti-occidentaux et hostiles à la plupart des régimes arabes sont brandis par des millions d'hommes, de femmes et d'enfants, d'Amman — la capitale jordanienne — à Alger l'algérienne. Hassan II interdit toute manifestation dans son royaume. Mais le peuple marocain s'impatiente. L'excitation est à son comble. Les forces d'opposition et les syndicats obtiennent, au prix de rudes négociations, le droit d'organiser une manifestation en faveur du peuple irakien.

La démonstration populaire est un succès impressionnant! Plus de cinq cent mille Marocains ont manifesté à Rabat dans le calme, défiant les mises en garde du roi lancées au peuple marocain pour le dissuader de toute agitation pro-irakienne.

Dans la foulée de ce déferlement des passions devenu incontrôlable, des unités des forces armées royales stationnées au Sahara occidental franchissent la frontière algérienne. Les militaires déserteurs viennent de marquer leur opposition à la participation militaire marocaine dans la coalition anti-irakienne.

Le roi s'agite dans son palais. En plus du camouflet populaire contre son choix politique dans le Golfe, des militaires viennent de désertir et demander asile à l'Algérie! Un autre «malheur» va s'y ajouter. Une douzaine d'*oulémas* (théologiens en loi coranique officiellement désignés par le Palais) viennent de lancer un appel public contre l'intervention marocaine dans le Golfe auprès des forces coalisées.

Quelques heures après la désertion des militaires marocains, le Roi réveille le président algérien Chadli à une heure avancée de la nuit. Au téléphone, les deux chefs d'Etat négocient le rapatriement au Maroc des déserteurs. Chadli s'inquiète de leur sécurité et de la réaction des généraux algériens. Le roi lui jure par Allah qu'il leur accordera le pardon et qu'ils ne risqueront aucune représaille. Chadli se laisse convaincre. Il ordonne l'expulsion de la première vague des déserteurs (quelque sept cents militaires). A leur retour, ces hommes sont fusillés. Les officiers algériens interviennent pour que les autres déserteurs restés en Algérie ne soient pas rapatriés. L'information est donnée par la journaliste Carmen Bader sur les ondes de R.F.I. (Radio France Internationale). L'Algérie dément. Mais la nouvelle est confirmée dans les coulisses par les chancelleries occidentales.

Des personnalités occidentales défilent à Rabat pour s'entretenir avec le roi Hassan II. Le souverain est confus, incohérent, nerveux, inquiet. Il retirera ses troupes d'Arabie saoudite si la guerre se prolongeait jusqu'au mois du Ramadan, avertit-il. Il ne pourra pas risquer son trône. A leur retour, ces interlocuteurs rapportent que le roi ne tiendrait plus le pays; ses jours seraient comptés. Il n'aurait plus la confiance de son peuple, de son armée et même des *oulémas*, les experts de la théologie islamique.

Mars 1991

Une curieuse information confidentielle me vient à l'oreille à Paris: un projet de déposition du roi Hassan II au-

rait été envisagé. On l'attribue à un service secret étranger. Un proche du président Mitterrand, éminent juriste parisien, aurait entamé avec des experts marocains et français la rédaction d'une nouvelle Constitution. Le prince héritier, fils d'Hassan II, devrait succéder à son père, déposé, à la faveur d'un voyage à l'étranger, par des militaires marocains aidés par les services d'un Etat européen. J'accueille l'information avec un certain intérêt mêlé de scepticisme. Manipulation dirigée contre le juriste proche du président français, ou manœuvre destinée à sonder des opposants marocains en exil en vue d'une plus large adhésion à une transition en douceur dont le roi régnant serait le mouton du sacrifice?

Mes informateurs savent que j'achève la rédaction de *Le Roi et la Rose*. Des officiels que j'ai sollicités pour une interview en rapport avec cet ouvrage sont évasifs. Ils veulent conserver l'anonymat, mais confirment à demi-mot que les relations avec Hassan II ne sont plus ce qu'elles étaient. Je constate aussi qu'au Parti socialiste français, les adversaires d'Hassan II gagnent du terrain.

Le scénario de la «déposition»

L'armée, le peuple et la légitimité religieuse. Trois facteurs essentiels de la stabilité du régime d'Hassan. Or, ce dernier vient de subir un camouflet sur les trois terrains: désertions de militaires, manifestation populaire, désapprobation publique d'oulémas de la participation marocaine à la guerre du Golfe.

Selon le scénario envisagé par un service secret d'un Etat européen, Hassan II devra être déposé par des officiers marocains à la faveur d'un voyage qu'il ferait bientôt à l'étranger. Un appel d'oulémas, jadis désignés par le roi déchu, légitimera théologiquement et politiquement la déposition en faveur du prince héritier, connu pour ses qualités morales et de désintéressement. Une nouvelle Constitution, déjà prête, sera soumise à un référendum populaire. Le Maroc devient alors une authentique monarchie constitutionnelle, tandis qu'Hassan II finira ses jours dans une de ses somptueuses résidences à l'étranger. Immédiatement après la fin des hostilités dans le Golfe, une campagne sur les exactions et méfaits

d'Hassan II dans le domaine des droits de l'homme devra être déclenchée, permettant de créer des conditions propices à pré-légitimer le coup de force.

L'OPÉRATION DIOURI

Avril 1991

Moumen Diouri, qui rentre d'un colloque tenu à Barcelone, est interpellé à l'aéroport d'Orly par la police des frontières. Le traitement qu'il reçoit est sévère. Tous ses documents sont photocopiés. Le Marocain est un exilé politique de longue date, réfugié en France depuis le début des années 70. Discret pendant de longues années, il ressurgit avec un projet d'ouvrage sur la fortune du roi, intitulé *A qui appartient le Maroc*⁸, ce titre paraphrasant l'ouvrage de Claude Bourdet paru en 1972, *A qui appartient Paris?* Porté au-devant de la scène par le livre de Gilles Perrault et doté d'une importante fortune, Diouri, qui voyage à travers le monde en tant qu'homme d'affaires, a su nouer des relations au plus haut niveau aux USA. Habile et rusé, il multiplie depuis plusieurs mois interventions et conférences sur le Maroc, mais aussi sur les «complicités» des milieux d'affaires et d'hommes d'Etat en France. Il n'en faut pas plus que le soupçon pèse sur lui d'être l'homme des Américains qui prépareraient l'après-Hassan II.

Apprenant par la presse les difficultés qu'il vient de rencontrer avec la police française, je lui téléphone pour plus d'informations. Diouri m'apprend les tracasseries et les humiliations dont il est victime depuis quelque temps, traitement qu'il explique par la future parution de son livre, *A qui appartient le Maroc?* Ayant connu dans le passé des expériences similaires, je téléphone à un ami haut placé dans le gouvernement français pour tenter d'avoir la version des autorités françaises⁹. Pour justifier mon intervention, je rappel-

8. Paru depuis janvier 1992 à L'Harmattan.

9. Une chose me semble sûre: le ministre marocain de l'intérieur n'a pas dû ménager ses efforts pour obtenir l'expulsion de Diouri vers la fin de 1990. L'opposant était encore inconnu du public, mais il venait d'être

le certains précédents et les inquiétudes normales qu'un opposant réfugié en France puisse nourrir. J'avertis que si le traitement infligé à Diouri est lié à son livre ou à ses opinions, je me solidarise avec lui, quitte à risquer l'expulsion du territoire français. Mon interlocuteur, qui est très attentif à mes interrogations, tente de me rassurer sans toutefois jamais se départir d'une certaine réserve. Un rendez-vous dans les jours suivants est convenu entre nous.

Entre-temps, par précaution, Diouri met entre les mains du *Canard enchaîné* le manuscrit destiné à paraître. L'hebdomadaire satirique, qui n'a jamais porté Hassan II dans son cœur, en publie les bonnes feuilles. Alertés, d'autres journalistes vont solliciter Diouri, qui n'hésite pas à saisir l'occasion pour attaquer et le régime d'Hassan II, et le gouvernement français.

Lorsque je rencontre l'interlocuteur officiel, connu pour être un ami du Maghreb, je fais un exposé sur les relations franco-marocaines, les enjeux internationaux, insistant sur les erreurs de la France ayant provoqué une multitude de déceptions. Mon réquisitoire sur la raison d'Etat s'achève sur des propositions invitant la France à rectifier le tir et à s'orienter vers l'avenir. L'interlocuteur reconnaît une part de vérité dans ce que je viens de lui dire, mais ajoute qu'à son avis, je procéderaï mal «*pour convaincre le président de la République*».

Cet entretien terminé, je téléphone à Diouri pour le rassurer et pour l'inviter à l'apaisement. Mais visiblement, mon compatriote est tenté par la stratégie de l'affrontement. Il cherche à provoquer un incident politique. Il veut répliquer à la pression policière. D'abord, devant des journalistes, il accuse Hassan II d'un gigantesque trafic de drogue révélé dans son ouvrage. Ensuite la France est violemment attaquée pour son soutien au régime marocain. «*Le roi paie la gauche, comme il paie la droite*», affirme-t-il avec force. Si on lui demandait de quitter le territoire français, le monde est vaste, il partirait dans l'heure.

abondamment cité dans le livre de Gilles Perrault. Dans le passé, les autorités marocaines sont systématiquement intervenues pour empêcher la promotion ou l'ascension des opposants installés en France. Cela répond à une logique royale d'après laquelle il n'y a d'opposition que l'opposition de Sa Majesté qui évolue dans la légalité Hassanienne.

Mais la police française sait que Diouri bénéficie d'un permis de séjour à durée illimitée pour la Suisse, ainsi qu'un autre similaire pour les U.S.A. Elle a en outre enregistré sa déclaration quelques semaines auparavant, à l'occasion d'une conférence à Montpellier en faveur d'une république islamique au Maroc.

Mai 1991

Claude Cheysson vient de me faire savoir son regret de ne pouvoir m'accorder l'entretien que j'ai sollicité, portant sur les relations franco-marocaines à l'époque où il se trouvait au Quai d'Orsay en tant que ministre des Relations extérieures. La tâche est rude! Ceux qui acceptent de répondre exigent l'anonymat — généralement des personnalités n'ayant plus de responsabilités gouvernementales. J'arrive toutefois à recouper l'information sur le plan de déposition d'Hassan II, mais la participation du juriste proche de Mitterrand s'avère peu vraisemblable. Le présent ouvrage dans son ancienne version est bouclé.

Le 18 juin, le quotidien *Libération* évoque une rumeur sur une imminente expulsion de Diouri du territoire français. Le journal cite une source proche des services français.

20 juin 1991

J'apprends que Moumen Diouri se trouve à l'aéroport de Roissy en instance d'expulsion. Il est 19 heures. Je téléphone chez sa famille. On me confirme l'information et la destination, le Gabon, qui me paraît incroyable. L'avion décollerait à 21 heures. La famille me paraît faire preuve d'une grande sérénité. L'inquiétude m'envahit. L'Airbus d'Air Afrique s'est envolé vers Libreville, la capitale gabonaise, avec à son bord Moumen Diouri.

21 juin 1991

Il est 8 heures du matin. J'ai veillé toute la nuit, craignant le pire pour la vie de Diouri, livré à l'un des intimes et alliés d'Hassan II, le président Bongo. J'ai une interrogation farfe-

lue sur l'état de santé morale et mentale des décideurs français. S'achemine-t-on vers une nouvelle affaire Ben Barka? Comme convenu avec lui, je téléphone au rédacteur en chef de l'A.F.P. qui, de son bureau parisien, me confirme que l'expulsé est bel et bien arrivé à Libreville, aux alentours de 7 heures du matin.

A 9 heures, je téléphone à l'avocat de l'opposant marocain, Oussedik, d'origine algérienne. Dès que je me présente, ce dernier me prie d'aller le rejoindre à son cabinet, car il a des choses à me dire de vive-voix. Son téléphone est écouté, insiste-t-il. J'accepte. Sur le chemin, je ne constate aucune filature. Arrivé à son bureau, l'avocat me demande de l'aider en mobilisant mes amis européens à la C.E.E. et ailleurs. Il me demande de créer des comités de soutien. Je mets à sa disposition les coordonnées (téléphones, adresses, numéros de fax) de mes contacts européens, lui suggère de faxer l'information. Les collaborateurs nombreux d'Oussedik se mettent au travail et entrent en contact avec Bruxelles.

22 juin 1991

Je retourne voir l'avocat. On est sans nouvelles de Diouri. Le gouvernement français vient de justifier la mesure prise à l'encontre du Marocain. L'opinion publique s'émeut de la rumeur relatée par la presse, et en premier par *Libération*, selon laquelle Diouri aurait été expulsé à la demande d'Hasan II, en vertu d'un marchandage engageant les services marocains à aider la police française à calmer les banlieues de Paris, théâtre durant l'été 1991 d'émeutes et révoltes de jeunes d'origine harkie et maghrébine.

J'invite Oussedik à agir vite. Je constate qu'il multiplie les interventions médiatiques dénonçant le «marchandage» et soulignant le danger qui pèse sur son client. Pratique, je lui propose de s'envoler par le premier vol avec un de mes amis député du Parlement européen pour Libreville, afin de s'enquérir de la sécurité de Diouri et faire sur place les démarches nécessaires lui permettant de quitter le Gabon. L'avocat est évasif. Je fais la même proposition à ses confrères associés du cabinet qui, à l'instar d'Oussedik, affichent une certaine sérénité et ne manifestent aucun empressement à aller rencontrer Diouri sur place.

Je déduis que M^e Oussedik a reçu des garanties du gouvernement français qu'il ne souhaite pas divulguer. Je ne comprends dès lors pas ces violentes attaques contre le gouvernement français et le président gabonais. Une autre confusion me trouble: dès l'expulsion de Diouri, plusieurs journalistes me contactent pour essayer de savoir éventuellement plus. J'apprends au cours de ces échanges d'information que deux inspecteurs des renseignements généraux ont contacté, quelques jours avant l'expulsion, des journalistes de FR3 et de *Libération* pour les informer de la mesure prévue contre Diouri, comme étant l'aboutissement d'un marchandage conclu entre les gouvernements marocain et français, Rabat obtenant l'expulsion en échange de sa collaboration pour calmer les banlieues. Les deux policiers expriment leur indignation contre un tel négoce allant au détriment des droits de l'homme. Les journalistes contactés sont intrigués par la démarche pour le moins curieuse des deux policiers français qui, visiblement, cherchent à alerter les médias pour qu'ils assurent une couverture adéquate à cette affaire. Ainsi *Libération* le premier qui a annoncé quarante-huit heures avant son exécution, la mesure d'expulsion.

23 juin 1991

Les accusations officielles contre Diouri sur ses prétendus rapports avec l'Irak et la Libye me poussent à accepter la sollicitation de la chaîne de télévision La Cinq. Je sais qu'en réalité il est reproché à Diouri ses contacts américains et ses activités jugées «anti-françaises».

Au journal télévisé de midi, j'interviens donc à l'antenne pour insister sur la rivalité franco-américaine sur le terrain africain et maghrébin. Je déplore la destination de l'expulsion (le Gabon) et les conditions inhumaines et brutales dans lesquelles elle s'est effectuée.

Fin juin 1991

L'Événement du jeudi publie une interview que je viens de lui accorder. L'hebdomadaire se demande si je suis le pro-

chain sur la liste des expulsés marocains puisque, écrit-il, je m'apprête à publier *Le Roi et la Rose*.

Une rumeur commence effectivement à circuler me concernant. Je décide d'agir pour prévenir un nouveau drame. Je téléphone à l'un de mes contacts dans un ministère pour le sonder. Il me prend au téléphone, ce qui est un bon signe. Je lui fais part de notre inquiétude au sujet de la vie et de la sécurité de Diouri, toujours coincé dans sa chambre d'hôtel à Libreville. Je dis à mon interlocuteur qu'il est impératif que Diouri puisse quitter le territoire gabonais. A l'issue de cette communication téléphonique, qui ne me convainc de rien, je conçois une stratégie destinée à assurer ma défense, celle de Diouri, et répliquer au régime d'Hassan II que je rends responsable des malheurs qui nous frappent.

Nouveau scoop, le journal *Libération* sous la signature de quatre éminents journalistes, «révèle» que Diouri a été mis à l'abri par le gouvernement français, craignant que la police marocaine ne vienne à s'occuper tragiquement de lui sur le sol français. Nouvelle intox, destinée à diaboliser le régime d'Hassan qui paraît, au vu du tapage médiatique, comme la principale victime de cette étrange affaire.

J'invite quatre journalistes, dont un séparément. Je leur distribue des épreuves de *Le Roi et la Rose*, leur annonçant que je viens d'adresser un exemplaire du manuscrit à l'Élysée. Je lance un pavé dans la mare. Je révèle l'information concernant le plan de déposition d'Hassan II. Je sais que mon attitude va produire des conséquences. En attendant qu'on morde à l'hameçon, je prends contact avec l'ambassadeur de Suède à Paris pour prier son gouvernement d'accepter d'accueillir temporairement Diouri sur son sol. Le président de la sous-commission des Droits de l'homme au Parlement européen, Ken Coates, qui connaît bien le ministre suédois des Affaires étrangères, appuie ma demande auprès de lui¹⁰.

Mi-juillet 1991

Le tribunal administratif de Paris annule la mesure d'expulsion «*en urgence absolue*» de Diouri qui, dès lors, se voit

10. Voir annexes.

accorder la possibilité juridique de retourner en France. Le président Bongo ne comprend plus rien à l'affaire. Le gouvernement français lui a demandé de bien vouloir accueillir temporairement Moumen Diouri, qu'il connaît bien puisqu'ils sont tous deux associés dans des affaires: mais alors, pourquoi tout ce cinéma? se demande-t-il. Pourquoi l'avoir mis dans un tel embarras diplomatique, surtout vis-à-vis de son ami Hassan II, si les autorités françaises admettent maintenant le retour de Diouri en France? Pour marquer son désappointement, il tente plusieurs fois (pendant 48 heures) de joindre Roland Dumas qui s'avère injoignable. Ne comprenant rien à l'attitude française, il soupçonne un complot dirigé contre lui et contre Diouri par Mitterrand et Hassan II.

Le ministre suédois répond à la démarche de mon ami Ken Coates, l'assurant que son gouvernement étudie avec bienveillance et prioritairement la possibilité pour Diouri d'aller en Suède, mais qu'il vient de constater que les tribunaux français ont annulé la décision, ce qui va devoir permettre à Diouri de rentrer en France. Quelques jours plus tard, l'opposant marocain retrouve sain et sauf sa famille à Neuilly/Seine. Dénouement heureux pour un pseudo-drame qui va s'avérer une véritable machination politico-médiatique dirigée contre le régime d'Hassan, lequel a toujours affiché son «invulnérabilité» à la pression internationale sur la question des réformes et des droits de l'homme.

Avant son retour en France, Diouri a rendu un vibrant hommage à la France, «*grande démocratie et terre d'asile*».

L'électrochoc que l'Elysée a voulu provoquer par l'expulsion spectaculaire de Diouri a pour but de donner à réfléchir à Hassan II afin qu'il engage le pays dans la voie de l'avenir par des réformes et un meilleur respect des droits de l'homme¹¹. La surmédiatisation de l'affaire tend à dresser

11. En résumé, quatre objectifs semblent avoir dicté la décision brutale d'expulser Diouri, qui de retour en France circule à nouveau librement comme si de rien n'était:

- 1) Maîtriser l'opposant et homme d'affaires marocain sur place (en France) après avoir attiré l'attention des autres Etats européens sur lui.
- 2) Contrer l'offensive américaine en avertissant Washington que la France ne se laissera pas supplanter au Maroc.
- 3) Répliquer à l'«affaire des foulards», qui provoqua une crise en France et qui fut le fait des services secrets marocains comme nous l'avons dit.

l'opinion publique contre le régime marocain, très soucieux de son image à l'étranger. Le message se veut également anti-américain: la France ne se laissera pas supplanter par une autre puissance dans son pré-carré traditionnel, le Maghreb.

Cette opération comporte évidemment de nombreux inconvénients. Mais ses auteurs ont voulu miser sur ses «*effets positifs*» à long terme. Elle ne va d'ailleurs pas manquer de provoquer une réaction américaine et marocaine sur le plan des droits de l'homme. Diouri, lui, a habilement poussé les autorités françaises à le surestimer. Il a le mérite d'avoir contribué à soulever un débat sur la fortune du roi et la nature dictatoriale de son régime. Mais cette affaire n'a pas aidé à dissiper les réserves d'un certain nombre d'opposants à son égard.

4) Créer un électrochoc pour que Hassan II se décide à régler ses problèmes intérieurs en préparant le terrain à son fils, le prince héritier.

Quant à Diouri, rien ne prouve, si ce n'est quelques présomptions, qu'il travaille pour les intérêts américains et encore moins pour des Etats arabes comme l'Irak et la Libye.

L'AFFAIRE HASSAN II SUR FOND DE RIVALITÉ FRANCO-AMÉRICAINE

Le gouvernement marocain rend publique une invitation du président Bush au roi Hassan II à se rendre en septembre 1991 en visite officielle à Washington. C'est la première conséquence de l'opération Diouri et de la diffusion de l'information concernant la plan de déposition d'Hassan envisagé par un Etat européen. Notons qu'accusé officiellement d'être lié à l'Irak et à la Libye par le gouvernement français, Diouri vient de bénéficier de nombreuses interventions en faveur de son retour en France de bon nombre d'organisations... américaines.

En invitant Hassan II, qu'ils avaient sévèrement critiqué en 1989 pour ses violations des droits de l'homme, les dirigeants américains qui ont reçu dix sur dix le message anti-américain véhiculé à travers l'opération Diouri, vont faire éclater au grand jour pour les observateurs attentifs la rivalité franco-américaine. Ils viennent d'enregistrer que l'expulsion spectaculaire de Diouri fait partie d'une nouvelle stratégie française ayant pour but de déstabiliser en douceur le régime d'Hassan II, coupable d'intransigeance sur le chapitre des réformes. Aussi, leurs virulentes critiques contre la répression au Maroc avaient-elles laissé perplexes les diplomates français alors passifs et pudiques vis-à-vis du pouvoir marocain.

Le lendemain de l'annonce à Rabat de ce projet de visite à Washington, le roi rencontre des journalistes français soigneusement sélectionnés parmi les plus complaisants. Il espère qu'on l'interrogera sur cette invitation américaine pour qu'il puisse rendre jaloux les dirigeants français. Mais le 20 juillet 1991, sur TF1 (la chaîne de Bouygues), ce thème n'est pas abordé par les journalistes. Il apparaît toutefois, à travers cette prestation télévisée, que les relations entre Paris et Rabat sont au plus bas, que le roi est affecté par la mauvaise image de son régime et qu'il éprouve quelque mal à com-

prendre l'affaire Diouri puisqu'il n'a jamais marchandé l'expulsion de l'opposant marocain. Sans souci de cohérence, un grand nombre de médias français persistent à promouvoir la thèse du «marchandage», tout en constatant la dégradation sensible des relations entre Mitterrand et le monarque marocain depuis, écrivent-ils, le sommet franco-africain de La Baule en 1990.

A propos du bagne secret de Tazmamart, le roi nie son existence devant le petit groupe de journalistes français qui l'interroge. Sur le cas Serfaty, le roi se montre comme d'habitude intransigeant: il restera en prison tant qu'il n'aura pas renié sa position sur le Sahara occidental.

Septembre 1991

Peu avant qu'il ne s'envole pour Washington, le roi reçoit l'ambassadeur américain à Rabat qui lui transmet un message verbal du président Bush: pour des questions de crédibilité nationale et internationale sur les questions morales, le gouvernement américain est contraint d'attendre du roi l'élimination du bagne de Tazmamart, la libération de ses détenus survivants et la libération de prisonniers politiques, Serfaty en tête. Faute de quoi, le voyage à Washington devra être reporté. Le roi cède. Il n'a plus le choix. Tombé sous les fourches caudines de Mitterrand, l'un de ses anciens protecteurs, le voilà sous le coup de la pression impitoyable de Washington. Craignant l'isolement qui lui serait fatal et les ricaneurs des diplomates français, il accepte l'exigence américaine. La prison de Tazmamart est détruite, ses détenus sont transférés vers d'autres lieux (plus humains) et le 13 septembre 1991, Serfaty libéré est expulsé vers Paris où il retrouve son épouse française.

Le roi s'envole pour Washington! Les U.S.A. viennent de marquer un point important contre Paris. Ils obtiennent en quelques jours ce que les socialistes français n'ont pu obtenir du roi en dix ans.

Le CALPOM a été le premier informé de la suppression de Tazmamart. Le pouvoir l'a approché pour lui annoncer une série de mesures humanitaires dont la libération d'Abraham Serfaty quarante-huit heures à l'avance. Un projet

d'amnistie générale m'est promis lors d'une rencontre à Strasbourg, le 10 septembre. Croyant à un tournant, le CAL-POM, soucieux de faciliter le règlement de tous les autres cas humanitaires, annonce son auto-dissolution en octobre, persuadé que le temps est révolu où ce comité se sentait (presque) seul à s'acharner dans la défense des droits de l'homme au Maroc.

Au lendemain de l'arrivée de Serfaty à Paris, je dicte à mes amis du *Canard enchaîné* une note (légèrement retouchée par la rédaction pour lui donner le ton de l'hebdomadaire satirique). L'article est publié le 18 septembre 1991 sous le titre: «*Torturé par la diplomatie, Hassan II libère A. Serfaty*». L'article révèle les raisons de la libération inattendue de l'opposant, le rôle des U.S.A. dans cette affaire ainsi que la suppression de Tazmamart. Dès la publication de cet article, les agences de presse et les chancelleries occidentales confirment les informations.

Fin décembre 1991

Les trois frères Bouréquat qui viennent d'être libérés, sont à Paris. Un «cadeau» d'Hassan II au président français pour le nouvel an. Ce dernier adresse un message de vœux chaleureux au monarque, destiné à l'encourager à effectuer d'autres gestes de «*clémence*».

Quelques jours plus tard, le ministre français à l'Action humanitaire, Bernard Kouchner, s'indigne du sort qui avait été infligé aux frères Bouréquat par le pouvoir marocain lors d'une émission télévisée. Hassan II s'entend qualifié implicitement de dictateur par le ministre français: une révolution au plan rhétorique! Cette fois, le roi préfère ignorer les propos de Kouchner, alors que dans le passé, pour moins grave il n'eût pas hésité à menacer de rappeler son ambassadeur. La fermeté de la Rose a fini par produire des résultats... Va-t-elle se maintenir à l'heure où ces lignes sont écrites? Il reste au Maroc des centaines de prisonniers politiques, des réformes profondes à effectuer et un avenir sain à construire.

(Janvier-février 1992)

ANNEXES

(Les annexes sont placées par ordre chronologique)

LE CALPOM DANS LA PRESSE FRANÇAISE

Le Monde 1985 SELON LEURS FAMILLES **Des grévistes de la faim seraient dans un état très grave**

Certains des neuf détenus de la prison de Marrakech, en grève de la faim depuis quarante-quatre jours pour protester contre leurs conditions de détention et revendiquer le statut de détenu politique, ont été évacués, selon les membres de leurs familles, vers une destination inconnue. Dans un état de santé très grave, estiment leurs familles, ils pourraient avoir été hospitalisés. Des sources médicales indiquent que l'un des grévistes, M. Moulay Tahar Douraidi, est dans un état « critique ». Ce dernier est le frère de Moulay Boubeker Douraidi, l'un des deux membres du même groupe décédé l'an passé à la suite de

soixants-deux jours de jeûne. A ce propos, M. Souhaili, président du comité d'action pour la libération des prisonniers d'opinion au Maroc (CALPOM), dénonce le but de la réunion : la demande de la partie marocaine qui aura lieu les 12 et 13 septembre à Strasbourg entre des parlementaires marocains et européens. Et il écrit : « il est pour le moins consternant que les parlementaires marocains demandent à traiter lors de la réunion des questions purement économiques alors que cinq des neuf grévistes de la faim sont actuellement dans le coma ».

Le Monde 21.11.84 **Maroc**

- APPEL À M. MITTERRAND EN FAVEUR DES PRÉVISTES DE LA FAIM. — Le Comité d'action pour la libération des prisonniers d'opinion marocain (CALPOM) a adressé un appel à M. Mitterrand en signalant que M. Ben Ameur, dirigeant de l'Union socialiste des forces populaires, actuellement détenu, s'est joint à la grève de la faim (*Le Monde* du 9 octobre) en signe de solidarité. L'appel signale aussi que l'état de santé de M. Abraham Serfaty (cinquante-huit ans, condamné en 1977, « s'est tellement détérioré que seule sa libération immédiate... pourrait le sauver ».

Monde Maroc 28.11.84

- DÉMARCHES POUR LES GRÉVISTES DE LA FAIM. — Après la reprise des grèves de la faim, le Comité d'action pour la libération des prisonniers d'opinion au Maroc (CALPOM), qui avait informé l'Élysée, mardi 13 novembre, de l'aggravation de la situation des détenus politiques marocains, vient de saisir la Commission européenne des droits de l'homme à Strasbourg. Le CALPOM souligne que Rabat, qui vient de quitter l'O.U.A, a formulé une demande d'adhésion à la Communauté européenne.

Maroc

DES PARLEMENTAIRES EURO- PÉENS DEMANDENT AU ROI D'INTERVENIR POUR SAU- VER LES GRÉVISTES DE LA FAIM (*Le Monde* 12-7-1985)

La discussion sur le rapport de la sous-commission des droits de l'homme du Parlement européen devait avoir lieu mardi 9 juillet. Elle a été renvoyée au mois de septembre. Les parlementaires du groupe socialiste, alertés par le Comité d'action pour la libération des prisonniers d'opinion au Maroc (1) sur la situation des détenus grévistes de la faim,

dans l'impossibilité de demander un amendement en leur faveur, ont envoyé, mercredi soir, ainsi que leurs confrères du groupe Alliance verte-alternative européenne, un télégramme au roi Hassan II, dans lequel ils demandent que « soient prises en considération les revendications des actuels grévistes de la faim et les mesures nécessaires permettant de mettre fin à leur action ».

(1) CALPOM : S/C MDPL. Boîte postale 1127, 76016 Rouen Cedex.

• **CONDAMNATION DE QUATRE JEUNES.** - Quatre jeunes Marocains ont été condamnés, le 24 janvier, par un tribunal de Rabat à une peine de cinq ans de réclusion, annonce à Paris le CALPOM (Comité d'action pour la libération des prisonniers d'opinion au Maroc). Par ailleurs,

ajoute le CALPOM, une vingtaine de personnes - pour la plupart des étudiants - ont été arrêtées entre le 10 et le 23 janvier, dans le cadre d'une « action préventive conduite par la police en vue de contenir les protestations dans les universités, commémorant la Journée de l'étudiant détenu (24 janvier) ».

Les parlementaires européens seront saisis d'un rapport sévère pour le Maroc ^{Le monde} 3.6.85

Le Comité d'action pour la libération des prisonniers d'opinion au Maroc (Calpom) a fait état, jeudi 30 mai, dans un communiqué d'un télégramme qui lui a été adressé par la sous-commission des droits de l'homme au Parlement européen, après une démarche consécutive à la demande d'adhésion de Rabat à la CEE (le Monde daté 25-26 novembre 1984).

Ce télégramme, qui reprend des extraits du rapport de la sous-commission, présenté à la commission politique réunie à Rome, les 23 et 24 mai, sera présenté aux parle-

mentaires européens au courant du mois de juin. Il évoque notamment « la poursuite d'actions répressives au Maroc, y compris les assassinats, les arrestations arbitraires à grande échelle, la détention sans inculpation, la torture et les mauvais traitements infligés aux détenus qui ont entraîné de fréquentes grèves de la faim, à la suite desquelles trois personnes seraient mortes par manque de soins », ainsi que « l'absence générale de garanties juridiques ou de représentation juridique appropriée et la persécution des minorités religieuses ».

Le Maroc expulse Amnesty ^{Libération 19/3/80}

Deux représentantes de l'organisation humanitaire internationale ont dû quitter le pays vendredi.

Le Comité d'action pour la libération des prisonniers d'opinion au Maroc (CALPOM) a condamné hier l'expulsion du Maroc, vendredi, de deux représentantes d'Amnesty International (AI). Le CALPOM s'est étonné que Rabat accuse Amnesty International de n'avoir pas publié les réponses des autorités marocaines à ses motifs d'inquiétude, « alors que l'opinion marocaine n'a pas pu prendre connaissance du contenu du rapport établi par l'organisation humanitaire ». Ce différend semble être issu des exigences contradictoires d'Amnesty et de Rabat. L'organisation humanitaire souhaite avoir les coudées franches pour enquêter tandis que les

autorités marocaines estiment devoir canaliser officiellement la procédure.

Dans une ferme mise au point, le gouvernement marocain a accusé Amnesty d'avoir dépêché « inopinément » une mission, sans avoir reçu d'accord préalable. Il lui a aussi reproché d'être sortie du cadre défini, selon lui, conjointement et qui faisait des autorités officielles un « interlocuteur unique ».

Les deux visiteuses d'Amnesty avaient rencontré sur place des représentants d'organisations non gouvernementales de défense des Droits de l'homme, avant d'être convoquées au ministère de l'Intérieur et expulsées.

AFP

LES AFFAIRES MAROCAINES DANS LA PRESSE FRANÇAISE

STRASBOURG : DEBAT SUR LES DROITS DE L'HOMME AU MAROC

L'Humanité

14.5.87

Les attentats aux droits de l'homme au Maroc doivent faire l'objet d'un débat, aujourd'hui, à l'Assemblée européenne réunie en session plénière à Strasbourg. Les députés communistes et apparentés ont soumis à la discussion une résolution qui « condamne vigoureusement la pratique des enlèvements sur des opposants et leur famille au Maroc » et « réclame la libération immédiate des membres de la famille Oufkir (son est toujours sans nouvelles des enfants du général qui, après leur récente évasion, ont été repris) et des informations sur les centaines de disparus marocains et sahraouis ».

La résolution, proposée au vote ce soir, demande aux ministres des douze pays de la CEE d'« intervenir avec toute la fermeté nécessaire auprès du régime chérifien ».

'Canard' 11.4.90

Le département d'Etat américain (ministère des Affaires étrangères) a établi, fin février, son rapport annuel sur les droits de l'homme dans le monde. Il consacre treize pages accablantes au Maroc. Au sommaire : tortures, exécutions, emprisonnements politiques. Ce ne sont pas nos diplomates - ils célèbrent « l'Année du Maroc » - qui auraient de ces audaces...

Les soldats perdus du roi du Maroc

HASSAN II a accompli un exploit peu commun dans l'histoire des droits de l'homme. En juin dernier, il a refusé d'accueillir au pays 210 de ses soldats, des prisonniers que le Front Polisario proposait de lui rendre sans conditions. Ce beau geste, brièvement évoqué par « La Croix » et par « Libération », Rabat l'a justifié en déclarant à la Croix-Rouge internationale qu'il « n'extrait pas dans le plan de paix élaboré par les Nations unies. » Les familles de ces 210 prisonniers, dont certains attendaient depuis quatorze ans une éventuelle libération, ont très chérieusement applaudi cette royale fermeté.

Cet été, des manifestations ont éclaté dans les universités du pays pour réclamer de meilleures

conditions d'études. Réplique de la police du roi : des centaines d'interpellations et de passages à tabac. L'un des emprisonnés, Abdelhak Chbada (28 ans), condamné à un an de prison pour « troubles de l'ordre public », est mort le 19 août à Rabat, après 64 jours de grève

13/3/83
canard Enchaîné

de la faim. Trois autres détenus politiques ont poussé jusqu'au coma leur jeûne de protestation.

Autre mauvais sujet : un artisan soudé de 60 ans s'est « suicidé » dans la gendarmerie de Sidi Slimane, près de Kénitra. Il avait osé protester

contre la démolition de plusieurs maisons de son village.

Le Quai d'Orsay et le gouvernement ne sont certainement pas au parfum, sinon ils auraient réagi. Mais les cérémonies du Bicentenaire sont tellement absorbantes...

- La pénurie de semoule, de légumes, d'huile et de cigarettes en Algérie est organisée par les cadres du FLN - le parti au pouvoir - écrit le « Financial Times » du 12 septembre. Le quotidien britannique explique que les éléments les plus durs de ce parti, inquiets d'une possible perestroïka à l'algérienne, comptent saboter ainsi cette odieuse dérive taxiste. Coïncidence : les émeutes d'octobre 1988 avaient été précédées d'une semblable pénurie. C'est le socialisme de la table rase ?

LE CALPOM SUR LA FAMILLE OUFKIR

Le 18 janvier 1988, le CALPOM a lancé un appel au Parlement européen, le suppliant de dépêcher d'urgence une délégation au Maroc pour s'enquérir du sort de cette famille dont le seul tort est d'être soupçonnée de savoir quelque vérité sur un scandale marocain mais aussi international.

Jointes à cet appel, une lettre adressée au Premier ministre danois alors président en exercice de la CEE, ainsi qu'une tentative de clarification de l'affaire de la famille Oufkir à la lumière de l'intervention officielle canadienne.

Le lecteur constatera que l'Histoire nous donne hélas raison et que nos craintes étaient parfaitement justifiées.

«Strasbourg, le 3 décembre 1987

Monsieur le Premier Ministre,

Comme vous le savez, le Parlement européen, institution de la CEE qui joue un rôle sur les plans européen et international plus que symbolique, a adopté une résolution le 29 octobre dernier condamnant le royaume du Maroc pour les violations des Droits de l'Homme qui y sévissent.

Cette attitude européenne, à travers l'expression de l'Assemblée de Strasbourg, est à plusieurs égards intéressante dans la mesure où le gouvernement marocain continue à agiter à des fins de propagande intérieure la pseudo-demande d'adhésion que la CEE avait pourtant rejetée le 1er octobre dernier. Pourtant la presse marocaine continue à intoxiquer l'opinion publique intérieure affirmant, contre toute évidence, que cette demande d'adhésion ferait toujours l'objet d'un examen attentif par les instances compétentes de la CEE. Il apparaît donc clair que la démarche marocaine n'était pas un

acte à caractère symbolique comme l'affirment les dirigeants marocains mais bel et bien une manœuvre charlatanesque et lamentable, destinée à la propagande intérieure.

Au moment où s'ouvre le sommet des Douze, il nous est difficile de ne pas attirer votre attention sur la tragédie des Droits de l'Homme dans un pays si proche de l'Europe. L'affaire de la famille du Général Oufkir en est une illustration bouleversante. Alors que chacun de nous croyait cette affaire réglée, l'épouse et les enfants d'Oufkir sont toujours retenus au Maroc. Il y a lieu de craindre qu'ils y resteront longtemps encore, les récentes déclarations du roi Hassan II à la deuxième chaîne de la télévision française prétendant que Madame Oufkir aurait exigé une entrevue avec le souverain comme condition sine qua non à son départ pour l'exil, renforcent nos craintes. Cette version qui nous paraît surréaliste au vu des intérêts objectifs de la famille Oufkir s'ajoute à une autre insinuation non moins bizarre émanant de la bouche du roi qui a estimé devant les caméras d'Antenne II que l'affaire de la famille Oufkir était plus embarrassante pour la majorité politique actuelle en France (le gouvernement Chirac) que pour lui-même.

Quelques semaines auparavant, un journaliste du quotidien *Le Monde* bien introduit dans la classe dirigeante marocaine avait non moins bizarrement conclu un article dans son journal consacré à la même affaire par cette interrogation: les membres de la famille Oufkir une fois les frontières de l'exil franchies, accepteront-ils de se faire oublier?

Tous ces éléments nous poussent à croire que la famille Oufkir est toujours retenue au Maroc en raison de sa qualité de témoin à charges dans une affaire non moins grave: l'affaire Ben Barka.

Ainsi nous estimons qu'on croit en haut lieu à Rabat que Madame Oufkir une fois exilée pourrait faire des révélations de nature à faire rebondir l'affaire Ben Barka, 22 ans après la disparition brutale de l'ancien leader de la gauche marocaine.

Le sommet européen qui s'ouvre demain sous votre présidence n'offre-t-il pas l'occasion, pour vous Monsieur le Premier Ministre et pour vos collègues participant à cette réunion, de répondre à l'attente des démocrates marocains en intervenant auprès du roi du Maroc en faveur de la libération des prisonniers politiques?

Veillez croire à l'expression de ma haute considération,

pour le Comité d'Action pour la Libération
des Prisonniers d'Opinion au Maroc,

Mohamed Souhaili, président.

*

* *

«Le gouvernement canadien et l'opinion mondiale victimes d'une opération de désinformation orchestrée par le gouvernement marocain

Chacun sait que l'affaire de la famille Oufkir a rebondi en avril 1987 lorsque l'opinion publique prit connaissance du triste sort de cette famille qui jusqu'à cette date était placée abusivement sous le régime d'internement forcé. Le Général Oufkir, ancien ministre de l'intérieur et principal confident du roi, s'était vu accuser par le gouvernement français de l'époque pour l'enlèvement et le meurtre, en 1965 sur le sol français, du leader de l'opposition marocaine Ben Barka. Oufkir fut condamné à perpétuité par contumace par la justice française. Il bénéficie toutefois de la protection du roi jusqu'en 1972, où le Général trouva la mort dans des circonstances mystérieuses quelques heures après l'échec du coup d'Etat militaire qu'il dirigea contre le régime du roi. Depuis, l'épouse et les enfants du Général furent jetés dans un centre de l'Oubli.

Lorsque Malika, fille aînée du défunt ministre de l'intérieur, parvint à s'évader, elle alerta une radio française qu'elle contacta par téléphone. La fugitive fut de nouveau arrêtée par la police marocaine mais l'alerte était déjà donnée grâce à la diffusion de son émouvant témoignage sur les ondes de Radio France Internationale. L'affaire suscita l'indignation. Puis ce fut de nouveau le silence.

Il fallait attendre le mois d'octobre 1987 pour que cette affaire connût une suite. C'est alors que le Canada entra en scène par la bouche de son vice-ministre des affaires étran-

gères pour déclarer qu'il s'apprêtait à accueillir cette famille attendue incessamment à Ottawa où elle bénéficierait de l'asile politique et que le gouvernement marocain aurait donné son accord à cette solution humanitaire. Cette nouvelle suscita le soulagement mais certains s'interrogèrent sur ce fait assez inhabituel: le gouvernement canadien annonçait unilatéralement la nouvelle alors que cette famille était toujours retenue au Maroc.

Depuis cette date, plusieurs mois se sont aujourd'hui écoulés et l'épouse et les enfants d'Oufkir n'ont pu quitter le territoire marocain. Comment interpréter ce mystère? Pour tenter de comprendre d'abord le soudain rebondissement de l'affaire grâce à la déclaration officielle canadienne puis le silence qui s'ensuivit, il faut souligner que l'intervention du gouvernement canadien en octobre 1987 se situe chronologiquement entre deux échéances importantes: le 16 septembre et le 29 octobre. Pour la première date, une conférence de presse a eu lieu au Parlement européen à Strasbourg où des dossiers compromettants pour Rabat furent distribués aux Parlementaires européens, les sensibilisant sur les violations des Droits de l'Homme au Maroc. Cette conférence du 16 septembre avait pour but de préparer le terrain à un projet de résolution condamnant le gouvernement marocain pour ses pratiques répressives et qui fut effectivement adopté le 29 octobre.

L'étrangeté de l'attitude canadienne et le mutisme observé par le gouvernement marocain dénoncent en fait une manœuvre sordide qui visait le Parlement européen. Il s'agissait pour Rabat de déstabiliser le projet de résolution qui lui était défavorable et d'embarrasser les députés européens qui s'apprêtaient à le voter en lançant une opération de désinformation dont il y a lieu de croire que les autorités canadiennes ont été les premières victimes. Quoi qu'il en soit, les explications fantaisistes avancées par Rabat pour justifier la situation somme toute inchangée de la famille Oufkir, toujours retenue au Maroc, sont loin d'être convaincantes, comme nous l'avons signalé dans la lettre ci-jointe que nous avons adressée à la Présidence du récent sommet européen de Copenhague.

Ce ne serait pas la première fois que le gouvernement marocain procède par la désinformation pour abuser l'opinion publique mondiale aux seules fins de dissimuler sa dé-

testable politique intérieure: le 16 septembre dernier nous n'avons pas manqué de dénoncer la rumeur d'amnistie que le gouvernement marocain avait fait courir en juillet dernier: il s'agissait d'une manœuvre médiatique destinée à créer des conditions favorables pour la demande d'adhésion à la CEE formulée à la même époque par le gouvernement marocain à Bruxelles. Or non seulement cette rumeur d'amnistie n'a pas été suivie d'effet mais, comble de cynisme, plusieurs centaines d'arrestations ont été opérées durant l'été. Il faut souligner à cet effet que c'est avec mépris qu'Hassan II a réagi à la résolution du Parlement européen du 29 octobre en déclarant le lendemain à la télévision française qu'il était hors de question de libérer des militants politiques qui ont déclaré que le Sahara n'est pas marocain. Par cette déclaration le roi ose s'auto-proclamer devant des millions de téléspectateurs français comme le chef d'un Etat de non-droit. En effet, le souverain se situe constitutionnellement au-dessus des lois. Pour les délits non inscrits dans la législation marocaine, la parole du roi a force de loi. Il décrète de ce fait le délit d'opinion et légitime l'emprisonnement politique.

Il est dès lors incroyable que les Etats de la CEE continuent à traiter avec un tel gouvernement avec autant de complaisance.

Mohamed Souhaili,

Président et porte-parole du Comité d'Action pour
la Libération
des Prisonniers d'Opinion au Maroc (CALPOM)
Strasbourg, début janvier 1988.»

*

* *

La famille Oufkir toujours en résidence surveillée selon le CALPOM

Paris, 8 mars 1991 (A.F.P.). — La famille du général Oufkir n'a pas été libérée et se trouve toujours soumise à un

régime de résidence surveillée, affirme le Comité d'action pour la libération des prisonniers d'opinion au Maroc (CALPOM).

Dans un communiqué, le CALPOM se dit «*en mesure d'affirmer que la libération de la famille Oufkir n'est qu'une nouvelle opération de désinformation*».

Selon lui, le régime de résidence surveillée auquel la famille du général Mohamed Oufkir était soumise a été maintenu, «*à cette différence près [que ses membres] viennent d'être transférés chez des parents et que certains enfants peuvent faire des courses à tour de rôle sous haute surveillance*».

Le comité d'action ajoute que Mme Fatima Oufkir et sa fille aînée âgée de 37 ans restent interdites de sortie et de contact. Il estime que l'annonce de leur libération, qui n'a pas été confirmée officiellement, a été «*dictée par le souci d'éviter de voir figurer le Maroc à la tête de dictatures arabes désignées du doigt au lendemain de la guerre du Golfe*», et a également «*pour but de compenser fictivement l'absence d'une amnistie politique réelle et de faciliter les reprises de contact prévues entre l'Europe et les Etats du Maghreb*».

Les avocats de la famille Oufkir, privée de sa liberté depuis plus de 18 ans, avaient annoncé le premier mars sa libération, qui avait été qualifiée de «*très bonne nouvelle*» par les autorités françaises.

Paris, 11 mars (A.F.P.). — La famille Oufkir, dont on a dit au début du mois qu'elle avait été «libérée» par le roi du Maroc après 18 ans de détention au secret, est apparue, lundi soir dans un reportage télévisé sur «La 5», être en fait toujours soumise à un régime de résidence surveillée à Rabat.

La chaîne a réussi à filmer les abords d'une villa «*quelque part dans Rabat*» et plusieurs personnes de la famille Oufkir y demeurant, ainsi qu'un dispositif policier à l'entour exerçant une étroite surveillance et barrant les accès de la rue.

Les images ont montré quatre des six enfants Oufkir, l'un des deux fils, Abdellatif, 21 ans, âgé de 3 ans au début de la détention, et trois des quatre filles, Mariam Iman, 27 ans, Malika, 37 ans, «*qui ne sort jamais de la maison*», et Soukaina, dont l'âge n'a pas été précisé, «*la plus chanceuse par-*

ce qu'elle est autorisée à aller jusqu'au bout de la rue, autorisation qu'elle doit bien entendu négocier avec la police».

Car pour la famille Oufkir, «la liberté n'est pas au rendez-vous. La rue est surveillée à chaque extrémité. Des policiers, une dizaine en tout, sont en faction jour et nuit, dans des voitures, des encoignures de porte et même sur les balcons», raconte le reporter.

Une séquence montre la veuve de l'ancien général, Fatima Oufkir, descendant d'une voiture de police. Le commentaire indique qu'il lui est «interdit de sortir du Maroc et de circuler en dehors d'une présence policière pour des raisons d'Etat, Fatima Oufkir, selon le CALPOM (Comité d'action pour la libération des prisonniers d'opinion au Maroc), détenant des informations capitales sur l'affaire Ben Barka».

La famille Oufkir a été détenue depuis 1972 après que l'ancien homme-lige du roi Hassan II eût fomenté une tentative de coup d'Etat contre le souverain. Il était aussi impliqué dans l'enlèvement en plein Paris et la disparition de l'opposant marocain Ben Barka en 1965.

Diverses informations à Paris et à Rabat il y a quelques jours avaient fait état de la «libération» de la famille Oufkir dont l'emprisonnement prolongé n'a jamais reposé sur aucune inculpation ni résulté d'un jugement. Le CALPOM, quant à lui, avait affirmé le 7 mars que la famille Oufkir était toujours en résidence surveillée.

Avant son départ en exil

Le Monde 3.10.87 **M^{me} Oufkir souhaite rencontrer le roi**

Aucun commentaire officiel n'avait été fait dans la matinée du mercredi 28 octobre à Rabat après l'annonce par les autorités d'Ottawa du prochain départ de la famille Oufkir au Canada. (Nos dernières éditions datées du 28 octobre.) Tout en ayant donné leur accord de principe pour cette libération, les autorités marocaines préféraient qu'elle se fasse discrètement et personne, parmi les négociateurs, ne désirait qu'elle soit annoncée au préalable.

Les dernières difficultés qui avaient trait aux moyens financiers dont disposerait la famille Oufkir au Canada semblent levées. Avant sa

mort dramatique en 1972, le général Oufkir avait de la fortune au Maroc. En attendant la réalisation de certains de ces biens, le Trésor marocain serait prêt à consentir une avance.

Un élément nouveau a cependant retardé le départ des Oufkir, un moment prévu pour samedi dernier : M^{me} Oufkir souhaite rencontrer le roi Hassan II. On ignore quel sort le souverain entend réserver à la demande d'audience de la veuve de l'homme qui organisa la tentative d'attentat contre lui il y a quinze ans.

J. G.

INFORMATIONS CALPOM

1/AFP 26 Juin 1989

Maroc Opposition — Manifestation d'opposants marocains à Paris. — Paris 26 Juin.

Des opposants marocains se sont rassemblés lundi soir à Paris, sur le parvis des Droits de l'Homme au Trocadéro, pour dénoncer ce que les organisateurs ont appelé «une vague d'arrestations (au Maroc) d'étudiants en lutte contre de nouvelles dispositions renforçant la sélection dans les universités».

La manifestation à laquelle avaient appelé plusieurs associations dont le Comité d'action pour la libération des prisonniers d'Opinion au Maroc (CALPOM) a rassemblé une cinquantaine de personnes, selon la Police, et s'est déroulée sans incident.

Selon les organisateurs, 500 étudiants ont été incarcérés au Maroc à la suite de mouvements de protestation organisés par l'Union Nationale des Etudiants Marocains (UNEM).

INTERNATIONAL FRANCE.

2/AFP 18 Janvier 1988

CEE Maroc — Appel au Parlement européen en faveur de la famille Oufkir — Strasbourg 18 janvier.

Le comité d'action pour la libération des prisonniers d'opinion au Maroc a lancé lundi «un appel pressant» au parlement européen pour qu'il intervienne en faveur de la famille Oufkir.

Bien qu'elle ait reçu en octobre l'autorisation d'émigrer au Canada cette famille n'a toujours pas quitté le Maroc où elle a été gardée plusieurs années au secret, après la mort mystérieuse en 1972 du Général Oufkir, ancien ministre de

l'intérieur du Maroc, impliqué dans un complot contre le roi Hassan II.

«*Cette famille a le seul tort d'être soupçonnée de savoir quelque vérité sur un scandale marocain, mais aussi international*», déclare le comité dans un communiqué.

«*Nous estimons qu'on croit en haut lieu à Rabat que Madame Oufkir une fois exilée pourrait faire des révélations de nature à faire rebondir l'affaire Ben Barka, 22 ans après la disparition brutale de l'ancien leader de la gauche marocaine*», précise par ailleurs M. Mohamed Souhaili, président du comité pour la libération des prisonniers d'opinion au Maroc.

INTERNATIONAL FRANCE.

3/AFP 01 Mars 1990

Maroc Droits de l'Homme — Le CALPOM invite la France à «rompre le silence» concernant la situation des Droits de l'Homme au Maroc — Paris, le 1er Mars.

Une organisation des Droits de l'Homme marocaine basée à Paris a demandé Jeudi à la France de «rompre le silence sur les violations des Droits de l'Homme au Maroc», dans un appel lancé au Premier Ministre Michel Rocard.

Le comité d'Action pour la libération des prisonniers d'opinion au Maroc (CALPOM) a également réclamé dans ce message que la France «*cesse d'aller à contre-courant des protestations internationales, dont celles du Parlement européen et d'Amnesty International*», qui ont récemment vivement critiqué le Maroc à propos notamment des conditions de détention des prisonniers.

Le CALPOM a également «*attiré l'attention sur la poursuite de la répression, qui se solde, selon lui, par des arrestations d'étudiants malgré les récentes protestations d'Amnesty International*».

Le gouvernement marocain a contesté les accusations portées par Amnesty affirmant que l'organisation pratiquait «*la subversion et la déstabilisation*».

Dans son rapport, Amnesty avait notamment dénoncé le système de garde à vue au Maroc et le «*recours systématique à la torture et aux mauvais traitements*».

INTERNATIONAL FRANCE.

4/AFP 29 Janvier 1990

Maroc Droits de l'Homme — Le CALPOM demande que la sous-commission de l'ONU traite «publiquement» des cas de violation des Droits de l'Homme au Maroc — Paris 29 Janvier.

Le Comité d'Action pour la Libération des Prisonniers d'Opinion au Maroc (CALPOM) a affirmé avoir adressé un message à la commission des Droits de l'Homme à l'ONU réunie à Genève à partir du 29 Janvier pour que les cas soumis à la sous-commission des Droits de l'Homme soient traités publiquement et non plus à titre confidentiel.

Dans un communiqué publié lundi à Paris, le CALPOM a précisé qu'il s'agissait du cas de la famille Oufkir, de celui de grévistes de la faim et du sort des prisonniers d'opinion. Il a fait également état du problème de disparus et de «récentes arrestations arbitraires de dizaines d'étudiants et de lycéens à titre préventif».

Faisant valoir que la procédure confidentielle n'avait pas porté ses fruits, le CALPOM demande que ces cas soient traités publiquement à la session annuelle de Février.

INTERNATIONAL FRANCE.

5/AFP 22 Août 1989

Maroc détenus — Le CALPOM demande l'envoi d'urgence d'une commission d'enquête au Maroc — Paris 22 Août.

Le Comité d'Action pour la Libération des Prisonniers d'Opinion au Maroc demande qu'une commission d'enquête de l'ONU soit dépêchée «d'urgence» au Maroc, à la suite notamment du décès d'un gréviste de la faim à la prison civile de Rabat.

Dans un communiqué publié mardi à Paris, le CALPOM a indiqué avoir fait cette demande dans un message adressé au président de la sous-commission des Droits de l'Homme de l'ONU à Genève.

Selon l'organisation marocaine des Droits de l'Homme et la commission de coordination entre la Ligue marocaine de défense des Droits de l'Homme et l'association marocaine des Droits de l'Homme, l'étudiant marocain Abdelhak Chbada est décédé samedi à la prison al Alou de Rabat à la suite

d'une grève de la faim entamée à la mi-juin. Trois autres grévistes de la faim sont dans le coma, selon la même source.

Le CALPOM affirme que «*différents détenus politiques, dont la famille Oufkir*» observent eux aussi une grève de la faim. Il indique par ailleurs que cinq étudiants sont morts au mois de mai dernier à la suite d'affrontements sanglants qui ont opposé, selon lui, les forces de l'ordre aux étudiants de l'Université d'Oujda.

INTERNATIONAL FRANCE.

6/AFP 04 Août 1988

Maroc Droits de l'Homme — Appel à la CEE en faveur du détenu politique marocain Abraham Serfaty — Paris 4 août.

Un appel pour une amnistie au Maroc et plus particulièrement pour la libération du détenu politique marocain Abraham Serfaty a été adressé au Premier Ministre grec Andreas Papandreou, président en exercice de la CEE, par trois associations de défense des Droits de l'Homme au Maroc et dans les pays arabes. Le Comité d'Action pour la Libération des Prisonniers d'Opinion au Maroc (CALPOM), l'Association de défense des Droits de l'Homme et des Libertés Démocratiques dans le Monde Arabe (ADHLDMA) et l'Association des marocains en France supplient M. Papandreou d'intervenir auprès des plus hautes autorités marocaines pour la mise en application des recommandations humanitaires formulées par le Parlement européen de Strasbourg en vue d'une amnistie réelle et effective au Maroc.

Ils rappellent que trois résolutions en ce sens ont été votées par l'Assemblée de Strasbourg et se déclarent indignés par l'intransigeance du gouvernement marocain et stupéfaits par la passivité de la Communauté Européenne face à la tragédie des droits de l'homme au Maroc.

Agé de 63 ans, infirme, arrêté en 1974 et condamné en 1977 à la prison à perpétuité, Abraham Serfaty, soulignent les signataires de l'appel, n'a jamais pratiqué la violence ni poussé à son emploi. Lors de son procès, il s'est déclaré juif arabe, marxiste et pro-palestinien.

INTERNATIONAL FRANCE.

7/AFP 30 Mai 1988

Sommet USA-URSS — Message d'un groupement d'opposants marocains au sommet de Moscou en faveur de la libération d'Abraham Serfaty.

Paris, 30 mai (AFFP) — Un groupement d'opposants marocains, le CALPOM, a demandé lundi à Mikhaël Gorbatchev et Ronald Reagan, dans un message qu'il leur a adressé à l'occasion du sommet de Moscou, d'intervenir en faveur de la libération d'Abraham Serfaty, prisonnier politique marocain âgé de 63 ans, condamné en 1977, après plusieurs années de détention secrète, à perpétuité.

Le CALPOM (Comité d'Action pour la Libération des Prisonniers d'Opinion au Maroc) précise que le Parlement européen a adopté une résolution en janvier 1988 demandant la libération de Serfaty, prisonnier d'opinion adopté par Amnesty International depuis 1974 et qui se considère comme un juif arabe, marxiste et pro-palestinien.

Danielle Mitterrand est intervenue en faveur d'Abraham Serfaty, qui a depuis lors été autorisé à se marier en prison.

GENERAL FRANCE.

8/AFP 02 Novembre 1990

Maroc opposition — Vague de répression dans les milieux estudiantins au Maroc, selon le CALPOM — Paris 2 nov.

Une vague de répression préventive sévit depuis le 29 octobre dans les milieux estudiantins marocains, où de nombreuses arrestations ont été opérées, affirme vendredi, dans un communiqué, le Comité d'Action pour la Libération des Prisonniers d'Opinion au Maroc (CALPOM).

Le comité rapporte que le 29 au matin, des provocateurs de la sûreté déguisés en étudiants islamistes s'en sont pris, à coups de couteaux et sans motif apparent, aux étudiants. Ces incidents se sont produits le même jour et selon le même scénario dans plusieurs universités, notamment à Fès, Marrakech et Oujda.

Prenant prétexte des troubles ainsi créés, poursuit le communiqué, les forces de l'ordre ont investi les établissements universitaires, provoquant des affrontements, parfois sanglants, avec les étudiants.

Le CALPOM souligne que cette vague de répression pré-

ventive intervient à quelques jours de la grève générale à l'appel d'un syndicat de gauche, la Confédération Démocratique du Travail (CDT), qui devait avoir lieu initialement en mai dernier et qui avait été reportée à la demande express du gouvernement qui promettait de remédier à la dégradation du niveau de vie des travailleurs.

Le CALPOM ajoute que la vague d'arrestations qui intervient depuis lundi (...) est couverte par la polémique que vient de provoquer le gouvernement marocain avec la France, ce qui permet à Rabat d'exercer un chantage sur Paris tout en réglant ses comptes avec les opposants de l'intérieur, encouragés par la réprobation internationale des méthodes policières marocaines.

INTERNATIONAL FRANCE.

9/AFP 01 Mai 1990

Maroc France — Appel du CALPOM après l'expulsion du Maroc de deux médecins français — Paris 1er mai.

Le Comité d'Action pour la Libération des Prisonniers d'Opinion au Maroc (CALPOM), a demandé dimanche, après l'expulsion de deux médecins français du Maroc, aux hommes d'affaires français de ne pas se rendre au symposium international sur les zones franches organisé par ce pays les 4 et 5 mai.

Le CALPOM précise que cet appel est également lancé en raison de l'absence d'amnistie concernant les prisonniers politiques à l'occasion des récentes mesures de grâce royale au bénéfice de quelque 400 détenus de droit commun. Les deux médecins français, Mmes Marie-Hélène Beaujolin et Hélène Jaffe, membres de l'Association pour les victimes de la répression (AVRE, organisation humanitaire française) ont été interceptées lundi à Marrakech par la Police marocaine qui les a priées de quitter le territoire marocain, a-t-on appris mardi de source diplomatique française à Marrakech.

Les deux médecins, indique-t-on par ailleurs de source informée, étaient arrivées le 28 avril dernier dans la capitale du sud marocain où elles ont rencontré plusieurs anciens détenus auprès desquels elles ont tenté de s'informer des conditions de la garde à vue dans les commissariats de police et de détention dans les prisons marocaines.

INTERNATIONAL FRANCE.

**LETTRE AU PRÉSIDENT
DU PARLEMENT EUROPÉEN
ENRIQUE CRESTO BARÓN:**

«Bruxelles, le 2 juillet 1990

Monsieur le Président,

Le pourrissement de la situation des Droits de l'Homme au Maroc illustré par les poursuites interminables des grèves de la faim, la mort récente sous la torture de quatre personnes, l'expulsion du royaume en février de deux délégués d'Amnesty International suivie quelques semaines plus tard de celle de deux médecins français qui se trouvaient en mission humanitaire à Marrakech, nous motivent à vous écrire pour attirer votre attention sur les faits suivants:

Depuis quelques années, le Parlement européen ne cesse de voter et d'adopter des résolutions condamnant la répression au Maroc et demandant la libération des prisonniers politiques. Au total depuis 1987, six résolutions ont été votées dont la dernière en date avait été présentée en urgence durant le printemps 1990 au vote favorable des Euro-députés. Or, les prises de position officielles du Parlement, parfois virulentes à l'encontre du régime marocain, sont restées jusque-là sans aucune incidence.

En effet, aucune démarche concrète n'a été entreprise à ce jour. Les auteurs desdites résolutions de même que les hautes instances de l'Assemblée européenne se sont manifestement peu soucié du suivi qu'il convenait d'assurer à ces recommandations louables mais désespérément inefficaces. Ceci est d'autant plus incompréhensible que le Parlement européen lutte pour le renforcement de ses pouvoirs.

Certes, la Raison d'Etat d'une part et les prérogatives restreintes qui lui sont attribuées d'autre part limitent le rôle du Parlement européen. Mais, au moins, devrait-on dans ce cas précis des Droits de l'Homme essayer d'aller au-delà de l'in-

dignation passive et harmoniser l'acte avec le discours en envoyant, par exemple, des délégations sur place ou en insistant vigoureusement auprès des gouvernements de la CEE pour qu'ils tiennent le plus grand compte des questions humanitaires dans leurs rapports avec les régimes incriminés.

Le cas du Maroc est exemplaire à ce propos. Ce pays est régulièrement dénoncé par les organismes indépendants de défense des Droits de l'Homme (Amnesty International, Ligues des Droits de l'Homme, Parlement Européen...), mais c'est précisément ce royaume qui bénéficie de la plus grande complaisance de la Communauté européenne et particulièrement du gouvernement français.

Comment expliquer cette contradiction entre ce que les fonctionnaires du ministère de l'intérieur marocains appellent avec mépris «le bavardage» du Parlement européen (les six résolutions) et la publicité dont bénéficie le régime d'Hassan II en France? Aussi est-il besoin d'illustrer cette tragi-comédie (lourde de conséquences pour le peuple marocain) par des exemples concrets qui montrent à la fois le peu de cas que font les Etats de la Communauté des recommandations humanitaires des Euro-députés et l'inaction voire le laisser-aller de ces derniers dans leurs préoccupations politico-humanitaires.

En mai 1987, après l'évasion manquée de la fille aînée d'Oufkir, le Parlement européen s'indigne et vote une première résolution d'urgence en faveur du respect des Droits de l'Homme au Maroc. Quelques mois plus tard, en octobre, le gouvernement canadien déclare officiellement avoir conclu un accord avec les autorités marocaines pour le départ au Canada au titre d'émigrants des membres de la famille Oufkir détenus au secret depuis la mort du général Oufkir en 1972.

L'intervention canadienne a eu lieu à la veille du vote d'une deuxième résolution au Parlement européen le 29 octobre 1987. Ce que notre comité dénoncera plus tard (précisément le 18 janvier 1988 auprès du Président de l'époque Monsieur Plumb) comme une opération de désinformation avait un but précis: influencer le vote des parlementaires européens en leur faisant croire que le sort des Oufkir était définitivement réglé.

Lors de notre intervention le 18 janvier, nous avons demandé vainement au Président Plumb d'envoyer une délégation

tion d'urgence pour s'enquérir du sort de cette famille innocente qui, soit dit en passant, n'a jamais quitté son lieu de détention et dont on est aujourd'hui sans nouvelle.

Il est frappant, Monsieur le Président, de relever qu'en février dernier à l'occasion de la signature à Rabat d'un important contrat commercial entre le Maroc et le Canada (plusieurs centaines de millions de dollars), le sort de cette famille ne fut point mentionné et la partie canadienne oubliera vite ses promesses officielles datant d'octobre 1987.

Bien plus grave: le 24 décembre 1989, le Parlement européen vote une cinquième résolution demandant explicitement à la présidence française en exercice de la CEE d'intervenir auprès du roi du Maroc pour la libération des détenus politiques et pour une authentique démocratisation du royaume. Trois jours plus tard la deuxième chaîne publique française Antenne II consacre son émission «l'Heure de Vérité» à Hassan II qui n'est à aucun moment questionné sur les questions des Droits de l'Homme alors que les journalistes en question n'ignorent rien des recommandations du Parlement européen... Ils se sont même employés à flatter le monarque chérifien. A déplorer aussi, le fait que les prises de position du Parlement européen sur le Maroc ont rarement eu un écho dans la presse française et encore moins dans les médias marocains.

Quelques jours après le vote de la résolution du Parlement européen le 14 décembre 1989, suivi, avons-nous dit, trois jours après, de l'émission «l'Heure de Vérité», le roi est présent en France en tant que co-président (avec Monsieur Mitterrand) de la conférence ministérielle Euro-arabe. Egalement à cette occasion la loi du silence est de mise et la chute de Ceaucescu le même jour (22 décembre) n'a semble-t-il pas donné à réfléchir aux tenants de la Raison d'Etat.

Comble de l'horreur: à peine un mois plus tard, on annonce à Paris l'organisation sur le sol français de l'opération baptisée «l'Année du Maroc» ou «le Temps du Maroc 1990-1991» qui doit débiter à partir de septembre prochain. Le projet paraît aujourd'hui maintenu malgré le récent rapport de mission de la délégation d'Amnesty International qui a constaté de graves violations des Droits de l'Homme au Maroc.

En guise de réponse aux critiques d'Amnesty International, le roi a lancé de graves accusations contre l'organisation

humanitaire et créé (fuite en avant?) la Commission Consultative des Droits de l'Homme dont il a désigné les membres et le Président provisoire, qui n'est autre que... l'ex-président du tribunal de Casablanca qui avait condamné, à l'issue de leur procès en 1977, plusieurs dizaines de militants politiques dont ceux du groupe de Kenitra toujours en détention (5 peines à perpétuité).

Aussi à cette occasion, le roi a-t-il clairement défini les limites de l'exercice des droits fondamentaux du citoyen: le Sahara occidental, la Monarchie et l'Islam, a-t-il précisé, ne peuvent faire l'objet de discussions. Alors que le secrétaire général de l'ONU vient de présenter son plan pour un référendum d'auto-détermination au Sahara, les prisonniers qui sont persécutés pour s'être exprimés (d'après le roi lui-même), contre la «*Marocanité*» du Sahara continuent à payer de leur liberté pour une position (aujourd'hui admise par tous) pourtant assez conforme au droit international. A la tête de ce groupe, Abraham Serfaty, 65 ans, condamné à perpétuité en 1977.

D'autres groupes de détenus comme les grévistes de la faim suscitent la préoccupation des organisations humanitaires.

Constatant l'attitude manifestement complaisante des Etats de la CEE à l'égard du régime de fer marocain ainsi que les prises de position positives, mais sans lendemain, du Parlement européen, ces familles de détenus sont acculées au désespoir. Croupissant pourtant aux portes de l'Europe, les victimes de la répression n'ont jamais eu droit, hormis Amnesty International, à une visite officielle étrangère. Cette situation renforce la thèse de ceux chez nous qui ne voient chez les occidentaux qu'hypocrisie et opportunisme et souhaitent une rupture avec le bloc occidental qu'ils considèrent hostile.

Dans ces conditions, permettez-moi, Monsieur le Président, d'adjurer le Parlement européen soit d'entreprendre une action urgente et conséquente, soit de cesser d'adopter des résolutions sur le Maroc dont l'inefficacité désespère davantage les détenus et leurs familles mais renforce les sentiments de ceux chez nous qui ne croient pas en la sincérité de l'Europe*.

* En janvier 1992, le Parlement européen a opposé son veto à l'oc-

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Mohamed Souhaili

Comité d'Action pour la Libération
des Prisonniers d'Opinion au Maroc

trois d'une aide financière au Maroc s'élevant à plus de 3 milliards de Francs français. Il convient de rendre hommage pour leur vigilance sur les questions des droits de l'Homme au Maroc, aux Euro-députés tels pour ne citer que des Français: Simone Veil, Henri Saby, Francis Würtz, Jean-Pierre Cot...

2 LETTRES DE CLAUDE BOURDET

«Paris, le 24 septembre 1987

M. Jacques Delors
Commission Européenne

Cher Jacques,

Cela fait des années que nous ne nous sommes vus mais même si nous ne sommes pas tout à fait du même côté de l'horizon politique, je suis tes efforts avec la plus grande sympathie et je pense que la France et l'Europe ont, toutes les deux, beaucoup de chance de t'avoir à Bruxelles.

Je voudrais te demander de recevoir, ou de faire recevoir par un adjoint compétent et indépendant, un de mes amis marocains, Mohamed Souhaili, qui travaille à Bonn, en particulier avec les Verts, pour essayer de sensibiliser les milieux politiques de la R.F.A. aux problèmes de la répression et de l'incurie politico-économique au Maroc.

Il est possible que Pétra Kelly te parle aussi de lui à l'occasion. Il voudrait t'apporter son dossier sur la répression, la misère des jeunes, etc. C'est un esprit indépendant et un homme très actif qui parle l'allemand et le français aussi bien que l'arabe et qui est profondément inquiet des demandes marocaines d'adhésion à la Communauté. Au moins pense-t-il que si cette demande devait être examinée, la Communauté pourrait présenter un certain nombre d'exigences sur lesquelles il voudrait t'entretenir.

Je ne peux pas te donner son adresse par écrit (ou par téléphone), car j'ai constaté à quel point les services secrets marocains sont doués d'un pouvoir de pénétration effarant. Mais si tu veux me répondre et me donner un nom ou un numéro de téléphone qu'il puisse contacter, je le lui transmettrai aussitôt. Bien entendu, si Pétra Kelly te formule la même demande, ce sera plus rapide de passer par lui.

Avec ma vieille amitié,

Claude Bourdet.»

*
* * *

«Paris, le 21 janvier 1988.

M. Daniel VERNET,
Rédacteur en Chef
«*Le Monde*»

Cher Daniel,

Me permettez-vous de vous signaler un léger manquement dans votre couverture marocaine? Vous avez donné l'expression des inquiétudes de M^e Kiejman à propos du départ toujours retardé de Mme Oufkir et de ses enfants pour le Canada. Vous avez donné ensuite la réponse assez peu convaincante du gouvernement marocain qui continue à attribuer ce retard à une demande d'audience de Mme Oufkir auprès de Hassan. Mais entre ces deux informations, vous auriez pu, me semble-t-il, faire allusion au communiqué diffusé par l'AFP du «Comité pour les prisonniers d'opinion au Maroc». *Libération* a signalé ce communiqué, malheureusement en l'écourtant.

Le point essentiel en effet suggéré par ce communiqué, c'était que les retards (et qui sait peut-être, l'empêchement) de Mme Oufkir pouvaient être dus au fait qu'elle sache trop de choses de l'affaire Ben Barka. Il n'y a évidemment pas de certitude, mais ce retard est de plus en plus bizarre, et Hassan est capable de tout.

L'animateur de ce comité, Mohamed Souhaili, a téléphoné à ce sujet à J. de la Guerivière qui lui a demandé pourquoi il s'occupait de cette affaire. Ce n'est pas, je crois, une bonne réponse car il est normal que les démocrates marocains s'intéressent à tous les points obscurs de ce règne fertile en crimes et en mensonges.

Je comprends bien que vous ne preniez pas à votre compte ce genre de supposition, mais venant d'un comité marocain, il me semble que le point peut être évoqué.

Amicalement à vous,

Claude Bourdet.»

D'AUTRES EXPULSIONS?

«Un autre Marocain candidat pour le Gabon?»

Les agents de tourisme du ministère de l'Intérieur tiennent peut-être un nouveau candidat à l'expulsion vers le Gabon. Il s'agit cette fois de Mohamed Souhaili, opposant à Hassan II qui se prépare à publier *Le Roi et la Rose*, un essai sur les relations franco-marocaines depuis l'arrivée au pouvoir de Mitterrand.

L'éditeur de ce livre qui devrait paraître fin août, ne souhaite pas, pour le moment, être cité. Histoire d'éviter les mésaventures (pressions, menaces, cambriolages) de son confrère L'Harmattan, qui doit publier le sulfureux *A qui appartient le Maroc?* de notre renvoyé spécial Moumen Diouri.

En tout cas, par bravade ou par courtoisie, Souhaili a envoyé les épreuves de son bouquin à l'Elysée, promettant de le publier à l'étranger si l'ouvrage était jugé trop incendiaire. Ce qui ne l'empêche pas de mettre sèchement en cause la *realpolitik* pratiquée par Tonton depuis mai 1981. Dès cette date, écrit-il, le Président dépêche à Rabat deux de ses proches, Pierre Bérégovoy et François de Grossouvre. Résultat de cette ambassade: Paris évitera, comme par le passé, tout tapage au sujet des «affaires intérieures» marocaines. Hassan, lui, interviendra — et ouvertement — pour que certains Etats arabes ne retirent pas leurs capitaux de France.

Quelques semaines plus tard éclatent les émeutes de Casablanca qui feront plus de 600 morts. L'Elysée est d'une remarquable discrétion. Janvier 1983, Antenne 2 déprogramme un spécial Maroc de "Résistances". Au moment même où Tonton se rend chez Hassan II.

Il y en a comme ça 130 pages. De quoi se faire offrir un billet aller pour le Gabon.»

(*Le Canard Enchaîné*
juillet 1991)

«Quand Mitterrand défendait Diouri

UN AUTRE OPPOSANT MAROCAIN EXILÉ EN FRANCE PARLE DE
DIOURI, DU RÉFUGIÉ QUE LA GAUCHE FRANÇAISE AVAIT DÉFEN-
DU ET DE L'HOMME D'AFFAIRES AUX ACTIVITÉS MULTIPLES.

Mohamed Souhaili sera-t-il le prochain de la liste des expulsés marocains? Ce militant marocain en exil en France s'apprête à publier *Le Roi et la Rose*, un historique de dix années de relations équivoques Mitterrand-Hassan II. Animateur du Comité d'action pour la libération des prisonniers d'opinion au Maroc (CALPOM), homme de gauche, il prend la défense de Diouri.

L'ÉVÉNEMENT DU JEUDI: *Connaissez-vous personnellement Abdelmoumen Diouri?*

MOHAMED SOUHAILI. — M. Diouri est un opposant au régime d'Hassan II depuis toujours. Il s'était lancé dans les affaires dans les années 70 en France, où il avait obtenu l'asile politique après avoir été arrêté et persécuté au Maroc. En 1963, il fut condamné à mort et en France, plusieurs personnalités, dont un certain François Mitterrand, avaient exprimé leur "préoccupation inquiète".

Par la suite, les affaires constituèrent pour Diouri le moyen d'accumuler les fonds nécessaires, selon lui, à la réussite de son action politique. Son but a toujours été l'instauration d'une république au Maroc, respectueuse des traditions et des valeurs sacrées du peuple marocain.

— *Pourquoi cette expulsion?*

— Il a été expulsé dans des circonstances qui n'honorent nullement la France et pour des raisons qui restent obscures, mais qui sont vraisemblablement liées à son regain d'activisme politique après plusieurs années de discrétion. Cet homme, qui dispose d'une fortune importante, inquiète le régime marocain. La parution prochaine de son livre sur la fortune du roi n'a pas arrangé les choses. A noter aussi, et c'est à son honneur, que Moumen Diouri a contribué à sensibiliser l'opinion aux Etats-Unis — où il a beaucoup de contacts au plus haut niveau — sur la répression au Maroc.

— *La rumeur l'accuse d'avoir des contacts avec les milieux islamistes?*

— Il a des contacts avec tout le monde, y compris l'extrême gauche, mais ce n'est pas un fanatique. C'est un croyant extrêmement tolérant, un admirateur du Marocain Abraham Serfaty, le plus vieux détenu politique d'Afrique, juif et laïc.

Par ailleurs, je suis surpris qu'on évoque aussi un voyage qu'il aurait effectué en Irak. Je sais seulement qu'il s'est rendu en Jordanie, avant le déclenchement des hostilités dans le Golfe, mais en tant qu'homme d'affaires. Je lui avais moi-même posé la question à l'époque.

— *Il semble difficile d'établir l'origine de sa fortune.*

— Je ne connais pas le détail de ses affaires, mais d'après ce que nous savons de lui, il ne faisait rien d'illégal. Je sais qu'il a négocié d'importants contrats entre le Canada et l'Algérie par exemple, ce qui lui a permis de gagner beaucoup d'argent. Il a refait surface politiquement en 1987 lorsqu'il a publié *Réalités marocaines*, un livre très critique sur le régime d'Hassan II. Même si le CALPOM émet des réserves sur certains aspects de l'engagement politique de Diouri — notamment ses contacts américains ou avec certains islamistes —, nous continuerons à le défendre car il est la victime d'un procès d'intention qui a conduit à une déportation arbitraire et qui rappelle aux Marocains de mauvais souvenirs. Déçu par les socialistes, Diouri en avait conclu que la France a du mal à tourner la page de son passé colonial. Il semble bien qu'il avait raison.

Propos recueillis par Bernard Poulet.»

(*L'Événement du Jeudi*
du 27 juin au 3 juillet 1991)

LETTRES DE K. COATES ET LA RÉPONSE SUÉDOISE



De Europaiske Fællesskaber
EUROPA-PARLAMENTET
Europäische Gemeinschaften
EUROPÄISCHES PARLAMENT
Ευρωπαϊκές Κοινότητες
ΕΥΡΩΠΑΪΚΟ ΚΟΙΝΟΒΟΥΛΙΟ

European Communities
EUROPEAN PARLIAMENT
Comunidades Europeas
PARLAMENTO EUROPEO
Communautés Européennes
PARLEMENT EUROPÉEN

Comunità Europee
PARLAMENTO EUROPEO
Europese Gemeenschappen
EUROPEES PARLEMENT
Comunidades Europeas
PARLAMENTO EUROPEU

Strasbourg
22 XI. 90

32225

Political Affairs Committee
Subcommittee on Human Rights

—
The Chairman

Mr Mohamed Souhaili,
CALPOM.

Dear Mr Souhaili,

Your letter of 6 November addressed to President Baron has been passed to me for reply. This was also the case with an earlier letter from you to which I replied last month; this letter, however, was returned to the European Parliament since you were no longer resident at your earlier address.

As I pointed out in my earlier letter, the issues you raise have been of considerable concern to Parliament, and in particular its Human Rights Subcommittee, for a number of years.

Recently representations have been made to Parliament by representatives of a number of political groups which share the concerns of CALPOM.

I think it likely that the Human Rights Subcommittee will again consider what concrete action Parliament may be able to take with regard to human rights issues in Morocco. It is in fact awaiting a report from the Chairman of Parliament's delegation for relations with the Maghreb region, Mr Claude Cheysson, which met in Tunis last month.

I will certainly keep you informed of any initiatives we intend to take.

Yours sincerely,

Ken COATES

*
* *

KEN COATES

Member of the European Parliament
Chairman Sub-Committee
on Human Rights

«Mr Sten Andersson
Foreign Office
Sweden

9th July, 1991

Dear Foreign Secretary,

I have been approached by friends of Mr Diouri, a distinguished Moroccan author, who has been deported by the French Government, and is currently staying in Gabon under rather difficult conditions. It is claimed that Mr Diouri's freedom of movement has been impaired, and it is quite clear that he would prefer to be allowed to leave Gabon.

Mr Diouri is a well-known critic of the Government of King Hassan, and there have been consequent fears that he might be forced to return to Morocco if he is not afforded asylum in some third country. I understand that it is possible that Sweden might give temporary asylum, while he looks for a more permanent home.

I wonder if you can help? I really would be grateful for any assistance you could give.

Yours sincerely,

Ken Coates.»

*
* *

Sotckholm, July 17, 1991

Dear Mr Coates,

Thank you for your letter of 9th July, 1991 concerning Mr Abdelmoumen Diouri who has been deported from Fran-

ce to Gabon. In response to your inquiry I wish to inform you as follows:

A french lawyer has addressed an application on behalf of Mr Diouri to the Swedish Embassy in Paris in order to obtain a permit for Mr Diouri to temporarily settle in Sweden. The application has been forwarded to the Swedish Immigration Board which is the authority, under Swedish law, which takes decisions in the first instance of such applications. Because of Mr Diouri's difficult situation, the Swedish Immigration Board has promised to give priority to this matter.

I have just been informed that a French court has now invalidated the decision of the French Ministry of Interior to deport Mr Diouri. Therefore, we will of course have to watch the development of this matter carefully.

Yours sincerely,

Sten Andersson.»

SOMMAIRE

<i>Avertissement</i>	5
<i>Introduction: Comment Hassan II a conquis la France et perdu l'Europe</i>	9

1ère Partie: Diplomatie-spectacle sur fond de crises humanitaires

1. L'accord secret	19
2. Les raisons d'une alliance contre nature	24
3. Sous l'œil de Washington.....	31
4. Ces dossiers (en sommeil) qui n'empêchent pas les diplomates de dormir	34
5. Spontanéisme-géopolitique et méchoui-diplomatie	45
6. L'efficace machine de désinformation	58
7. USFP/PS: le rendez-vous manqué.....	66

2ème Partie: La déchirure («l'affaire» Hassan II)

1. Casablanca-La Baule: le tournant	75
2. Amnesty et le Maroc (rompre la solitude d'un peuple).....	79
3. Questions à Gilles Perrault.....	83
4. Un service secret européen.....	97
5. L'opération Diouri.....	101
6. L'affaire Hassan II sur fond de rivalité France/USA...	109
<i>Annexes</i>	113

LE ROI et LA ROSE

HASSAN II et MITTERRAND

En 1981, l'irruption au pouvoir de la Rose socialiste avait un court moment fait espérer des changements politiques dans les rapports de la France avec l'Afrique dont le Maroc. Mais les visites d'Etat de 1983 et de 1985, le Sommet franco-africain de Casablanca en 1988, entérinaient ces relations traditionnelles de complaisance, marquées par une série d'«affaires». Il fallait lever le voile sur cette diplomatie douteuse, aussi personnalisée qu'aux beaux jours du foccardisme.

Dès 1981, un accord secret est conclu entre Mitterrand et Hassan II : le roi aura les mains libres pour réprimer comme il l'entend. Il aura même l'audace de s'imposer à l'Europe comme un dirigeant «convenable». Pourtant, 10 ans plus tard, un service secret européen envisage de le déposer au profit de son fils. Entre-temps de multiples pressions ont provoqué cette dernière année le relâchement de l'étau d'Hassan II sur son «jardin secret» : ses prisonniers politiques.

Ce livre se veut surtout une dénonciation de la «Raison d'Etat» — quelle qu'elle soit — pour couvrir la négation totale des droits de l'homme et l'arbitraire en vigueur dans le Maroc d'Hassan II. En tentant d'éclairer l'arrière-scène jusqu'aux coulisses, l'auteur contribue aussi à questionner la gestion d'un héritage commun, riche en «affaires» et en «mystères» préjudiciables aux intérêts des deux pays et des deux peuples.

MOHAMED SOUHAILI est né à Casablanca le 24 décembre 1953. Exilé en France, il vit en Europe depuis 1972. Politologue et sociologue de formation, il a fondé le Comité d'Action pour la Libération des Prisonniers d'Opinion au Maroc (CALPOM) et a pu, à ce titre, rencontrer de hauts responsables européens.

Auteur de nombreux articles de presse, il a publié en 1985 Les Damnés du Royaume, réédité en 1986 (EDI).

9782738413925



ISBN : 2-7384-1392-7